

Réflexions sur les interventions politiques pour un développement équitable

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	V
PREFACE	VIII
LES AUTEURS	X
JUDICAËL KEADAKAN SAYE	
LA PROTECTION SOCIALE EN CÔTE D'IVOIRE : REVUE DES DISPOSITIFS ET PERSP	ECTIVES1
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
1. INTRODUCTION	3
2. REVUE DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE	4
3. PERSPECTIVES DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE IVOIRIEN	11
4. DU DEVELOPPEMENT DE SOCLES DE PROTECTION SOCIALE	15
5. CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	19
ULRICH DJÈ	
IMPACT SOCIALE DE LA CRISE EN UKRAINE : ANALYSE DES	MESURES
GOUVERNEMENTALES EN CÔTE D'IVOIRE	
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	21
1. INTRODUCTION	22
2. L'IMPACT DE LA CRISE EN UKRAINE	23
3. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE	29
4. LES RECOMMANDATIONS	38
5. CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXE : Collection d'articles en ligne sur les répercussions de la guerre	en Ukraine
sur la Côte d'Ivoire	43

YÉBOUÉ STÉPHANE KOISSY KOFFI

LA P	OLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET COÛTS DE VIE EN CÔTE	D'IVOIRE :
PRAT	IQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE LOGEMENT DÉCENT ET ACCESSIBLE	45
RÉSUI	MÉ EXÉCUTIF	45
1.	INTRODUCTION	47
2.	MÉTHODOLOGIE	47
3.	UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉSOLUMENT MODERNISTE FRI	EINÉ PAR LA
	CRISE ÉCONOMIQUE	48
4.	RÉSURGENCE ET PARADOXES DU LOGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQU	je en côte
	D'IVOIRE POST-CRISE	53
5.	LES DÉTERMINANTS DE LA HAUSSE DES COÛTS DES LOGEMENTS ET I	LA GESTION
	FONCIÈRE ET SOCIALE DES PROJETS URBAINS	55
6.	PLAIDOYER POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MODÈLE DE	LOGEMENT
	SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE LIBÉRAL ET D'URI	BANISATION
	RAPIDE	60
7.	CONCLUSION	64
RÉFÉF	RENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
KOUA	ASSI COMBO MAFOU	
POLI	TIQUE SOCIALE DE L'ETAT EN FAVEUR DU MONDE RURAL IVOIRIEN	FACE AUX
CRISE	ES ECOLOGIQUES	67
RESU	ME EXECUTIF	67
1.	INTRODUCTION	68
2.	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	70
3.	MESURES PRISES EN FAVEUR DU MONDE RURAL	70
4.	la politique sociale en milieu rural ivoirien à l'epreuve i	DES CRISES
	ECOLOGIQUES QUELS IMPACTS ?	73
5.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	76
DIDLIC		70

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACD : Arrêté de Concession Définitive

AFD: Agence Française pour le Développement

AGEF: Agence de Gestion Foncière

AGR: Activités Génératrices de Revenus

AMUGA: Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan

ANAPEC : Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

APTF: projet d'Amélioration des performances Technique et Financière du secteur de l'eau

AURA : Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan

BCET : Bureau Central d'Étude Technique

BETPA: Bureau d'Étude Technique des Projets Agricoles

BHCI: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire

BICICI : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire

BM: Banque Mondiale

BNEC : Banque Nationale pour l'Épargne et le Crédit

BNETD : Bureau National d'Étude Technique et de Développement

BNI: Banque Nationale d'Investissement

BRP: Basic Retirement Pension

BRT: Bus Rapide Transit

CAA: Caisse Autonome d'Amortissement

CDMH: Compte de Mobilisation de l'Habitat

CEFFAL: Centre de Facilitation des Formalités d'Accès au logement

CGRAE: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

CHR: Centre Hospitalier Régional

CHU: Centre Hospitalier Universitaire

CMU: Couverture Maladie Universelle

CNAM: Caisse Nationale d'Assurance Maladie

CNAMGS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

CNPS: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CTU: Compte des Terrains Urbains

DAUDL: Direction de l'Aménagement Urbain et du Développement Local

DCGTx: Direction de Contrôle des Grands Travaux

DGPLP: Direction Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ENV : Enquête sur le Niveau de Vie des ménages

EPN: Etablissements Publics Nationaux

ESPC: Etablissement Sanitaire de Premier Contact

FMI: Fonds Monétaire International

FNS: Fonds National de Solidarité

GFCI: Groupement Foncier de Côte d'Ivoire

HG: Hôpital Général

HLM: Habitations à Loyer Modéré

IDH : Indice de Développement Humain

INS : Institut National de la Statistique

IPP: Incapacité Partielle Permanente

IPS: Indemnité de Perte d'Emploi

IPS : Institution de Prévoyance Sociale

LEM: Lotissement à Équipement Modéré

LSEM: Lotissements Sociaux à Équipement Minimum

MCLAU: Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

MCLU: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

MCU: Ministère de la Construction et de l'Urbanisme

MEF: Ministère de l'Économie des Finances

MSLP: Ministère de la Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONG: Organisations Non Gouvernementales

ONU: Organisation des Nations Unies

PAA: Port Autonome d'Abidjan

PAS: Plan d'Ajustement Structurel

PEC: Pôles Économiques Compétitifs

PEJ: Projet Entrepreneuriat Jeunes

PEPT : Programme Electricité pour Tous

PEV : Programme élargi de Vaccination

PFSP: Projet Filets Sociaux Productif

PIB: Produit Intérieur Brut

PMH: Pompes à Motricité Humaine

PMUA : Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan

PND: Plan National de Développement

PNDS: Programme National de Développement de la Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PSGouv : Programme Social du Gouvernement

PSO : Programme de Scolarisation Obligatoire

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

RAM: Régime d'Assistance Médicale de la CMU

RGB: Régime Général de Base de la CMU

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RSTI: Régime Social des Travailleurs Indépendants

RSU: Registre Social Unique

SCI: Société Civile Immobilière

SICOGI: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière

SIDECI : Société Immobilière de Développement de Côte d'Ivoire

SMIG: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

SNPS : Stratégie Nationale de Protection Sociale

SODE : Sociétés de Développement

SOGEFIHA: Société de Gestion Financière et de l'Habitat

SOGEPIE: Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État

SOPIM : Société de Promotion Immobilière

SUCCI : Société d'Urbanisme et de Construction de Côte d'Ivoire

SWEED: Projet d'autonomisation des femmes et Dividende Démographique

TF: Titre Foncier

THIMO: Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre

PREFACE

La Côte d'Ivoire est, selon la classification de la Banque Mondiale, une économie à « revenu intermédiaire de la tranche inférieure ». Une grande partie de la population travaille le plus souvent dans les secteurs agricole et informel et en tire des revenus qui lui permet de subvenir à ses dépenses quotidiennes et à celle de la famille. Les biens essentiels et la participation sociale sont souvent accessibles. Mais les épargnes sont limitées, ce qui entraîne une vulnérabilité accrue aux chocs. Des situations imprévues et bien souvent hors de contrôle remettent en cause les leviers socio-économiques. A l'instar des pays de la sous-région, en Côte d'Ivoire les relations familiales sont une source de soutien et en réalité l'assurance sociale la plus importante. À travers ses mécanismes, l'assistance familiale a ceci de particulier que les crises d'un membre deviennent les crises de toute la famille. Une maladie grave affectant un individu peut rapidement consommer une grande partie des épargnes de plusieurs membres. Cette tendance à l'amplification de la pénurie est accrue dans les cas où toute la société est touchée par les crises économiques, qu'elles soient liées à des facteurs domestiques ou à des développements au plan mondial.

Le début des années 2020 a connu deux crises mondiales d'ampleur exceptionnelle, celle du COVID-19 et celle causée par la guerre de la Russie contre l'Ukraine. La première a causé des perturbations significatives dans les chaînes du commerce mondial, des dysfonctionnements économiques et notamment une inflation globale. La guerre contre l'Ukraine a particulièrement causé une flambée des prix pour plusieurs produits de première nécessité, notamment les hydrocarbures, l'huile végétale, le blé et les engrais minéraux. Pour tous ces biens, il y a une forte demande en Côte d'Ivoire et les augmentations de prix ont le potentiel d'entraîner une hausse disproportionnée du coût de la vie. D'un côté, les institutions financières internationales ont mis à disposition des crédits spéciaux pour subvenir aux besoins, mais de l'autre côté, nombreux sont les États qui ont réduit les dépenses de coopération économique.

À plusieurs égards, la Côte d'Ivoire a bien des atouts. Elle possède une économie plutôt diversifiée et forte, des institutions étatiques effectives, ainsi qu'une classe moyenne de taille non-négligeable. En plus, on observe une forte accumulation de richesses au sein de l'élite tant dans le monde des affaires que celui de la politique. Cela indique qu'il y a bien des capacités dans la société à absorber des chocs et stabiliser les conditions de vie.

Sur le plan international voire Africain, les discussions sur le renforcement de la protection sociale pour augmenter la résilience se sont intensifiées récemment. Ainsi, les initiatives en Namibie et en Afrique du Sud pour l'introduction du revenu universel ont suscité de l'intérêt sur le continent. Comme une étude de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) vient de le démontrer, il y'a une forte demande parmi les travailleurs du secteur informel pour la sécurité sociale, particulièrement l'accès à l'assurance maladie. Une simple formalisation du secteur informel parait peu réaliste et ne pourrait être pas la solution miracle à court terme, cela impose des solutions qui rendent l'accès à la protection indépendant de l'emploi.¹

Les événements récents nous ont amené à soutenir et stimuler le débat parmi les instances ivoiriennes concernées en faisant l'état des lieux en connaissance de cause. Ainsi, des experts ivoiriens reconnus analysent les approches politiques et les perspectives dans quatre domaines.

Judicaël Saye explique le système classique et formel de la protection sociale, basée sur des cotisations des travailleurs voire des assurés. Cette étude nous explique les structures existantes, leurs atouts mais aussi leurs faiblesses. Ensuite, Ulrich Djé analyse les mesures ad hoc prises pour atténuer les conséquences de la guerre en Ukraine. Le cas démontre la légitimité et les possibilités d'intervention, mais aussi ses limites. Yéboué Stéphane Koffi nous rappelle la dimension de la politique de logement urbaine en tant que volet de la protection sociale. L'habitat urbain est fortement régulé et ainsi déterminé par la politique qui devrait mettre une emphase particulière sur ses implications sociales. Enfin, Kouassi Mafou lève un coin de voile sur les politiques de soutien aux économies des populations rurales, qui de plus en plus font face à des défis écologiques.

Nous espérons que cette étude renforcera le débat holistique des différentes dimensions des politiques sociales et stimulera les discussions et formulations de politiques qui prennent en compte les défis des différents segments de la population. La politique sociale a de nombreuses facettes, et autant d'approches pour atteindre les objectifs.

Dr. Felix Gerdes

Représentant Résident Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Côte d'Ivoire

LES AUTEURS

Ulrich DJE est Administrateur principal du Travail et des Lois Sociales diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Il a dirigé des services d'Inspection du Travail de 2005 à 2013, le département en charge de la promotion de l'Emploi Salarié au sein de l'ex-Agence d'Etudes et de promotion de l'Emploi (AGEpE) de 2013 à 2016 et il est Directeur au Conseil National du Dialogue Social (CNDS) depuis mars 2017.

Il est juriste international, expert en législation du travail et gestion des ressources humaines. Ecrivain, il est l'auteur de « Le guide pratique des relations de travail » (mai 2017), « Le monde du travail face à la crise » (septembre 2020) et « Les chroniques à Man'Vi » (juin 2023). Doctorant à la Chaire UNESCO pour la Culture de la paix de l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, il finalise une thèse sur « Législation du travail et protection du travail : le cas des travailleurs du secteur privé de l'amont pétrolier de Côte d'Ivoire ».

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI est Enseignant-Chercheur, Maître de Conférences CAMES à l'Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire). Spécialiste de Géographie Urbaine et Aménagement, il est auteur de plus d'une quarantaine d'articles scientifiques portant d'une part sur les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux problèmes des villes ivoiriennes et d'autre part sur le rapport entre la décentralisation et le développement des territoires ruraux et urbains en Afrique subsaharienne.

Il est Directeur Adjoint chargé des Relations Extérieures du Laboratoire de Recherche Ville Société Territoire (LaboVST), chargé de communication, du Programme Thématique de Recherche (PTR) Gouvernance et Développement du CAMES et membre du comité scientifique du Laboratoire Mixte international pour une Activité Minière Responsable en Afrique de l'Ouest (LMI MINERWA).

Kouassi Combo MAFOU est Enseignant-Chercheur, Maître de Conférences au département de Géographie à l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Sociales et Humaines (SSH) à l'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG). Chercheur associé au Centre de Recherche et de Développement (CRD) de l'Université Alassane Ouattara (UAO), où il est Responsable de l'axe de recherche « Migration et Développement ». Il est membre du Réseau de Formation, de Recherche et d'Action sur les Migrations Africaines (REFORMAF).

Mafou est expert en migration et développement avec une trentaine de publications scientifiques sur la problématique de la migration. Il s'intéresse aux questions de justice et d'équité sociale d'où son intérêt sur les questions d'insertion socioéconomiques et professionnelles des migrants, la précocité de l'entrée des mineurs dans la sphère du monde de travail et la réinsertion des enfants-planteurs. Il travaille actuellement sur la problématique de la migration environnementale.

Keadakan Judicaël SAYE est diplômé de l'Ecole Nationale de Sécurité Sociale de Saint-Etienne (EN3S) en France. Il justifie d'une expérience de plus de quinze ans dans le management et la mise en œuvre des mécanismes de sécurité sociale à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), où il est en poste en qualité de Directeur Central. Monsieur Saye est consultant-formateur en droit de la sécurité sociale auprès de divers organismes, notamment le Centre Ivoirien de Formation des Cadres de Sécurité Sociale (CIFOCSS), la Friedrich-Ebert-Stiftung et l'Institut National de Formations Judiciaires (INFJ) de Côte d'Ivoire. Il a également occupé de 2021 à 2022, le poste de Directeur de Cabinet au sein du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, Chargé de la Protection Sociale.

LA PROTECTION SOCIALE EN COTE D'IVOIRE : REVUE DES DISPOSITIFS ET PERSPECTIVES

Judicaël Keadakan Saye

RESUME EXECUTIF

La crise sanitaire mondiale de la COVID-19 a révélé avec insistance l'importance de la protection sociale et l'urgence pour les pays du monde de mettre en place des systèmes de protection sociale intégrés et couvrant l'ensemble des populations. En Côte d'Ivoire comme dans la quasitotalité des pays du monde, les dispositifs existants du système de protection sociale n'ont pas suffi à faire face aux effets de la crise sur leurs populations. Les autorités publiques ont dû recourir à des mesures exceptionnelles d'ordre sociales pour combler les lacunes de leur système de protection sociale et ainsi favoriser la résistance aux chocs des habitants.

Le système de protection sociale de la Côte d'Ivoire est à la fois assurantiel et assistanciel. Les dispositifs de sécurité sociale basés sur le modèle de l'assurance sociale permettent de couvrir une minorité de personnes (moins de 10% de la population). Il s'agit majoritairement des travailleurs du secteur formel comprenant les travailleurs salariés du secteur privé et les fonctionnaires et agents de l'Etat. Ces régimes de sécurité sociale offrent des prestations sociales de niveau relativement bas, qui garantissent contre les conséquences financières de sept des neuf risques sociaux recensés par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à savoir la vieillesse, la maternité, les risques professionnels (accident du travail et maladies professionnelles), les allocations familiales et la santé. Des efforts ont été consentis ces dernières années pour améliorer le taux de couverture en intégrant notamment les travailleurs du secteur informel par le biais de la Couverture Maladie Universelle (2014) et du Régime Social des Travailleurs Indépendants (2019). Cependant, l'impact de ces dispositifs tarde à se faire sentir de sorte que la majorité de la population, reste dépendante des mécanismes d'assistance sociale dont les plus emblématiques (Filets sociaux productifs, gratuité ciblée, électricité pour tous, etc...) ont été mis en place lors de la dernière décennie. Les programmes d'assistance sociale sont destinés à favoriser l'accès des populations notamment les plus démunies ou les plus vulnérables, aux biens et services essentiels. Disséminés dans la plupart des domaines d'activité, de la santé à l'emploi en passant par l'éducation, l'énergie, ou encore l'action sociale, ces programmes sociaux ont une capacité d'absorption encore faible des potentiels bénéficiaires, au regard du taux relativement élevé de pauvreté (39,6%), ou une adéquation insuffisante avec les besoins des populations.

Face aux effets de la pandémie à COVID-19 et des impacts des crises internationales sur les conditions de vie et le bien-être des populations, la Côte d'Ivoire a l'impérieuse nécessité de renforcer la protection de ses habitants en intensifiant les efforts pour asseoir durablement sa dynamique économique sur une politique de protection sociale favorisant des programmes inclusifs et complets. Le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 et les différents cadres stratégiques sectoriels notamment dans les domaines de la protection sociale et de la santé, tracent des perspectives de renforcement des régimes et programmes sociaux dans l'optique de l'extension de la sécurité sociale et la mise en place de filets de protection sociale dont les ambitions peuvent être améliorées à plusieurs égards.

Un des axes prioritaires d'évolution de la protection sociale en Côte d'Ivoire réside dans la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) au regard du faible taux d'utilisation des services publics de santé et des indicateurs de santé relativement mauvais notamment en matière de mortalité infanto-maternelle.

La CMU est cependant loin de faire l'unanimité vu le faible taux de personnes enrôlées depuis le démarrage du programme en 2014 (3,5 millions de personnes souscrites sur une population de plus de 28 millions). L'un des défis majeurs demeure certainement dans le financement de ce programme qui fait appel en ce qui concerne le régime général de base, essentiellement aux cotisations des adhérents. Une redéfinition du mode de financement avec une contribution forte de l'Etat en complément des cotisations sociales, à travers un mécanisme de taxation dédié tel que celui appliqué au Gabon permettrait sûrement de susciter un plus large engouement et le consensus nécessaire à la généralisation de la CMU. Au plus fort de la crise sanitaire, le champ des transferts monétaires a été élargi pour prendre en compte plus de personnes pauvres dans le cadre du Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP) mais également pour soulager les travailleurs ayant perdu leur emploi ainsi que les personnes du secteur informel impactées. A cet effet, ont été mis en place différents fonds spéciaux dont le Fonds spécial de Solidarité et Soutien d'urgence Humanitaire (FSSH) et le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI). Ces initiatives méritent de s'inscrire dans la durée. Le PFSP a certes pour objectif d'inclure près de 330.000 personnes chaque année à l'horizon 2025, mais pourrait envisager à une échéance plus ou moins brève, un élargissement plus global dans l'optique de l'instauration d'un revenu universel. A l'exemple de l'Afrique du Sud, de plus en plus de pays du Sud réfléchissent à cette éventualité pour réduire les inégalités sociales et lutter contre la pauvreté. De même, les indemnisations intervenues dans le cadre du FSSH offre une opportunité de concrétiser le projet d'institution d'un régime de protection contre le chômage auguel les syndicats et les autorités publiques semblent ouvertement favorables. Les modalités de l'indemnité de perte d'emploi (IPE) mise en place depuis 2014 au Maroc peuvent alimenter la réflexion dans ce sens.

L'un des traits caractéristiques des programmes sociaux en Côte d'Ivoire est qu'ils sont pour la plupart orientés vers la résolution des problèmes relatifs aux enfants, aux jeunes et aux femmes. L'approche est logique dans une population majoritairement jeune à plus de 75% et qui subit dans sa grande majorité les effets des difficultés d'accès aux soins de santé, du chômage des jeunes ou des difficultés d'accès au crédit en ce qui concerne les femmes pour leur autonomisation. Toutefois, des études révèlent une forte incidence de la pauvreté parmi les personnes âgées notamment celles vivant en milieu rural. En Côte d'Ivoire aucune initiative de protection sociale spécifique aux personnes âgées n'existe véritablement alors que les régimes de pension existants ne couvrent qu'une minorité d'entre elles (7,7%). Des pays comme l'Île Maurice et l'Afrique du Sud octroient une pension minimum de vieillesse aux personnes du 3ème âge, avec ou sans condition de ressources, pour des conditions de vie décente. La Côte d'Ivoire pourrait s'en inspirer dans la perspective de socles de protection sociale ciblés inclusifs et d'anticipation d'un vieillissement programmé de sa population d'ici à 2050 comme pour la majorité des pays africains.

L'extension tant horizontale que verticale de la couverture sociale, impose un mode de financement adapté susceptible de garantir sa soutenabilité pour les pouvoirs publics comme pour les populations en vue de la pérennisation des régimes et des programmes. La résolution de cette double équation exige que l'Etat de Côte d'Ivoire, en plus de compter sur l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), relève plus le niveau de mobilisation des ressources internes destinées au secteur de la protection sociale. Il s'agit d'un impératif indispensable dans la mesure où les bénéfices d'une extension de la couverture sociale dépassent largement ceux liés à la réduction du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des ménages. Un système de protection sociale universel, inclusif et réactif aux chocs favorise la croissance de long terme.

1. INTRODUCTION

La crise sanitaire mondiale à COVID-19 a ébranlé les certitudes de bon nombre de pays dans bien des domaines d'activité. Des systèmes de santé aux dispositifs de protection sociale en passant par les mécanismes économiques et de production, tous ces domaines ont vu les autorités publiques prendre, dans les pays développés comme dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, des mesures d'ajustement pour combler les lacunes et adresser de manière efficace les chocs engendrés par la crise. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) rapporte que parmi les mesures prises par la majorité des pays pour juguler les effets de la crise, un grand nombre de mesures relève du domaine de la protection sociale. Il faut dire que les mesures de confinement et de restriction des déplacements avec dans leur sillage, la fermeture des entreprises ou la réduction de leurs activités et les pertes d'emploi occasionnées, ont provoqué une dégradation des conditions de vie des populations surtout des plus pauvres. Ainsi, l'introduction de nouveaux programmes ou prestations sociales a été signalée par l'OIT comme la mesure la plus courante, y compris les prestations pour les travailleurs et leurs personnes à charge, les prestations pour les populations pauvres et vulnérables, l'introduction de subventions ou la réduction des coûts des produits de première nécessité et des services publics (soins médicaux, accès à l'électricité et à l'eau, report des échéances de règlement...).

La protection sociale est de ce fait mise en exergue par la crise à COVID-19 qui vient renforcer le plaidoyer des organisations internationales tels que l'OIT, la Banque Mondiale ou encore l'AISS² relativement à l'urgence de mettre en place des systèmes de protection sociale complets et adéquats, y compris des socles de protection sociale, pour une meilleure appréhension des défis liés à l'élimination de la pauvreté et à la réduction de l'inégalité sociale qui risquent de s'amplifier avec la crise en Ukraine et la résurgence des tensions dans le monde. Définie comme une couverture basée sur des droits permettant de protéger les individus et ménages contre les risques sociaux, la protection sociale est un moyen d'action essentiel pour favoriser la solidarité, l'équité et la cohésion sociale.

À l'instar de tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire subit les effets négatifs de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine. La dynamique de croissance économique du pays observée depuis 2012, de l'ordre de 8% par an en moyenne, a été ralentie en 2020 avec un Produit Intérieur Brut (PIB) établi à 1,8%. Les ménages et les entreprises ont comme partout ailleurs dans le monde, été fortement affectés par la pandémie. Les mesures prises ont tout aussi favorisé l'aspect social dans un contexte de crispations politiques et sociales quant à la redistribution des fruits de la croissance continue que connaît la Côte d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien a entre autres mesures sociales instauré un fonds de solidarité et de soutien (FSS)³ (Atoo.ci 2022) pour un montant de 170 milliards de francs CFA destiné à financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence à travers l'élargissement du champ du projet des filets sociaux productifs (PFSP). Le PFSP institué sur le modèle des transferts monétaires, est l'un des dispositifs essentiels du système de protection sociale de la Côte d'Ivoire.

Quelle est la structuration actuelle du système de sécurité sociale ivoirien ? Comment intègre-til les besoins des populations en termes d'accès aux services sociaux de base ? Quelles sont les perspectives de renforcement de l'efficacité de ce système de protection sociale pour favoriser la résilience des populations face aux chocs ?

La présente étude se propose de mettre en évidence les principaux traits du système de protection sociale de la Côte d'Ivoire par une revue des dispositifs qui la composent et d'analyser les axes d'évolution envisagés et/ou envisageables à la lumière des réflexions en cours dans le pays et de benchmarking de mécanismes réussis.

² Association Internationale de la Sécurité Sociale

³ Quatre fonds ont été mis en place par le gouvernement pour atténuer les effets socio-économiques de la pandémie du nouveau coronavirus, le Fonds de soutien aux grandes entreprises (FSGE), le Fonds de soutien aux PME (FSPME), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI) et le Fonds spécial de solidarité et de soutien Covid-19 (FSS).

REVUE DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE 2.

Le système de protection sociale ivoirien, comme dans de nombreux pays, est composé d'un dispositif contributif d'assurance sociale, et de mécanismes non contributifs d'assistance sociale. Ces composantes d'assurance sociale et d'assistance sociale ont été intégrées à partir de 2014 dans un cadre global d'orientation des programmes et mesures de protection sociale dont s'est dotée la Côte d'Ivoire à travers la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS).

A. L'ASSURANCE SOCIALE

L'assurance sociale, branche contributive de la protection sociale, couvre les populations en contrepartie du paiement de cotisations sociales. L'assurance sociale est mise en œuvre en Côte d'Ivoire par les organismes de sécurité sociale qui assurent par délégation, le service public de la sécurité sociale. Trois principaux organismes de sécurité sociale dénommés Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) conformément à la loi N°99-476 du 02 août 1999, sont chargés de fournir des prestations sociales aux populations avec un statut juridique leur garantissant une autonomie administrative et financière à l'égard de l'Etat ivoirien. Il s'agit de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

La CNPS, la CGRAE et la CNAM fournissent aux populations affiliées à chacune d'elles, des prestations sociales garantissant les conséquences financières de sept des neuf risques sociaux prévus par la Convention n°102 de l'OIT (sécurité sociale, normes minimum), 1958, L'assurance sociale en Côte d'Ivoire couvre les risques liés à la vieillesse, à la maternité, aux prestations familiales, aux accidents de travail et maladies professionnelles, à l'invalidité, les soins médicaux et les indemnités de repos médical.

1. La vieillesse

La couverture du risque vieillesse garantit les risques de perte de revenus liée à la retraite à l'invalidité et au décès. Elle est mise en œuvre à travers les régimes publics de pensions gérés par la CNPS et la CGRAE.

La CNPS gère le régime de pension des salariés du privé et assimilés. Ce régime est financé par les cotisations sociales à un taux de 14% reparti entre l'employeur (7,7%) et le salarié (6,3%). Le montant maximum de la pension à laquelle peut prétendre un salarié du privé à la retraite est de 50% de son salaire moyen d'activité plafonné à 45 fois le Salaire Moyen Interprofessionnel Garanti (SMIG). En outre, aucune pension ne peut être inférieure à 50% du SMIG dont le montant a été ramené à 75.000 FCFA en 2022.

La CGRAE a la charge de la gestion des régimes de pensions des personnels civils et militaires de l'Etat. Le financement est également basé sur des cotisations réglées par l'Etat-Employeur et les fonctionnaires. Les pensions des personnels civils sont fixées à 50% du salaire moyen d'activité.

Seulement 7,7% de la population de plus de 60 ans, bénéficie d'une pension de retraite⁴ (OIT 2021). Cette minorité est constituée essentiellement des travailleurs salariés du privé et des fonctionnaires et agents de l'Etat. En 2021, la Côte d'Ivoire comptait 787 557 personnes de plus de 65 ans selon les données de la Banque Mondiale (BM)⁵ (Banque Mondiale 2022). Les travailleurs indépendants qui constituent à plus de 90% le marché du travail étaient exclus de tout système public de pension jusqu'à la mise en place, en 2019,

⁴Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur, Bureau international du Travail, 2021

⁵ https://donnees.banguemondiale.org/indicator/SP.POP.65UP.TO?locations=CI

du Régime Social des Travailleurs Indépendants⁶ (Ordonnance N°2019-363 2019) (RSTI). Le RSTI devrait permettre d'améliorer à long terme, le taux de couverture des personnes âgées par les régimes de pension de la sécurité sociale.

2. L'assurance maternité

Les prestations sociales de maternité gérées par la CNPS sont versées aux femmes salariées en couches du secteur privé formel et depuis peu, aux femmes travailleuses indépendantes dans le cadre du RSTI.

En ce qui concerne les femmes salariées, les prestations sociales sont financées par des cotisations à la charge exclusive de l'employeur dans le cadre du Régime Général des Travailleurs Salariés. Ces prestations de maternité assurent à la femme salariée le bénéfice, durant son congé de maternité, de l'intégralité de son salaire en référence à son dernier salaire d'activité ainsi que le remboursement des dépenses de soins médicaux et pharmaceutiques occasionnées par la grossesse et l'accouchement⁷ (Loi n°99-477 1999). Les femmes travailleuses indépendantes ont droit uniquement à des indemnités journalières en cas de maternité, prévu par le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).

3. Les prestations familiales

Au titre des prestations familiales, des allocations familiales sont perçues par le salarié pour chacun des enfants à charge, résidant en Côte d'Ivoire, de plus d'un an jusqu'à 14 ans. La limite d'âge est portée à 18 ans si l'enfant est placé en apprentissage et à 21 ans si l'enfant poursuit ses études ou si, par suite d'infirmité ou de maladie, il est dans l'impossibilité de se livrer à un travail. La CNPS paie les allocations pour les salariés du secteur privé à raison de 5000 F CFA par enfant sans limitation de nombre. Le travailleur salarié ayant perdu son emploi continue de percevoir les allocations familiales durant une période de six mois. Les retraités ayant des enfants à charge ne percoivent pas d'allocations mais bénéficient d'une bonification de la pension à raison de 10% par enfant de moins de 18 ans.

Les allocations familiales sont versées par l'administration du trésor public en ce qui concerne les fonctionnaires et agent du secteur public, pour un montant de 7.500 FCFA par enfant et par mois.

Les autres catégories de travailleurs, notamment ceux du secteur libéral et de l'économie informelle, ne perçoivent pas d'allocations familiales dont le but est d'aider le travailleur à faire face à ses charges de famille et de promouvoir l'éducation de l'enfant.

4. Les accidents du travail et maladies professionnelles

La couverture du risque professionnel protège le travailleur salarié contre les accidents survenus et les maladies provoquées à l'occasion ou du fait du travail. Cette protection est financée par les employeurs. En cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, la CNPS prend en charge la totalité des frais engagés pour les soins de la victime et l'indemnisation partielle de la perte du salaire occasionnée. En cas d'incapacité permanente du travail (IPP) ou en cas de décès du travailleur, une rente est attribuée à la victime ou aux enfants mineurs, au conjoint du travailleur décédé et aux ascendants à sa charge.

Le RSTI de la CNPS offre aux travailleurs indépendants, autoentrepreneurs et actifs du secteur informel une garantie contre le risque professionnel limitée à des indemnités journalières pour perte de revenu à l'exclusion de la rente pour IPP.

 $^{^6}$ Ordonnance n°363 du 17 juillet 2019 instituant le régime social des travailleurs indépendants 7 Loi n°99-477 du 2 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale, Articles 53 et 54

⁸ Loi n°99-477 du 2 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale, Articles 53 et 54

5. La maladie

Un système de couverture du risque maladie a été mis en place en 2014 par la loi 2014-131 du 24 Mars 2014 instituant la couverture maladie universelle (CMU). La CMU est effectivement entrée en vigueur en octobre 2019. Elle est obligatoire et couvre toute la population résidente en Côte d'Ivoire (nationaux et non nationaux). Son objectif est de garantir l'accès de tous les habitants à des soins médicaux de qualité dans des conditions financières soutenables.

La CMU est gérée par la CNAM et comprend deux régimes. Un régime contributif, dénommé Régime Général de Base (RGB) financé par les cotisations des assurés sociaux à hauteur de 1000 FCFA par personne et par mois. Un régime non contributif, dénommé Régime d'Assistance Médicale (RAM), qui vise les personnes économiquement faibles ou démunies et dans lequel l'Etat se substitue aux assurés pour le paiement des cotisations et du ticket modérateur.

Dans le cadre du régime général de base, le taux de couverture des actes de santé et de pharmacie par la CMU est de 70 %. L'assuré assume un montant restant à sa charge de 30 % à titre de «ticket modérateur».

La CMU s'appuie sur un réseau de soins constitué de centres de santé publics, d'établissements sanitaires privés investis d'une mission de service public et de l'ensemble des pharmacies privées sur l'ensemble du territoire national. La CMU donne accès à un panier de soins qui prend en compte cent soixante-dix (170) pathologies les plus récurrentes et ayant plus d'impact sur les populations. Les bases médicales couverts sont, entre autres, les consultations, les examens de laboratoire, l'hospitalisation, l'imagerie médicale, la transfusion, les soins infirmiers, des soins des sages-femmes et la kinésithérapie ainsi que les soins bucco-dentaires. Deux cent quarante-deux (242) références de médicaments ont été retenues pour le traitement de ces 170 pathologies du panier de soins.

Selon les chiffres rendus publics en 2022 par la CNAM, seules 3,5 millions de personnes ont souscrit au dispositif, soit 12 % de la population. Sur ce nombre, 216 000 personnes économiquement faibles ou démunies ont déjà été enrôlées à fin 2021. Au titre des prestations, les chiffres font état de 208 452 assurés ayant pu bénéficier de la CMU au 31 août 2022 (AIP 2022). Comme le laissent transparaître les chiffres, l'adhésion de la population à ce dispositif d'assurance sociale contre la maladie reste un vrai défi pour le Gouvernement.

B. L'ASSISTANCE SOCIALE

L'assistance sociale est la branche non contributive de la protection sociale. En Côte d'Ivoire, son financement est assis sur le budget de l'Etat et les appuis financiers des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). L'assistance sociale concentre l'ensemble des mesures publiques qui visent à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, et à faciliter l'accès des populations aux services et infrastructures de base. En Côte d'Ivoire, le taux de pauvreté est établi à 39,4% en 2018 contre 46,3% en 2015 et 51% en 2011. Une pauvreté plus défavorable aux femmes qu'aux hommes et toujours plus rurale qu'urbaine selon l'analyse diagnostic du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. L'indice de développement humain (IDH) de la Côte d'Ivoire est 0,516 en 2016⁸ (PND 2021-2025). Les écarts de niveau de vie monétaire mesurés par l'indice de Gini ont été évalués à 0,365 en 2019. Selon le milieu de résidence, les inégalités demeurent plus marquées en milieu urbain (0,342) qu'en milieu rural (0,298) en 2018.

Les risques sociaux sont fortement corrélés avec le niveau économique des ménages. Plus les ménages notamment les plus pauvres ont un faible accès aux infrastructures et services sociaux

de base, tels que les services de santé et d'éducation, plus ils sont exposés à des risques accrus de malnutrition, de mortalité et de morbidité, et de non scolarisation comparé aux catégories les plus aisées. Dans le cadre de la SNPS, trois des quatre axes stratégiques identifiés, s'inscrivent dans le champ de l'assistance sociale. Ces axes stratégiques regroupent une série d'actions visant à améliorer le niveau de vie des plus pauvres (Axe stratégique 1), à améliorer leur accès aux services sociaux de base (Axe stratégique 2), à accompagner les groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, violence, exploitation et exclusion (Axe stratégique 3). En outre, le Gouvernement ivoirien a mis en place sur la période 2019-2020, un plan social dit Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui avait pour objectif d'accentuer les actions de réduction de la pauvreté et de lutter contre les inégalités sociales.

Dans ce sens, un ensemble de programmes de protection sociale sont à noter dans des secteurs aussi divers que l'emploi, la santé, l'éducation, l'énergie et l'action sociale.

1. Dans le secteur de l'emploi

Il s'agit de programmes de création d'emplois directs ou indirects à visée d'amélioration des revenus des populations pauvres et vulnérables et de favorisation de leur insertion socioprofessionnelle par l'auto-emploi. Les jeunes et les femmes sont particulièrement ciblés. Dans le cadre de ces programmes, des aides financières, un encadrement technique et des formations sont fournis à des porteurs de projet, pour la création d'activités génératrices de revenu (AGR) ou l'installation de micro et petites entreprises.

De manière notable, il s'agit de programmes tels que le Projet Entrepreneuriat Jeunes (PEJ) exécuté par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ou le projet d'autonomisation des femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD). Sur la période 2019 à 2020, 722.121 jeunes ont bénéficié de subventions financières dans le cadre du premier et le second a offert l'opportunité à 2 235 femmes de créer des AGR individuellement ou collectivement⁹ (Sociale 2020).

Les Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO) sont également promus comme moyen de création des emplois et de hausser les revenus des ménages les plus pauvres. Les THIMO sont des emplois non qualifiés dans des travaux d'utilité collective, qui sont en général à durée limitée. En échange, le travailleur reçoit une rémunération qui a une fonction de protection sociale. Le recrutement pour les THIMO cible les personnes de 18 à 35 ans, déscolarisées ou vivant en milieu rural. Dans le cadre du PSGouv 2019-2020, 14 050 opportunités d'emploi¹⁰ (Ministre 2021) ont été créées au titre des THIMO.

Ces initiatives destinées à encourager l'insertion professionnelle et l'autonomisation des femmes peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis mais interrogent notamment quant à la viabilité économique des AGR créées.

2. Dans le secteur de l'action sociale

L'action sociale est le pan de l'assistance sociale qui mobilise l'aide sous diverses formes pour répondre aux besoins des personnes en situation de grande précarité dans le but de garantir la cohésion, la solidarité et la justice sociale. Elle a pour finalité de remédier aux injustices ou aux disparités sociales. Dans ce cadre, les programmes de transfert monétaires conditionnels ou inconditionnels se sont développés jusqu'à devenir un outil incontournable des politiques de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays du monde.

En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a mis en place depuis 2015, le Projet des Filets Sociaux Productifs. Ce projet consiste à soutenir les ménages vivant dans l'extrême pauvreté par

⁹ Rapport Bilan mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale 2018-2020

¹⁰ Rapport Bilan final au 31 décembre 2020 du Programme Social du Gouvernement 2019-2020, P 108

des transferts d'argent directs et des mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion économique et sociale, en favorisant leur accès aux biens et services dont ils ont besoin. Ces ménages sont sélectionnés suivant un processus de ciblage décrit dans l'encadré ci-dessous qui inclut la méthode *Proxy Means Testing* (Sociale 2020). Les ménages sélectionnés perçoivent 36 000 F CFA par trimestre et par ménage, soit 144 000 F CFA par an. Ces octrois d'argent en espèces sont effectués sous la forme de paiement par téléphone mobile. En 2020, le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 227 000 ménages (contre 127 000 en 2019) et couvre les zones rurales et urbaines dans toutes les régions du pays. Le PFSP est financé par l'Etat de Côte d'Ivoire soutenu par un appui de la Banque Mondiale.

Méthodologie de sélection des ménages bénéficiaires

La sélection des ménages bénéficiaires du PFSP se fait en trois étapes.

Une identification des régions d'intervention en fonction de leur niveau de pauvreté monétaire, et pour chaque région identifiée, une sélection des villages par tirage au sort.

Dans chaque village, la liste des bénéficiaires potentiels est établie sur la base d'une enquête PMT (Proxy Means Testing ou méthode du test de revenu par approximation) auprès des ménages.

Une consultation communautaire permet ensuite de vérifier, de corriger et de valider la liste des ménages retenus.

Cette méthode de ciblage est appelée à évoluer dans les mois à venir afin de répondre aux difficultés spécifiques posées par l'identification des ménages pauvres en milieu urbain et périurbain (difficultés de mener des enquêtes et d'obtenir la validation par la communauté en raison de la plus grande mobilité des ménages et de la moindre cohésion sociale). L'exploitation des données de l'enquête pauvreté de 2019 devrait, par ailleurs, permettre de choisir les villages d'intervention sans avoir à recourir à la méthode du tirage au sort.

Source Rapport Bilan mise en œuvre de la SNPS 2028-2020

Il faut noter que tous les bénéficiaires du PFSP sont pris en compte par le Régime d'Assistance Médicale de la CMU (RAM-CMU).

En plus du PFSP, un dispositif d'attribution de secours sociaux permet d'apporter un soutien temporaire aux personnes pauvres et vulnérables. Institués par le décret n°67-524 du 28 novembre 1967, les secours sociaux comprennent une gamme d'aides financières que les personnes dans le besoin ou victimes de sinistres, peuvent solliciter auprès des services de l'action sociale (centres sociaux) au moyen de requêtes adressées au Ministre en charge de la protection sociale. Ces aides sont classées, par la pratique, en secours d'urgence, secours temporaires et secours éventuels avec des plafonds de montant correspondants à chaque type de secours (de 500.000 à 2 000 000 F CFA selon la nature du besoin). En 2021, le rapport annuel de la Direction de la Protection Sociale du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale recense des aides et secours octroyés à 1.500 personnes indigentes.

L'assistance aux victimes des conflits et des catastrophes à grande échelle ou à impact national se fait à travers le Fonds National de Solidarité (FNS) géré par le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP).

Le déploiement de la plupart de ces mécanismes d'assistance est mis en œuvre à travers le réseau des centres sociaux. Les centres sociaux constituent les guichets d'entrée, pour l'ensemble de la population en situation de vulnérabilité et de précarité, dans les dispositifs d'assistance existants. Ils exercent une mission d'inclusion sociale à l'égard des personnes et/ou des groupes en difficulté. Ces centres sont en nombre insuffisant (170)¹¹ avec une inégale implantation sur le territoire national en défaveur des régions pauvres du Nord. Ce qui peut expliquer les disparités régionales en termes d'accès aux programmes sociaux. En outre, les aides et secours octroyé sont accordés sous forme de dons plutôt que de droits, ce qui prive les usagers du service public de l'action sociale de toute voie de recours légale pour les éventuelles réclamations.

3. Dans le secteur de la santé

L'accès des populations aux soins de santé surtout pour les populations les plus pauvres, est l'un des défis majeurs du système de santé ivoirien, en raison du coût payant de la plupart des services. Afin d'assurer l'équité d'accès aux soins et réduire la pression du coût des soins sur les ménages, la Côte d'Ivoire a institué la CMU dans le cadre de l'assurance sociale. Cependant, plusieurs autres programmes spécifiques d'assistance sociale existent qui contribuent également à cet objectif. Sont notables des programmes tels que la gratuité ciblée et le Programme élargi de vaccination (PEV).

Le programme de la gratuité ciblée en vigueur depuis 2012, a pour objectif d'adresser la problématique de l'importance des risques de mortalité infanto-juvénile et maternelle en Côte d'Ivoire. Elle concerne principalement les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. L'objectif est d'offrir gratuitement, les services et actes médicaux relatifs aux consultations prénatales, aux accouchements et leurs complications, aux consultations des enfants (de 0 à 5 ans) et à la détection et la prise en charge des cas de malnutrition. La politique de la gratuité ciblée intègre également la prise en charge des personnes atteintes d'une forme grave de paludisme, de la tuberculose ou du VIH/Sida. Le PEV permet, quant à lui, un accès gratuit des populations (les enfants de 0 à 11 mois et les femmes enceintes) aux vaccins dans le but de renforcer la couverture vaccinale dans une optique de prévention et de promotion de la santé.

Cette politique de gratuité contribue à améliorer les indicateurs de santé et les limites du système sanitaire qui ont été identifiées dès 2014 dans le cadre de la SNPS et du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Toutefois, certaines limites persistent et nuisent à l'efficacité de cette politique. Il s'agit des faiblesses structurelles au niveau de l'offre, des ruptures de stocks de médicaments et la forte concentration du personnel de santé dans les villes et surtout à Abidjan.

4. Dans le secteur de l'éducation

Les analyses montrent que la pauvreté est souvent liée au manque ou à la faible éducation. D'après l'Organisation des Nations Unies (ONU), le taux d'alphabétisation est de 56,9% pour les adultes ivoiriens, contre 67,5% pour les jeunes. Dans une approche de construction d'une politique éducative plus inclusive et plus équitable, la Côte d'Ivoire met en œuvre depuis 2015 une Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). La PSO fait obligation aux parents de scolariser tous les enfants, garçons et filles âgés de six à seize ans¹² (Loi n°2015-635 2015), mais aussi au gouvernement de construire de nouvelles écoles pour rapprocher l'école des apprenants, de recruter des enseignants, de doter les écoles primaires de cantines.

Selon le rapport d'analyse statistique du Système Educatif 2019-2020¹³ (MENETFP 2021), différentes actions initiées dans le cadre de la PSO sur toute l'étendue du territoire national ont permis de réduire en 2020, l'écart entre la population scolarisable et scolarisée au primaire.

^{11 113} Centres sociaux du Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (MEPS) et 57 Complexes socioéducatifs rattachés au Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE).

¹² Loi n°215-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement

¹³ Rapport du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de l'Education Professionnelle

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, sur un total de 4.185.904 enfants en âge d'être scolarisés au primaire, le système éducatif a accueilli 4.101.430 enfants, soit environ 98 % des enfants scolarisables. Le rapport mentionne que le PSO a favorisé, sur la base d'une analyse selon le milieu, un accroissement moyen annuel de 4% du nombre d'élèves en zone rurale contre 1,2% pour la zone urbaine. Cet accroissement des effectifs scolarisés s'observe également dans l'enseignement secondaire général avec cependant plus d'élèves enregistrés en zone urbaine qu'en zone rurale. Dans le cadre de la PSO, un développement des infrastructures scolaires a permis de favoriser la capacité d'accueil aussi bien au primaire qu'au secondaire. De 2015 à 2020, le nombre de salles de classe construites s'élève à 20 667 au primaire (soit en moyenne 3 444 salles de classe construites par an) et à 191 collèges sur toute l'étendue du territoire national.

La politique de subvention par l'Etat des élèves affectés dans les établissements secondaires privés et la distribution gratuite de kits et manuels scolaires ainsi que le développement et l'approvisionnement des cantines scolaires, constituent des mécanismes ayant également permis d'améliorer le taux d'accès à l'enseignement et d'atténuer le phénomène de l'abandon scolaire. Cependant, au niveau des cantines scolaires, le rapport suscité révèle une stagnation à 39% de la proportion des écoles ayant une cantine sur la période de 2015 à 2020. Au cours de cette période, la proportion d'écoles publiques dotée de cantines est passée de 46 à 44%, soit, une baisse de 2 points de pourcentage. Sur les 18 258 écoles recensées en 2020, 7 138 possédaient une cantine avec seulement 5 régions administratives sur 33 ayant plus de 50% de taux de couverture en cantine scolaire. Ces disparités régionales existent également en matière de scolarisation et concernent des régions avec un fort taux de pauvreté : TCHOLOGO (66,3%) la BAGOUE (66,9%), le FOLON (73,9%) et le GUEMON (76,3%)¹⁴ (MENETFP 2021).

5. Dans le secteur de l'eau et de l'électricité

Dans le domaine de l'électricité, deux dispositifs contribuant à la réduction des disparités et des inégalités sociales en matière d'accès à l'électricité peuvent être notés.

Le programme d'électrification rurale. Il vise à connecter toutes les localités ayant au moins 500 habitants (majoritairement en zone rurale) au réseau national pour améliorer la couverture nationale en électricité. A fin 2020, 1 841 localités ont été électrifiées pour une couverture nationale s'établissant à 79,61% du territoire. L'objectif projeté est un taux de 100% en 2025¹⁵ (Ministre 2021).

Le Programme Electricité pour tous (PEPT). Il a pour objet de faciliter l'accès des ménages pauvres à l'électricité par une simplification des formalités et une réduction des coûts de l'abonnement. Ce programme permet l'accès au compteur électrique sur la base d'un montant initial de 1000 FCFA contre 150.000 FCFA (le montant complémentaire de 149.000 FCFA est payable par le ménage sur une période de 10 ans) et une baisse de 20% du coût de la consommation pour tous les abonnés aux cinq ampères sociaux. Au 31 juin 2022, le site internet de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) dédié au PEPT¹⁶ (CIE 2022) fait état de 1.299.795 foyers raccordés dans le cadre de ce programme.

En matière d'accès à l'eau, le Programme de subvention de branchements sociaux dans le cadre du Projet Amélioration des Performances Techniques et Financières du secteur de l'Eau potable (APTF) est à relever. Ce programme de subvention de branchements sociaux a pour objectif d'impacter à terme 1,6 million de personnes. Il permet aux ménages pauvres et vulnérables bénéficiaires d'avoir accès à l'eau potable à un coût de 10 000 FCFA au lieu de 167 000 FCFA, dans le cadre du volet "Eau pour tous". Afin d'assurer la fourniture de l'eau potable en milieu rural, un plan de maintenance, de réhabilitation et de remplacement à titre gratuit des pompes à motricité humaines (PMH) est mis en œuvre dans le cadre du PSGouv.

¹⁴ Rapport d'analyse statistique du Système Educatif 2019-2020 du MENETFP, P 34

¹⁵ Rapport Bilan final au 31 décembre 2020 du Programme Social du Gouvernement 2019-2020, P 38

¹⁶ https://www.cie.ci/pept/

3. PERSPECTIVES DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE IVOIRIEN

Le renforcement du dispositif de protection sociale ressort comme une priorité pour les pouvoirs publics ivoiriens aux termes du PND 2021-2025. En effet, même si le taux de pauvreté a baissé ces dernières années, passant de 46,3% en 2015 à 39,4% en 2018, le niveau de vulnérabilité aux risques et aux chocs des individus et ménages demeure relativement élevé. Certains individus ne sont certes plus pauvres, mais peuvent basculer dans une situation de pauvreté en cas de choc négatif. Les disparités régionales en matière d'accès des populations aux services sociaux de base persistent, en particulier dans le Nord et l'Ouest du pays qui concentrent les régions les plus pauvres avec des taux supérieurs à la moyenne nationale. L'accès à l'éducation reste toujours problématique en dépit du progrès de l'alphabétisation dont le taux a atteint 54,6% en 2018 contre 45,0% en 2015. Ce constat est valable quant à l'accès à un centre de santé (47%), au raccordement à l'électricité (41%) et à l'eau potable (35%) surtout pour les ménages vulnérables. L'espérance de vie en 2018 est de 54,7 ans contre 61,2 ans pour l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne. Les taux de mortalité infantile (8,5%) et maternelle (614‰ en 2015) sont parmi les plus élevés de la région.

Les priorités identifiées par le Gouvernement pour améliorer significativement la couverture sociale des populations peuvent être résumées en des initiatives relatives à une extension du système de sécurité sociale ou d'assurance sociale pour renforcer la résilience face aux risques sociaux et le développement de socles de protection sociale pour réduire les inégalités sociales et lutter contre la pauvreté.

A. DE L'EXTENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

A la fin 2019, le taux de couverture des régimes légaux de sécurité sociale de la Côte d'Ivoire n'excède pas 10% et concerne en majorité les travailleurs du secteur privé formel. Pour améliorer l'inclusivité de son système de sécurité sociale, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre sur la décennie de nouveaux régimes, à savoir entre autres le RSTI et la CMU. La généralisation de la CMU constitue aujourd'hui l'un des défis majeurs de la Côte d'Ivoire pour la réussite de l'extension de la sécurité sociale, au regard de son caractère universel comparativement au RSTI qui est limité au secteur informel, et aux nombreux enjeux liés à l'accès équitable des populations aux soins de santé.

Outre l'élargissement du champ d'application personnel de la sécurité sociale à toute la population ivoirienne, l'amélioration du niveau des prestations constitue un axe de renforcement de l'efficacité du système conformément à la stratégie d'extension du BIT reprise par la SNPS. A ce titre, des régimes complémentaires de retraite ont été institués au niveau de la CNPS et de la CGRAE au profit respectivement des travailleurs indépendants et des fonctionnaires. Dans ce sens, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension pour les salariés du privé et surtout d'un régime de remplacement de revenu en cas de perte d'emploi. Le projet d'instauration d'un régime de protection contre le chômage est l'une des leçons que les partenaires sociaux entendent tirer de la pandémie de COVID-19.

L'intérêt de la généralisation de la CMU et la révolution qu'introduirait un régime contre le chômage dans le système de sécurité sociale ivoirien incitent à les analyser de façon particulière, sur la base des orientations et réflexions qui les sous-tendent tant au niveau des gouvernants que de la société civile.

1. Généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU)

La CMU instituée en 2014 pour favoriser et faciliter l'accès de tous les habitants aux soins de santé est entrée en application à partir d'octobre 2019. Cependant, sa généralisation s'effectue difficilement auprès des populations en dépit de son utilité en termes de réduction des coûts des soins de santé. En fin août 2022, 3 492 865 personnes ont été enrôlées à la CMU malgré le caractère obligatoire du dispositif. De nombreuses difficultés sont relevées qui semblent expliquer la réticence d'une partie de la population à s'approprier la CMU. L'accessibilité des structures sanitaires sur l'ensemble du territoire notamment en zone rurale, la qualité de services dans les établissements sanitaires, la disponibilité des médicaments de la CMU, les lourdeurs et les défaillances dans la production et la distribution des cartes sont les griefs le plus souvent formulés par les populations contre la CMU¹⁷ (Monde 2022).

Pour mettre au niveau de ses ambitions les infrastructures sanitaires du pays, le gouvernement poursuit un programme de construction, de réhabilitation et de modernisation des centres hospitaliers universitaires (CHU), des hôpitaux régionaux et généraux, et des centres de santé. Dans le cadre du PND 2021-2025, il est projeté la Construction de 650 Etablissements de Santé de Premier Contact (ESPC) notamment en zone rurale, et la réhabilitation de 450 autres ainsi que de 20 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et de 10 Hôpitaux Généraux (HG).

Cependant, l'enjeu majeur à résoudre pour une opérationnalisation réussie de la CMU demeure celui de son financement. L'option retenue est le financement par les cotisations sociales sur la base du modèle assurantiel. L'ouverture des droits aux prestations est subordonnée au paiement préalable des cotisations sociales par l'assuré, du moins en ce qui concerne le Régime Général de base (RGB).

Le montant des cotisations sociales s'élève à 1000 FCFA par mois et par personne quel que soit l'âge. Le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs du secteur formel (salariés et fonctionnaires) et de leurs ayant droits, s'opère par prélèvement sur les salaires. Le recouvrement des cotisations des autres populations, majoritairement du secteur informel, s'avère plus délicat. Les travailleurs indépendants, les autoentrepreneurs et les travailleurs informels qui se sont enrôlées, ont du mal à s'acquitter de leur cotisation et la CNAM à les y contraindre. Le faible taux de bancarisation (12%), ne permettant pas d'envisager le prélèvement automatique sur comptes bancaires, la CNAM a recours au paiement par téléphone mobile qui fait reposer la contribution des travailleurs informels sur la base du volontariat. En outre, la capacité des ménages du secteur informel à supporter la contribution fixée, interroge fortement au regard du taux de pauvreté (36,9%). D'autant que contrairement aux travailleurs du secteur formel dont la charge des cotisations est supportée à 50% par l'Employeur et l'Etat, celle des travailleurs indépendants, autoentrepreneur et du secteur informel est entièrement à leur charge.

Pour rendre la CMU attractive pour l'ensemble de la population et en particulier pour les travailleurs du secteur informel, les suggestions d'une mobilisation des recettes fiscales pour son financement à l'instar de certains pays, additionnée à la contribution des ménages, se font de plus en plus insistante.

Un des exemples réussis en la matière est le Gabon qui a institué, dans le cadre du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie (ROAM) géré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), une taxe de 10% sur les revenus des compagnies de téléphonie mobile et sur l'utilisation des téléphones portables. Introduite par le gouvernement gabonais en 2008,

¹⁷ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/13/en-cote-d-ivoire-la-cmu-devient-obligatoire-malgre-ses-dysfonctionnements_6145695_3212.html

cette taxe a permis de multiplier par plus de deux les fonds du programme d'assurance-maladie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cette taxe fait partie d'un train de mesures qui ont permis de faire progresser le taux d'inscription de la population à un plan d'assurance maladie à 45% en 2012, alors qu'il était inférieur à 20% en 2007¹⁸ (OMS 2015).

Ainsi, une étude de l'OCDE (OCDE 2020) juge sans équivoque la nécessité d'une réforme fiscale en Côte d'Ivoire pour mobiliser suffisamment de ressources pour le secteur de la Santé. Cette étude suggère de mettre en place, par exemple, une TVA sociale dont le produit émanerait de la suppression des taux réduits ou des exonérations de TVA non ciblés pour une hausse de la contribution à la CMU qui ne viendrait pas alourdir la charge fiscale pesant sur le travail. Des organisations de la société civile soulevant le manque de financement important de la CMU, proposent également de mettre en place une taxe pour soutenir la CMU notamment sur les produits nocifs pour la santé tels que l'alcool et le tabac¹⁹ (7info.ci 2022). L'étude de l'OCDE précédemment citée a révélé que la Côte d'Ivoire dispose de large marge de manœuvre en matière de droit d'accise sur le tabac (45% du prix de vente hors taxe sortie-usine contre 65% au Sénégal ou 150% au Ghana) et sur l'alcool. D'autres réflexions sur la mobilisation de ressources supplémentaires pour le financement de la CMU, appellent à réduire le taux d'informalité de l'emploi (plus de 90%) par la mise en œuvre d'une véritable stratégie de formalisation du secteur informel (OXFAM 2011).

Aucune initiative ni déclaration officielle ne semble envisager pour l'instant, une modification du mode de financement actuel de la CMU. Cependant, une subvention du gouvernement au niveau de la contribution au financement de la CMU à l'égard de l'ensemble de la population pourrait lever certaines appréhensions sur la CMU, en plus de la poursuite des efforts pour l'amélioration et le rapprochement des infrastructures sanitaires des populations.

2. Instauration d'une Assurance Chômage

Les mesures sanitaires restrictives prises pour freiner la propagation de la pandémie à COVID-19 a eu en Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays du monde, de graves répercussions sur l'emploi. La fermeture ou la réduction d'activité des entreprises avec leurs lots de licenciement et de mise en chômage technique ont entrainé des pertes d'emploi considérables. Selon l'étude intitulée « Evaluation de l'impact du Covid-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire »²⁰ (Développement 2020), la pandémie a occasionné la perte de 22.962 emplois formels et non formels pendant la période de mars à septembre 2020. Cette situation a engendré une détérioration des conditions de vie d'un nombre important de ménages qui se sont retrouvés subitement privés de leur principale source de revenu. Le gouvernement a pris une série de mesures d'urgence dans le cadre d'un Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) pour aider les individus et les ménages affectés par la pandémie. Il s'agit de la création de fonds spécifiques chargés d'opérer des transferts monétaires au profit des ménages les plus vulnérables du fait de la COVID-19²¹ et des acteurs du secteurs informel²² ainsi que d'un appui Gouvernemental à 20 326 employés dont les contrats sont résiliés ou suspendus du fait de la crise sanitaire²³. Les catégories professionnelles concernées par l'appui gouvernemental devaient percevoir pendant deux mois, 60 000 FCFA pour les ouvriers, 120 000 FCFA pour les agents de maîtrise et techniciens, 240 000 FCFA pour les cadres moyens et techniciens supérieurs, et 360 000 FCFA pour les cadres supérieurs (Gouvernement 2022).

La question de la perte d'emploi et de la nécessité de garantir la sécurité du revenu des travailleurs posée avec acuité par la crise sanitaire, constituent une réalité dont les conséquences sur les

¹⁸ https://www.afro.who.int/fr/news/le-chemin-vers-la-couverture-sanitaire-universelle-etude-de-cas-sur-le-gabon

¹⁹ https://www.7info.ci/cmu-une-ong-propose-une-parafiscalite-sur-lalcool-et-le-tabac-pour-le-financement/

²⁰ Ministère du Plan et du Développement, Evaluation de l'impact du Covid-19 sur l'activité des entreprises du secteur formel en Côte d'Ivoire, Rapport final mai 2020,

²¹ Le Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'urgence Humanitaire (FSSH) finançait des transferts monétaires d'un montant mensuel de 25.000 FCFA par personne sur trois mois aux personnes rendu vulnérables du fait de la COVID-19

²² Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) accordait des prêts d'aide au refinancement

²³ https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=11173

populations, même en dehors des chocs symétriques, exigent de l'Etat des solutions à plus long terme. Les lacunes du système actuel de sécurité sociale doivent être comblées de sorte à mettre en place un dispositif pérenne de prise en charge des travailleurs au chômage ou en recherche d'emploi, pour leur éviter de tomber dans la précarité et leur permettre de retrouver un emploi décent. Les syndicats de travailleurs plaident de plus en plus depuis la crise pour l'instauration d'une assurance chômage.

L'assurance chômage est un régime de protection garantissant une sécurité du revenu aux travailleurs qui risquent de perdre leur emploi ou l'ont effectivement perdu. Ce régime peut comporter des dispositifs de maintien dans l'emploi destinés aux travailleurs qui subiraient une perte partielle ou totale de rémunération en raison de la réduction temporaire de la durée légale du travail ou de la suspension temporaire de travail, sans cessation de la relation de travail ; comme il peut comporter des prestations de chômage destinées aux travailleurs qui ont perdu leur emploi. Pour accroître l'efficacité et l'utilité des mécanismes contre le chômage, de nombreux pays les accompagnent de mesures visant à favoriser l'employabilité, telles que l'orientation et la formation professionnelles.

A l'occasion de la fête du travail du 1er mai 2022, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a annoncé aux représentants des travailleurs l'amorce par ses services de travaux visant à l'institution d'un régime de protection contre le chômage. Les services de la CNPS reconnaissent mener des réflexions dans ce sens mais aucune information sur les modalités envisagées n'est encore disponible. L'instauration d'un tel régime en Côte d'Ivoire serait une première en Afrique Subsaharienne, une zone qui ne compte encore aucun pays assurant la couverture du risque chômage. Le taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle (SU3) en Côte d'Ivoire était estimé à 12,20% en 2018.

D'une manière générale, rares sont les pays africains à avoir mis en œuvre un dispositif de protection sociale contre le chômage qui demeure le risque le moins couvert dans le monde parmi les neuf risques sociaux recensés par l'OIT²⁴ (OIT 2021). L'un des pays à avoir récemment institué une couverture contre le chômage est le Maroc, dont les travaux pourraient servir de modèle à la Côte d'Ivoire.

A l'issue de longues négociations entre les partenaires sociaux, le Maroc a adopté en septembre 2014, une loi²⁵ qui prévoit une indemnité pour perte d'emploi (IPE)²⁶, entrée en vigueur au 1er décembre 2014 (BOUKAICH 2017). l'IPE a été instituée au profit des salariés du secteur privé qui pour en bénéficier doivent être inscrits à l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) et l'en informer dans un délai de 60 jours après avoir perdu leur emploi. La perte de l'emploi doit être intervenue indépendamment de la volonté du travailleur. En outre, le salarié doit faire la preuve d'un minimum de 780 jours de travail au cours des trois années précédant la date de cessation d'activité, dont 260 jours de travail durant les douze derniers mois civils. Le service de l'IPE est incompatible avec le bénéfice d'une pension d'invalidité ou de retraite. Le montant de l'IPE est égal à 70 % du salaire mensuel moyen déclaré du salarié durant les trente-six derniers mois qui précèdent la date de l'arrêt de travail avec un plafond correspondant au SMIG mensuel. L'IPE est versée durant six mois maximum à compter du jour suivant la date de la perte d'emploi. Pendant la période d'attribution, le bénéficiaire de l'IPE est soumis à un programme de formation qualifiante de l'Anapec et de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) pour trouver un nouvel emploi. La période indemnisée est assimilée à une période d'assurance et donne droit au maintien de l'assurance maladie, aux allocations familiales, et est prise en compte pour le calcul des droits à la retraite.

²⁴ Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur Genève, Bureau international du

²⁵ Loi n° 03-14 fixant l'Indemnité de Perte d'Emploi (IPE)

²⁶ Article « indemnité pour perte d'emploi dans la législation sociale marocaine » in Lex Social, vol. 7, núm. 1 (2017)

Le régime marocain de protection contre le chômage est financé par application d'un taux de cotisation de 0,57% au salaire déclaré dans la limite du plafond en vigueur. La charge de la cotisation est répartie entre l'employeur et l'employé à hauteur respectivement de 0,38% et 0,19% du salaire plafonné à 6 000 dirhams. Ce qui correspond à deux tiers pour les entreprises et au tiers pour les salariés. Pour permettre le démarrage de ce régime, l'Etat du Maroc a mis à la disposition de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), un fonds d'amorçage de 500 millions de dirhams étalé sur trois ans (45 millions d'euros).

L'institution de l'IPE a constitué, au Maroc, une véritable avancée sociale en matière de protection du revenu des travailleurs, de réduction des inégalités et de promotion de l'insertion professionnelle en même temps qu'elle lui permettait de se hisser au niveau des autres pays du Maghreb dans ce domaine. Cependant, la modicité du montant de l'indemnité est sujette à critique. Ces critiques concernent aussi la non prise en compte par le régime de chômage des primo-demandeurs d'emploi qui constituent la majorité des chômeurs au Maroc.

La mise en place en Côte d'Ivoire d'un régime garantissant la sécurité du revenu contre la perte involontaire d'un emploi serait autant révolutionnaire. Toutefois, les questions liées à sa viabilité devraient être profondément examinées compte tenu de l'étroitesse du secteur formel de l'emploi comparativement à celui du Maroc, et du phénomène de non-déclaration ou de sous-déclaration de certaines catégories de travailleurs à la CNPS (travailleurs agricoles, travailleurs journaliers, ouvriers du bâtiment, travailleur domestique...).

4. DU DEVELOPPEMENT DE SOCLES DE PROTECTION SOCIALE

La Recommandation n°202 (2012) de l'OIT relative aux socles de protection sociale encourage les Etats à mettre en place un ensemble de mesures élémentaires de sécurité pour tous les habitants d'un pays afin de prévenir et réduire la pauvreté, dans le but de lutter contre l'exclusion sociale. Ces garanties élémentaires doivent, entre autres, assurer l'accès à des soins de santé fondamentaux et à une sécurité minimum de revenu aux personnes dans le besoin. Dans ces domaines, l'Etat de Côte d'Ivoire a notamment développé les dispositifs de la RAM-CMU et du PFSP. Ces mécanismes qui constituent des filets de sécurité orientés vers les personnes démunies devraient être encore plus élargis d'ici à 2025 pour assurer plus de justice sociale et d'équité dans le traitement des populations.

Relativement aux mécanismes garantissant une sécurité de revenu aux populations démunies, les stratégies internationales de mise en place de socles de protection sociale dans le cadre de la promotion de l'introduction et l'extension de prestations de transferts monétaires, insistent sur l'institution d'allocations pour les enfants d'âge scolaire et surtout de pension minimum ou universelle au regard de la faible couverture mondiale des personnes âgées. En Côte d'Ivoire, le taux de dépendance dans la population (69,2%)²⁷ devrait amener les gouvernants à considérer sérieusement ces éventualités, particulièrement en ce qui concerne la pension universelle. De fait, le taux de couverture en des régimes de pension ivoiriens est établi à 7,7%. L'opportunité d'une pension universelle en Côte d'Ivoire sera exposée en second point de ce développement sur la nécessité de l'extension des socles de protection sociale en Côte d'Ivoire.

1. Élargissement du PFSP et du RAM

Les conclusions du rapport bilan de la SNPS reconnaissent la nécessité d'étendre, renforcer et pérenniser les dispositifs de transferts sociaux relatifs au PFSP et au RAM-CMU afin de maximiser leur impact dans la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale.

²⁷ Le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 65 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-64 ans révolus) est de 69,2% selon les résultats globaux définitifs du Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021

Certes, le PFSP institué en 2015 a été progressivement étendu à l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire mais il ne couvrait en 2020 que 227 000 ménages avec un objectif de 300 000 ménages par an d'ici à 2025. Cet objectif mérite d'être amplement réévalué comparativement au taux de pauvreté (36,9%) qui reste encore élevé. En outre, des disparités existent au niveau de la couverture des régions par ce programme qui est défavorable à celles identifiées comme les plus pauvres. Pour remédier à cette situation, le renforcement du ciblage des bénéficiaires devrait être une priorité pour accentuer l'efficacité et de l'efficience du programme. La décision a été prise de mettre en place, un Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables²⁸ afin de se doter d'un système d'information intégré de nature à faciliter et à garantir un ciblage rigoureux et transparent des bénéficiaires. Le RSU n'est pas encore opérationnel mais le coût psychologique et social de l'inscription à ce registre pour certains ménages qui pourrait les amener à renoncer au bénéfice du programme par peur de la stigmatisation, doit être pris en considération pour déterminer les mécanismes de sélection et de mise à jour des données. Le RSU devrait faciliter, selon les réflexions en cours, la création d'un cadre commun d'extension du PFSP et du RAM-CMU dans une approche multisectorielle des initiatives sociales (pauvreté 2021). Dans ce cadre, le principe du bénéfice d'office du RAM-CMU par les membres des ménages admissibles au PFSP devrait être consacré pour renforcer la synergie d'action entre les programmes et ainsi instaurer la réciprocité en permettant aux indigents bénéficiaires de la CMU de profiter également des transferts monétaires du PFSP. La mise en œuvre de ce processus combiné devrait être favorisée et facilitée par l'application par les deux programmes de la même méthodologie de ciblage des personnes en situation d'extrême pauvreté, à savoir la méthode *Proxy Means Testing* (PMT) ou test de revenus par approximation²⁹.

Par ailleurs, une approche plus globale de l'élargissement du PFSP pourrait être envisagée qui ne se limiterait plus aux plus pauvres des pauvres mais qui consisterait à mettre en place un véritable filet de sécurité sociale universel, sur la base d'un revenu social de base ou revenu universel. Le revenu universel permettrait le cas échéant, de répondre au défi de l'extrême pauvreté mais également de l'autonomisation des jeunes et des femmes ainsi que des inégalités sociales en termes d'accès aux biens et service. Quelques pays africains n'ont pas hésité à mener des réflexions et à procéder à des expérimentations localisées (Kenya, Ouganda) concernant le revenu universel. Le cas de l'Afrique du Sud, pays désigné comme le plus inégalitaire au monde³⁰ (Mondiale 2021), est présentement le plus commenté par les analystes. Face au ravage de la pandémie à COVID-19 et les émeutes qui ont ébranlé le pays en 2021, le Gouvernement Sudafricain a émis l'idée d'instaurer un revenu universel de base, le B.I.G pour « basic income grant». Le revenu social universel est un montant alloué à la population selon une périodicité précise, de manière individuelle sans contrôle de ressources ni condition de travail. Le projet en Afrique du Sud est d'alloué un montant par mois (de 500 rands, soit 32 dollars) à tous les citoyens âgés de 19 à 59 ans et non éligibles à d'autres formes d'aide. Le B.I.G devrait contribuer à faire face au chômage grandissant (39%), à la précarité des emplois informel et à la faiblesse des salaires qui creusent les inégalités et alimentent la pauvreté³¹.

En Côte d'Ivoire, les initiatives éparses pour lutter contre différents phénomènes relatifs à la paupérisation de diverses catégories de la société (autonomisation des femmes, chômage des jeunes, exploitation des enfants, extrême pauvreté, vulnérabilité temporaire) se rapportent dans bien des cas à des transferts monétaires ou à des prêts d'argent. Ces dispositifs ne font pas toujours l'unanimité dans la population compte tenu des méthodes de ciblages qui excluent une partie de la population qui estime mériter en bénéficier lorsqu'elle ne décrédibilise pas les processus de sélection. Cela a été le cas pour les transferts monétaires octroyés durant le plus fort de la crise sanitaire à COVID-19, de même que pour les bénéficiaires du PFSP. Le revenu social à l'avantage de pouvoir susciter une forte adhésion de la population justement par son

²⁸ Décret n°2019-759 du 18 septembre 2019 portant création du RSU

²⁹ Méthode qui établit une approximation du niveau de vie d'un ménage par des variables corrélées au niveau de ses dépenses (Décret n°2019-759 2019).

³⁰ Banque Mondiale, 2021, « Inégalités en Afrique australe »

³¹ Selon le rapport « Inégalités en Afrique australe » 10% de la population possède plus de 80% des richesses.

caractère universel qui est censé le faire profiter à tous. En outre, il permet de faire l'économie du coût important des systèmes de ciblage qui conditionnent le bénéfice des transferts à une vérification des ressources.

L'opportunité et la viabilité de l'institution du revenu universel fait cependant toujours débat, en Afrique comme ailleurs, quant à son impact sur le marché de l'emploi au motif qu'il encouragerait l'inaction des bénéficiaires, et au coût de son financement sur les recettes publiques, encore plus lorsqu'il s'agit d'économies en développement comme la Côte d'Ivoire. Ce sont cependant autant de sujets de discussion qui doivent pouvoir faire l'objet de consensus dans le cadre d'un dialogue social entre les partenaires sociaux. Tout comme en Afrique du Sud où le débat a été engagé aussi bien au sein de la société civile et du gouvernement qu'entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, de telles discussions pourraient être entamés en Côte d'Ivoire, afin d'amener les décideurs à envisager l'initiative du revenu universel dans le cadre d'un élargissement du PFSP à échéance plus ou moins longue.

En tout état de cause, l'extension des programmes sociaux du PFSP et du RAM-CMU soulève la problématique de leur pérennisation alors que leur financement est en partie assuré par des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF). La dynamique de croissance actuelle de l'économie de la Côte d'Ivoire devrait être mise à profit pour destiner suffisamment de ressources propres au financement de ces deux programmes de sorte à les inscrire dans la durée. La réforme fiscale en cours devrait pouvoir intégrer ces préoccupations pour identifier des espaces fiscaux destinés à accroître les ressources internes affectées à la mise en place de de filets de sécurité sociale tels que le PFSP et le RAM-CMU.

2. Institution d'une pension minimum de vieillesse

Les personnes âgées font partie des catégories de personnes vulnérables de la population, en compagnie des femmes et des enfants. En Côte d'Ivoire, la population ivoirienne demeure encore très jeune, 75,6 % de la population totale ayant moins de 35 ans, soit un peu plus de 3 personnes sur 4. Ainsi, le poids démographique des personnes âgées est encore faible. Cependant, de nombreuses études révèlent une forte incidence de la pauvreté parmi les personnes âgées notamment celles vivant en milieu rural. Les systèmes de pension existant en Côte d'Ivoire pour la protection des personnes atteintes par la vieillesse sont corrélés au travail formel et exclus d'emblée une certaine catégorie de la population majoritairement active dans le secteur informel et notamment dans le domaine agricole. De fait, ces régimes de pension publics gérés par la CNPS et la CGRAE ne couvrent gu'une minorité (7,7%). L'effectif des personnes du 3^{ème} âge dépourvu de protection devrait d'avantage croître les années à venir si l'on s'en tient à la forte concentration actuelle des emplois (plus de 90%) dans l'économie informelle et au fait qu'en dépit de l'institution du RSTI³², nombreux sont les travailleurs de ce secteur qui n'ont pas de revenus suffisants pour cotiser ou pour suffisamment cotiser afin de se garantir une pension à l'âge de la vieillesse. En outre, les personnes bénéficiaires de la couverture des régimes de pension de la CNPS et de la CGRAE ne sont pas pour autant totalement à l'abri de la précarité étant donné que la proportion dans laquelle ces régimes remplacent le revenu d'activité par une pension dépend de la durée de la carrière et du niveau de salaire perçu. Ainsi, tous les assurés sociaux de ces organismes ne sont pas assurés de percevoir une pension et dans tous les cas, subissent une diminution drastique de leur revenu une fois à la retraite. Dans bien des cas, les pensions versées ne permettent pas toujours de faire face aux besoins compte tenu du coût de la vie et cela en dépit des revalorisations effectuées par les organismes de sécurité sociale ces dernières années pour améliorer le pouvoir d'achat des retraités. Cette situation est de nature à creuser le fossé des inégalités dans la société et à accentuer la pauvreté des personnes âgées.

³² Régime assurantiel géré par la CNPS, qui a institué depuis 2019 un système de pension pour les travailleurs libéraux, les autoentrepreneurs et les travailleurs du secteur informel sous la condition d'une durée de cotisation d'au moins dix ans et à partir de soixante ans d'âge.

Quand bien même l'augmentation des bénéficiaires des transferts monétaires dans le cadre du PFSP pourrait permettre de couvrir plus de personnes du troisième âge, les critères d'admissibilité au programme basé sur le revenu et la consommation du ménage comportent le risque de l'exclusion d'une partie de cette catégorie démographique. En effet, faute de pension de retraite ou pour faire face à des charges familiales et aux besoins de subsistance, certaines personnes âgées continuent de travailler. 80% de personnes âgées en Afrique exercent une petite activité dans le secteur informel jusqu'à ce qu'elles n'en aient plus la force (Muriel Sajoux 2015).

Les régimes de pension universelle ou pension sociale permettent d'assurer une couverture retraite à toutes les personnes âgées sans exclusion. Ces régimes relèvent de l'assistance sociale et sont non contributifs. Suivant l'approche des systèmes de retraite basée sur les piliers, la pension universelle représente le premier des quatre piliers³³ dont l'objet est de fournir des prestations anti-pauvres. En ce sens, la pension universelle constitue un instrument très efficace de lutte contre la pauvreté des personnes du 3^{ème} âge, de promotion du développement du capital humain, de justice sociale et d'équité dans le traitement des populations.

Le financement des prestations est assis sur les recettes fiscales et autres ressources de l'Etat. L'OIT estime en 2010 que le coût annuel des pensions universelles de retraite et d'invalidité de base serait compris entre 0,6 et 1,5 % du PIB annuel des pays africains et n'augmenterait que modérément d'ici à 2030 (Crystelle 2012), malgré le vieillissement de la population africaine qui se profile à l'horizon³⁴.

L'île Maurice est un des premiers pays africains à avoir instauré une pension de base universelle. la Basic Retirement Pension (BRP). La BRP est versée mensuellement aux résidents mauriciens âgés de plus de 60 ans, sans condition de revenu. À partir de 90 ans et plus, le montant de la pension est revu à la hausse. La BRP a favorisé la couverture de 100% des personnes âgées de l'Île Maurice.

Contrairement à l'île Maurice qui a opté pour une pension universelle sans conditions, d'autres pays africains ont fait le choix de régimes de pension sociale octroyée sous condition de ressources. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud. Ce pays a instauré une pension sociale de vieillesse afin d'étendre la couverture aux personnes âgées qui ne bénéficient pas d'une assurance sociale. La pension sociale est soumise à conditions de ressources d'un montant de 1500 rands (112 dollars É.-U.) pour les 60-75 ans et de 1520 rands (114 dollars É.-U.) pour les plus de 75 ans. Elle est versée à guelque 3 millions de bénéficiaires, la couverture atteignant 100 pour cent dans certaines parties du pays. Tous les citoyens, résidents permanents et personnes ayant le statut de réfugiés y ont droit. On estime qu'elle a largement contribué à réduire les inégalités, le coefficient de Gini étant passé de 0,77 (sans allocation) à 0,60 (avec allocation) (OIT 2021).

L'option du ciblage des individus les plus pauvres parmi les personnes âgées comporte, comme cela a été indiqué précédemment, un fort risque d'exclusion du fait de la possible stigmatisation des populations ayant recours à l'aide sociale et du coût important que nécessite le processus d'identification. Toutefois, dans tous ces pays où la pension sociale a été mise en place, elle a permis d'assurer, à minima, une protection sociale aux personnes âgées sans revenus. Cette prestation sociale a permis à ces bénéficiaires de subvenir à leurs besoins et de maintenir un niveau de vie décent. La mise en place d'une pension universelle devrait être priorisée en Côte d'Ivoire en raison de l'absence totale, en dehors des régimes contributifs existants, de dispositifs ciblant spécifiquement les personnes âgées pour leur permettre de faire face à leurs besoins.

³³ Conception prônée par la Banque Mondiale
34 EYINGA DIMI Esther Crystelle, les personnes âgées dans les politiques sociales en Afrique : État des lieux, enjeux et défis ; XVIIe colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales, Ouagadougou, novembre 2012 ; P 10

Les jeunes et les femmes concentrent l'essentiel des programmes de développement en vue de favoriser et accélérer leur insertion socio-professionnelle par l'autonomisation compte tenu de l'ampleur du chômage des jeunes et des difficultés des femmes en particulier, à avoir accès au crédit. La jeunesse de la population ivoirienne justifie pleinement cette approche. Toutefois, l'effritement des solidarités familiales et les limites des mécanismes communautaires d'entraide, doivent amener à intégrer dès à présent dans les stratégies de lutte contre la pauvreté la prise en compte, de manière spécifique, de la vulnérabilité des personnes du 3ème âge pour anticiper l'accentuation programmée du vieillesse de la population et appréhender les enjeux socio-économiques actuels liés à la pauvreté de cette catégorie de la population qui est susceptible d'hypothéquer l'efficacité des politiques sociales à long terme.

5. CONCLUSION

Les mesures sociales exceptionnelles prises pour contrer la pandémie ont démontré l'importance d'un système national de protection sociale couvrant toutes les couches de la population. L'ambition de la Côte d'Ivoire de s'élever au niveau des nations développées lui impose de baser son développement économique sur une politique de réduction importante et durable des inégalités pour construire une société plus équitable et solidaire. Pour ce faire, il lui faut renforcer son système national de protection sociale en combinant des prestations de sécurité sociale en adéquation avec les besoins des populations assujetties, à des socles de protection sociale représentant de véritables filets de sécurité pour les plus démunis. Les efforts politiques et financiers consenties dans le cadre des mesures sociales anti-COVID 19 doivent être intensifiés et désormais orientés dans le sens de la mise en place de dispositifs de protection pérennes. Les bénéfices d'un système de protection sociale universel, inclusif et réactif aux chocs contribuent durablement à la réduction du niveau de pauvreté et de vulnérabilité des ménages et favorisent une croissance de long terme.

BIBLIOGRAPHIE

7info.ci. CMU. 2022. https://www.7info.ci/cmu-une-ong-propose-une-parafiscalite-sur-lalcoolet-le-tabac-pour-le-financement/ (accès le novembre 2022).

AIP. AIP. 31 10 2022. https://www.aip.ci/cote-div. (Accès le novembre 2022).

Atoo.ci. 04 août 2022. http://www.atoo.ci/2022/08/04/les-fonds-de-soutien-covid-19-clotures/ (accès le novembre 01, 2022).

Banque Mondiale 2021. « Inégalité en Afrique Australe.» 2021.

Banque Mondiale 2022. Données. 02 Novembre 2022 https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SP.POP.65UP.TO?locations=CI (accès le novembre 02, 2022).

Boukaich, Khalid 2017. « Indemnité pour perte d'emploi dans la législation marocaine. » Lex Social, Juin 2017.

Cabinet du Premier Ministre 2021. « Bilan PSGouv 2019-2020. »

CIE. PEPT. Novembre 2022. https://www.cie.ci/pept/ (accès le Novembre 2022).

Crystelle, Eyinga Dimi Esther 2012. Les Personnes âgées dans les politiques sociales en Afrique: Etats des lieux enjeux et défis. Ouagadougou, novembre

Décret n°2019-759. « Portant création du RSU. » 18 Septembre 2019.

Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale 2020. « Rapport Bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale. »

Ministère du Plan et du Développement 2020. « Evaluation de l'impact du Civid-19 sur l'activité des entreprises du secteur en Côte d'Ivoire. »

Ministère de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté 2021. « Document-Programme. » Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux. Octobre

Gouvernement, Portail du Gouvernement. 2022. https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=11173 (accès le novembre 2022).

Loi n°2015-635. Portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement. 17 septembre 2015.

Loi n°99-477. Portant Code de Prévoyance Sociale. 02 août 1999.

MENETFP 2021, Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation. « Rapport d'analyse statistique. »

Le Monde Afrique. 13 Octobre 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/13/encote-d-ivoire-la-cmu-devient-obligatoire-malgre-ses-dysfonctionnements_6145695_3212.html (accès le Novembre 2022).

Muriel Sajoux, Valérie Golaz, Cécile Lefèvre 2015. « L'Afrique, un continent jeune et hétérogène appelé à vieillir : enjeux en matière de protection sociale des personnes âgées. » Revue mondes en développement

OCDE 2020. « Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire. »

OIT 2021. « Rapport Mondial sur la Protection Sociale 2020-2022, la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur, Bureau international du Travail. » Rapport, Genève, 2021.

OMS 2015. OMS en Afrique. 15 décembre 2015. https://www.afro.who.int/fr/news/le-chemin-vers-la-couverture-sanitaire-universelle-etude-de-cas-sur-le-gabon (accès le Novembre 2022). Ordonnance N°2019-363. Instituant le régime social des travailleurs indépendants. 17 Juillet 2019.

OXFAM 2011. « Décider de son développement, la fiscalité pour combattre la pauvreté. » PND. « Plan National de Développement. » 2021-2025

IMPACT SOCIAL DE LA CRISE EN UKRAINE : ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN CÔTE D'IVOIRE

Ulrich DJE

RESUME EXECUTIF

La présente étude intervient en Novembre 2022, neuf mois après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette analyse a été faite en prenant en compte les informations disponibles dans certaines structures gouvernementales, dans la presse et les résultats d'une enquête administrée à cet effet.

Alors que plusieurs crises sécuritaires et humanitaires secouent différentes parties du monde dans l'indifférence générale, l'invasion de l'Ukraine par la Russie se retrouve sous les projecteurs de l'actualité. Elle tend les relations internationales et divise les dirigeants du monde. On n'a jamais aussi proche d'une Illème Guerre Mondiale.

Cette crise a d'énormes conséquences sur l'économie mondiale. Les céréales (blé, maïs, orge) dont l'Ukraine est un des plus grands producteurs mondiaux, avec 12% de l'exportation de la planète, ne peuvent plus être exportés à cause du blocus de la mer noire par la Russie. Les navires restent à quai dans les ports ukrainiens. En représailles à l'attaque et aux actions russes en Ukraine, des sanctions ont été prises par l'Europe, les Etats-Unis et leurs alliés contre la Russie. Les coûts des produits pétroliers, du gaz et des céréales ont donc connu une flambée; augmentant le niveau de l'inflation déjà constatée à la fin de l'année 2021 avec la reprise économique de l'après covid-19.

En Afrique, les changements climatiques et les fluctuations des coûts des produits importés, imposées par la crise en Ukraine, font craindre une insécurité alimentaire sans précédent. La Côte d'Ivoire, elle, connaît une augmentation du coût de la vie.

Comme tous les dirigeants à travers le monde, dès les premiers jours de la guerre en Ukraine, le gouvernement ivoirien a pris des mesures pour permettre aux habitants de la Côte d'Ivoire de faire face à la cherté de la vie. Ces mesures vont de la subvention partielle des prix des produits pétroliers au plafonnement des prix des produits de grande consommation en passant par la soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, le renforcement de l'offre nationale de produits vivriers et de protéines animales et halieutiques et le démantèlement des barrages routiers illégaux. Le gouvernement a, par ailleurs, décidé d'intensifier la communication avec toutes les parties prenantes et d'instaurer le principe de l'information préalable et de la concertation avant toute décision impactant le coût de la vie.

D'autres mesures ont ensuite été prises avec l'évolution de la situation. Le traitement des fonctionnaires et agents de l'Etat ont été revalorisé et l'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle est devenu obligatoire. Pour le gouvernement ivoirien, en effet, ce mécanisme est un aspect clé de sa politique sociale qui devrait permettre de faire face aux défis des chocs économiques exogènes comme les effets de la crise ukrainienne et de la covid-19. Il faut donc réussir à couvrir le plus grand nombre d'habitants de la Côte d'Ivoire pour améliorer le système de santé. Le gouvernement a souhaité enfin étendre la sécurité sociale à tous les travailleurs. L'IPS-CNPS a ainsi instauré la déclaration forfaitaire du personnel domestique après avoir institué le statut de travailleur indépendant en 2021.

Il ressort finalement que toutes ces mesures adressent certes l'impact de la crise ukrainienne sur les populations ivoiriennes mais elles sont aussi une réponse à la cherté de la vie connue par les ménages de Côte d'Ivoire avant la crise ukrainienne. Par ailleurs, les effets de cette crise en Côte d'Ivoire ne sont pas clairement identifiés. Les pouvoirs publics ne sont pas encore situés sur la proportion de cette crise dans l'évolution du coût de la vie. Il est donc difficile de prendre des décisions qui adresseraient spécifiquement ses effets.

Enfin, l'impact et la pertinence de ces mesures étant diversement appréciés, il nous a paru opportun de faire des recommandations qui vont du financement des producteurs locaux à la subvention à certains produits de premières nécessités en passant l'institutionnalisation de la négociation et la valorisation du consommé local.

1. INTRODUCTION

Le 24 février 2022, l'Ukraine a été envahie par la Fédération de Russie. Quelques mois après le début de cette crise, le monde entier en ressent les effets tant au niveau politique, économique que social. Les analyses vont dans tous les sens : entre-les vraies / fausses nouvelles, les informations manipulées, les rumeurs, les thèses complotistes, panafricanistes et / ou partisanes, les communications ciblées faites par les gouvernants du monde et des pays africains...; au point que le citoyen lambda ne sait plus que croire et que penser.

La présente analyse a pour but de partager quelques informations et de communiquer un regard assez objectif relatif aux effets que les populations ivoiriennes ressentent devant les décisions prises par le gouvernement pour juguler cette crise.

Il est vrai qu'actuellement il n'est pas aisé d'avoir une bonne évaluation et faire une étude d'impact qui tienne compte de tous les liens. Il faut un peu plus de temps. En effet, il y a aussi peu de données disponibles en Côte d'Ivoire. La littérature est parcellaire et le peu d'informations disponibles est très souvent trop engagé et/ou partisan. Cependant le fait est réel et chacun le constate : le monde est en crise.

Nous comptons partir de cette perception individuelle et intime, croisée avec les quelques données disponibles, pour faire cette analyse. Nous voulons décrire les effets de la crise en Ukraine qui peuvent être observés dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire. Il s'agira de faire une analyse de l'ampleur des effets de la crise sur les coûts de vie et l'impact sur des mesures de lutte contre la pauvreté. Cette étude veut observer les manifestations de ces effets sur la qualité de vie des populations.

Des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire. Notre étude veut analyser et évaluer les mesures prises. Elle va se prononcer sur l'efficacité, l'ampleur de la réaction et de l'action gouvernementales. Nous allons en profiter pour discuter dans quelle mesure la politique sociale contribue à réduire les effets des chocs exogènes.

Nous finirons par examiner les mesures proposées par la population pour apporter des solutions à des chocs extérieurs et améliorer le pouvoir d'achat des habitants de la Côte d'Ivoire d'une façon durable.

Quel est l'impact de la crise ukrainienne dans le monde, en Afrique et en Côte d'Ivoire? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement ivoirien pour faire face à ces effets ? Quel bilan peut-on faire de ces mesures ? N'y-a-t-il pas d'autres pistes pour alléger les conséquences de la crise en Côte d'Ivoire ?

Pour répondre à ces préoccupations, nous examinerons l'impact de la crise en Ukraine avant de présenter les mesures prises pour en limiter les effets dévastateurs sur les économies et les populations. Nous ferons en ferons une analyse et indiquerons d'autres pistes qui pourraient aider à la construction d'une société plus résiliente devant les crises d'origine exogène.

2. L'IMPACT DE LA CRISE EN UKRAINE

L'impact de la crise ukrainienne se ressent dans le monde entier. L'Afrique n'est pas épargnée. Cette crise a un impact sur la paix, la sécurité et l'économie mondiales. En Afrique, les risques d'insécurité alimentaire sont accrus par les problèmes climatiques et la grande fluctuation des coûts des produits importés. En Côte d'Ivoire, la cherté de la vie est une réalité dont pâtissent les ménages.

2.1. L'impact sur la paix et la sécurité mondiale

Comme dans toutes les guerres, le coût humain est le premier véritable impact de la guerre en Ukraine. Des milliers de personnes perdent la vie dans ce conflit. Selon les propos de Mark Milley, le Chef d'Etat-Major des Etats-Unis, retranscrits dans le journal Le Courrier International du 10 novembre 2022, cette guerre aurait fait près de 200 000 victimes parmi les militaires et 40 000 victimes civiles³⁵. Des millions de personnes se sont déplacées et tous les pays voisins en subissent les conséquences. L'arrivée de nombreux êtres humains qui aspirent légitimement à la paix et à la sécurité ne peut que désorganiser les territoires d'accueil. Ces territoires doivent s'adapter et créer les conditions pour recevoir ces personnes déplacées.

En effet, Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la crise en Ukraine crée des perturbations dans les pays voisins, principalement en Hongrie, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie. Les réfugiés venus d'Ukraine seront contraints de rester en exil plus longtemps et de se sédentariser puisqu'il n'y a aucune lisibilité sur la durée du conflit. Cela va exercer une pression supplémentaire sur le marché du travail et les systèmes de protection sociale des Etats voisins, Cela augmentera le chômage dans nombre d'entre eux. A terme, cette situation risque de se propager sur toute l'Europe³⁶.

Le coût social est aussi important parce que les familles vivant en Ukraine, dans les zones de guerre, se déplacent pour se protéger. L'organisation de ces familles et l'éducation des enfants en pâtissent. Les familles sont donc déstructurées et les sociétés défigurées.

Le retour des migrants africains, américains, asiatiques et européens en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, y compris des pays voisins impactés par cette crise, aura une pression « significative » sur le monde du travail et le système de sécurité et protection sociale dans leur pays d'origine. Si les gouvernements de ces pays ne réussissent pas à anticiper sur ce phénomène inéluctable à moyen et long terme, selon la durée de la crise, cela aura des conséquences sociales dans ces pays.

En Europe, cette situation est un terreau fertile pour tous les populismes et du pain béni pour les partis d'extrême droite qui ont de nouveaux arguments pour stigmatiser les étrangers

³⁵ Le Courrier International, 10 novembre 2022, conflit : selon les Etats-Unis, la guerre en Ukraine a fait 200.000 victimes chez les soldats, https://www.courrierinternational.com/article/

³⁶ Organisation Internationale du Travail, 11 mai 2022, Près de 5 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_844633/lang--fr/index.htm

en les accusant de tous les maux et obliger les politiciens à ramer dans les eaux troubles de la xénophobie et du racisme pour venir au pouvoir ou pour s'y maintenir. Cela se ressent déjà avec la popularité plus importante des parties d'extrême droite dans plusieurs pays d'Europe. Ils ont même accédé au pouvoir en Italie. Les migrants africains en paient le prix fort et les programmes de soutien à l'Afrique commencent à être orientés vers la gestion des effets de la crise ukrainienne dans les pays européens.

Avec la fracture dans la Communauté Internationale entre les antis russes, les pros ukrainiens et les non-alignés, il y a un véritable risque que la guerre s'étende. Les Nations Unies se retrouvent désunies du fait des intérêts géostratégiques en jeu. Si la guerre en Ukraine a un écho aussi important dans le monde entier, c'est du fait des intérêts stratégiques que ce pays représente : Il est à la lisière entre l'Union Européenne et la Russie et chacune de ces puissances souhaitent l'avoir dans sa sphère d'influence ou lui imposer de garder une certaine neutralité. Il y a donc un véritable désir, de part et d'autre, de communiquer sur le conflit. La guerre se fait aussi par la communication.

Il y a pourtant plusieurs autres guerres et des situations d'instabilité en cours à travers le monde sans autant d'échos médiatiques. Cela révèle la faiblesse des intérêts des dirigeants du monde relativement à ces situations. On peut citer les situations qui se produisent presque quotidiennement au Yémen, en Irak, en Libye, en Afghanistan, au Mali, au Tchad, en Palestine, au Niger, au Nigeria, en République Démocratique du Congo, en République Arabe Sahraouie, au Burkina Faso, en Syrie ... avec leurs lots de morts, de précarités et de détresses humaines. Les exemples sont sur tous les continents même si la majeure partie se retrouve en Afrique.

2.2. Les conséguences de la crise ukrainienne sur l'économie mondiale

Le monde sort tant bien que mal de la crise sanitaire de la COVID-19 avec ses effets encore présents dans la plupart des pays du monde. En plus du coût important en perte de vies humaines, l'économie mondiale est rentrée en récession pendant les années 2020-2021. L'année 2022 s'annonçait par conséquent comme celle du retour progressif à la normale et de la reprise. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, en plein début d'année 2022, est venue doucher les espoirs de relance pour diverses raisons.

La Russie et l'Ukraine sont de gros producteurs et exportateurs de produits alimentaires, de minerais et de produits énergétiques essentiels. À eux deux, ce sont environ 30% des exportations mondiales de blé, 20% pour le maïs, les engrais minéraux et le gaz naturel et 11% pour le pétrole. Avec cette guerre, les produits ukrainiens ne peuvent plus sortir d'Ukraine. Les ports sont bloqués puisque les navires ne peuvent pas se risquer sur la mer noire.

La Russie, quant à elle, subit les conséquences des mesures de rétorsion de la Communauté Internationale. La Russie est le troisième producteur mondial de pétrole, le deuxième producteur de gaz naturel et figure parmi le top 5 des producteurs d'acier, de nickel et d'aluminium. Elle est leader mondial dans la production de palladium, indispensable à la fabrication de semi-conducteurs et puces électroniques. C'est toute cette manne que l'économie mondiale doit compenser sans s'y être préparée ; d'où les effets sur l'économie mondiale.

Le défaut d'approvisionnement en gaz naturel et en pétrole fait souffrir directement les pays européens très dépendants de la Russie dans ce secteur. Les autres grands producteurs de gaz naturel et de pétrole ne peuvent pas augmenter leurs productions du jour au lendemain. En plus, un article d'Euronews révèle même que l'Organisation des Pays Producteurs Exportateurs de Pétrole (OPEP) a décidé de réduire sa production de 2 millions de baril par jour en novembre 2022³⁷ alors qu'on attendait qu'elle augmente cette production pour faire face à la crise

énergétique due à la crise en Ukraine.

Les coûts du pétrole ont donc automatiquement grimpé dans les transactions internationales du fait de la loi économique de l'offre et de la demande qui veut que tout produit rare soit cher. Les prix des produits pétroliers flambent à travers le monde.

Selon une étude d'Eurostat publiée par Euronews le 31 mai 2022, « La guerre en Ukraine et les sanctions occidentales contre Moscou propulsent les prix de l'énergie et de l'alimentation à des niveaux inédits, avec un nouveau record d'inflation battu en mai dans la zone euro à 8,1% sur un an, »³⁸. L'inflation avait atteint 7,4% en avril pour les 19 pays ayant adopté l'Euro comme monnaie. Ces chiffres sont les plus élevés enregistrés par l'office européen des statistiques, depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997. Les taux oscillaient ainsi entre 21% en Estonie et 5,5% à Malte. L'inflation a atteint des niveaux records aux Etats Unis, en Asie et en Amérique latine. Selon le Président de la Banque Africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, parlant de l'Afrique, « le continent pourrait plonger dans la stagflation, une combinaison de croissance lente et d'inflation ». On apprend ainsi que le PIB africain devrait croître de 4,1 % en 2022 mais avec une inflation qui va accélérer à 13,5%, sous la pression des prix des matières premières, de l'énergie et des denrées alimentaires.

Cependant, cette crise n'est pas à la base de l'inflation mondiale. Il y a effectivement un taux marginal d'inflation qui est scruté par les économistes de manière régulière et qui permet aux dirigeants politiques de prendre des décisions. Avec la timide reprise de l'économie mondiale après la crise sanitaire de la COVID-19 en milieu de l'année 2021 et les décisions prises par les gouvernants des différents pays, l'inflation se faisait déjà sentir. Les coûts des produits avaient déjà connu une certaine hausse. La guerre en Ukraine est venue en décupler les effets.

Dans les pays où la production est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires, la hausse des prix résultant d'exportations limitées menace d'aggraver les problèmes de famine. De nombreux pays vulnérables risquent de ne pouvoir faire face à des chocs à long terme. C'est le cas de nombreux pays africains. L'Afrique souffre aussi de l'insécurité alimentaire du fait des changements climatiques et des variations des prix des denrées alimentaires.

2.3. L'insécurité alimentaire en Afrique comme conséquence des changements climatiques et des fluctuations des coûts des produits importés

Les perturbations des filières alimentaires se ressentent dans les pays africains. Ces pays se trouvaient déjà en difficulté du fait de la pandémie de COVID-19 et des effets des changements climatiques que sont les inondations, les sécheresses, les feux de brousse, ... Au Sahel, où les populations des pays comme le Niger, le Tchad, le Burkina Faso ou le Mali vivent en situation d'extrême pauvreté et d'insécurité du fait du terrorisme, la crise en Ukraine vient rendre plus complexes les recherches de solutions. Le conflit aggrave les barrières commerciales et la baisse des importations alimentaires. Les effets de la COVID-19 et les faiblesses face au climat forment un cocktail inextricable dans cette région déjà très vulnérable.

Par ailleurs, les perturbations dues au conflit qui touchent les filières mondiales des intrants agricoles, comme les engrais et le gaz, ont des conséquences négatives sur les producteurs africains. Les pénuries d'engrais ou de gaz naturel et la flambée des prix constatée pendant la crise rendent difficiles les semailles. La Russie est une grande productrice d'engrais et approvisionne de nombreux pays en Afrique. L'Inde et la Chine deviennent par conséquent les seules alternatives. La hausse des prix se poursuit ; les quantités disponibles n'étant pas suffisantes. La hausse des prix aura des conséquences sur l'utilisation des intrants et sur les rendements des productions agricoles, et pèsera davantage sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les pays africains majoritairement agricoles.

³⁸ Euronews, 31 mai 2022, Avec la guerre en Ukraine et les sanctions, l'inflation atteint un nouveau record en Europe, https://fr.euronews.com/2022/05/31/

La Russie et l'Ukraine produisent aussi de près d'un tiers des exportations mondiales de blé. Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord importent quant à eux plus de la moitié de leurs céréales depuis cette région. L'Égypte, par exemple, importe 85% de son blé de la région de la mer Noire. L'Algérie, la Tunisie et le Maroc sont aussi de grands importateurs du blé russe et ukrainien. La Somalie, le Soudan et les pays de la partie Est de l'Afrique connue comme la corne de l'Afrique connaissent déjà une insécurité alimentaire endémique et dépendent grandement de l'importation du blé de Russie et d'Ukraine.

« Cette crise affecte particulièrement nos pays en raison de leur forte dépendance des productions russes et ukrainiennes de blé», 39 a indiqué le Président sénégalais Macky Sall, cité par le journal LE POINT. Dans cet article, le Point donne les chiffres de l'ONU. Selon cette organisation, 282 millions de personnes, soit plus du tiers des individus sous-alimentés dans le monde, vivaient en Afrique en 2020. « S'y ajoutent 46 millions d'Africains menacés de faim et de sous-alimentation à cause de la pandémie de Covid. Le pire est peut-être devant nous », a prévenu le Président Sénégalais, soulignant que la flambée des prix des engrais pourrait provoguer un effondrement «de 20% à 50% » des rendements céréaliers en Afrique cette année. Afin de permettre de sortir le blé de ports ukrainiens, le Président du Sénégal, Président en exercice de l'Union Africaine, s'est rendu en Russie le 3 juin 2022.

Un autre rapport de l'ONU retranscrit par la BAD, fait un constat tout aussi alarmant de la situation⁴⁰. Plus de 70% des économies africaines, soit 41 pays, seraient menacées par la crise en Ukraine. Ces Etats devraient connaître des situations d'urgence, une crise alimentaire et d'autres seraient même en défaut de paiement à terme.

Du fait de la guerre en Ukraine, le pétrole a augmenté, les cours du dollar ont flambé et le prix du fret maritime a subi une hausse significative; rendant ainsi plus chers le coût des produits importés.

Enfin, pour les pays membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain (UEMOA) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'embellie connue par le dollar, en comparaison à l'Euro avec leguel leur monnaie, le FCFA, a une parité fixe, rend plus chère l'importation des produits hors zone euro. L'Euro s'est en effet déprécié vis-à-vis du dollar. Alors qu'1 euro faisait 1,145 dollar au 7 février 2022⁴¹, il est descendu à 0,95 dollar au 1er décembre 2022.

2.4. La cherté de la vie en Côte d'Ivoire

La hausse du coût de la vie ne date pas du début de la guerre en Ukraine. Les plaintes des habitants de Côte d'Ivoire quant à la cherté de la vie sont régulières depuis quelques années. Pour y faire face, le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a créé un organe dédié par décret N° 2017-410 du 21 juin 2017 : le Conseil National de Lutte contre la vie chère.

Ce Conseil a pour mission de veiller sur les prix des produits de grande consommation. C'était une première réponse à la grogne latente d'alors. Les effets de la crise ukrainienne ne sont donc pas les seules causes de la cherté de la vie en Côte d'Ivoire quoigu'ils justifient une hausse plus importante de certains produits.

Un article de SIKA FINANCE, paru sur son site le 25 février 2022, faisait état des augmentations constatées sur les marchés d'Abidjan au dernier trimestre 2021 et en janvier 2022⁴².

³⁹ LE POINT, 10 novembre, 2022, Guerre en Ukraine : L'Afrique met la pression sur l'Union Européenne, https://www.lepoint.fr/afrique/ 01-06-2022-2477947_3826.php#11

⁴⁰ Banque Āfricaine de Développement (BAD), 1er juin, 2022, Rapport de l'ONU :41 pays d'Afrique sont exposés à une crise tridimensionnelle en raison de la guerre en Ukraine, https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases-51074

1 Devises Zone, 1er décembre, 2022, Historique euro-dollar US, https://devises.zone/historique/euro/dollar-us

⁴² SIKA FINANCE, 25 février 2022, Quand les prix des produits alimentaires flambent sur les marchés abidjanais, https://www.sikafinance.com/marches/ 33079, consulté le 30 octobre 2022

Selon cet article, tous les produits avaient connu une hausse malgré la communication de prix plafonds par le gouvernement ivoirien depuis mai 2021. L'inflation serait plus importante pour les produits locaux (6%) que pour les produits importés (2,5%). La BAD explique cette hausse des prix des produits alimentaires locaux par une insuffisance de la production locale⁴³. Les consommateurs, par l'intermédiaire de la FACACI (Fédération des Associations de consommateurs de Côte d'Ivoire) lors d'une conférence le 22 février 2022, après avoir dénoncé l'effritement du pouvoir d'achat des populations, avaient « plaidé pour la révision des dispositions règlementaires relatives à la concurrence et à la fixation des prix dans l'objectif de constituer une liste exhaustive des biens et services rentrant dans la catégorie des produits de grande consommation », dont les prix devraient être administrés directement par l'Etat.

Devant l'impatience des consommateurs, monsieur Souleymane Diarrassouba, Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour le compte du gouvernement ivoirien, a été invité au journal de 20h sur la première chaîne de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI1) le 5 mars 2022. Le Ministre a expliqué que la hausse des denrées alimentaires résulterait d'une combinaison de facteurs exogènes et endogènes. Cette variation serait notable selon les produits et les villes de distribution.

S'agissant des facteurs externes, les coûts du transport maritime auraient fortement augmenté, en particulier, du fait des conteneurs (coût multiplié de 3 à 7 dans certains cas) et des assurances du fait de la guerre. Il y a eu aussi une réduction de l'offre de différents produits. Par ailleurs, les prix du pétrole brut auraient doublé en six (6) mois, pour franchir la barre des cent (100) dollars à fin février/début mars 2022.

Au plan interne, le ministre du Commerce et de l'Industrie a indiqué que la faible pluviométrie ainsi que le retard des pluies seraient la cause de la perturbation du calendrier agricole, impliquant une insuffisance de l'offre des produits vivriers locaux. Pour lui enfin, les défis liés à la sécurité dans le Sahel auraient engendré des distorsions sur l'offre de protéines animales et de certains légumes.

Dans les faits, l'impact réel de la crise ukrainienne sur chaque économie est lié au niveau de dépendance aux exportations ou importations. L'économie ivoirienne ressent directement les effets de cette crise dans plusieurs domaines dont ceux des hydrocarbures et produits alimentaires de grande consommation.

Selon SIKA FINANCE⁴⁴, les dix biens de consommation les plus importés en Côte d'Ivoire en 2021 sont les suivants :

- 1- Le poisson frais avec 413 milliards de FCFA pour 650 720 tonnes
- 2- Le riz avec 406 milliards de FCFA pour 1 443 039 tonnes
- 3- Le blé tendre avec 138 milliards de FCFA pour 694 176 tonnes
- 4- Le tabac et les produits dérivés avec 99 milliards de FCFA pour 12 651 tonnes
- 5- Les boissons avec 82 milliards de FCFA pour 194 914 tonnes
- 6- Les viandes avec 76 milliards de FCFA pour 168 002 tonnes
- 7- Les laits et produits de la laiterie avec 59 milliards de FCFA pour 33 746 tonnes
- 8- Les fruits et légumes frais et secs avec 56 milliards de FCFA pour 447 129 tonnes
- 9- Les graisses et huiles végétales ou animales avec 32 milliards de FCFA pour 39 701 tonnes 10- Les sucres et sucreries avec 31 milliards de FCFA pour 93 760 tonnes

⁴³ Banque Africaine de Développement (BAD), 2 novembre 2022, pays Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, https://www.afdb.org/fr/

⁴⁴ SIKA FINANCE, 30 janvier 2022, classement des 10 biens de consommation les plus importés en Côte d'Ivoire, https://bit.ly/3U93LCS, consulté le 30 octobre

Le blé tendre, provenant principalement d'Ukraine et de Russie, était le troisième produit importé. La guerre en Ukraine aura donc pour conséquence la rareté de ce produit et la hausse de son coût.

A l'analyse, la Côte d'Ivoire importe la plupart de ses produits de premières nécessités alors que contrairement à beaucoup d'autres pays africains, elle a un sol très fertile. Le pays clame que son économie repose sur l'agriculture. Les choix stratégiques, depuis l'indépendance en août 1960, ont été orientés vers la production de matières premières agricoles telles les cultures du café, du cacao, du palmier à huile, de l'anacarde, du coton, ... Le pays est très bien classé au niveau mondial en termes de quantité de production de ces cultures.

Les producteurs locaux des produits de premières nécessités sont confrontés à des difficultés d'ordre climatique et financier. Si le pays était auto-suffisant en denrées alimentaires, la crise du blé et des céréales causées par la guerre en Ukraine aurait été amortie et ses effets moins importants.

TABLEAU 1 : EVOLUTION DU COUT DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION DE FEVRIER A NOVEMBRE 2022

	Produits	Unité de mesure	Février	Novembre
Produit	s aux prix plafonnés	•	•	•
1	PETROLE & DERIVES		1	
	Gasoil	Litre	615	655
	Super	Litre	635	775
2	LAIT			
	En poudre 900 gr	Kg	4800	5 200 - 7 750
	Concentré 1 kg	Kg	ND	1 500 -3 000
3	SUCRE			
	Sachet granulé (poudre) blanc	Kg	750	820
	Sachet granulé (poudre) roux	Kg	750	770
	Morceaux (carreaux) blanc	Kg	850	950
4	HUILE			
	0,90 L	Litre	850	1 200
	1,5L	Litre	1 300	1 775
	3 L	Litre	2 700	3 775
5	Pâtes			
	200 gr	Gramme	175	195 -275
	500 gr	Gramme	400	550
6	TOMATE CONCENTRÉE			
	Locale 400 gr	Gr	400	400 - 600
	Importée 400 gr	Gr	400	670 -690
Produit	s aux prix non plafonnés			
7	Igname	Kg	250-600	450

Source : Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC), Magazine Les échos du marché, numéros du 14 février au 21 novembre 2021 Cette crise est venue amplifier un phénomène déjà présent dans la vie des habitants de la Côte d'Ivoire. Voici, selon le Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère, l'évolution des coûts de guelques produits de février à novembre 2022 :

On constatera que la plupart des produits locaux de grande consommation n'ont pas connu une grande variation officiellement du fait des mesures prises par le gouvernement. Le carburant, quant à lui, a connu une réelle augmentation à cause de la crise en Ukraine puisque les coûts ont flambé à l'international.

On peut noter aussi que les coûts communiqués par le gouvernement ne traduisent pas toujours la réalité des marchés où les coûts sont plus importants.

Selon les données de l'INS du mois d'octobre 2022, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) se situe à 118,3 soit une hausse de +0,3 % par rapport à celui du mois de Septembre 2022. Sur les 12 derniers mois, c'est une augmentation de 6,2% de l'indice général. L'inflation en moyenne annuelle se situe à 5,2 % en ce mois d'Octobre 2022, il est au-dessus du seuil communautaire de 3% fixé par l'UEMOA⁴⁵.

Le gouvernement a, par conséquent, pris des mesures pour faire face à ces augmentations.

3. LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

Avant les mesures prises en mars 2022 après le début de la crise ukrainienne, le gouvernement avait déjà décidé de contenir les prix des produits pétroliers malgré la forte hausse des cours internationaux de brut, avec notamment, un gel de prix du gasoil depuis le mois de mai 2021. Des discussions avaient aussi été ouvertes avec les différentes filières de production et de distribution ainsi qu'avec les consommateurs.

3.1. Les mesures prises dès le début de la crise

Au niveau national, le 5 mars 2022, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a communiqué les mesures gouvernementales lors de son passage télévisé. Mais l'évacuation des ivoiriens d'Ukraine a été la première mesure du gouvernement.

3.1.1. L'évacuation des ivoiriens d'Ukraine

La première mesure prise par le gouvernement au début de la crise est la mise en place une cellule pour assister les ressortissants ivoiriens résidant en Ukraine ainsi que leur famille. Le vendredi 25 février 2022, le gouvernement ivoirien, comme d'autres gouvernements africains, a publié un communiqué mandatant certains diplomates pour permettre la sortie et les rapatriements des africains et ivoiriens d'Ukraine.

Après la communication des premiers jours, où son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Phillipe Mangou a fait le point des actions entreprises en vue de sortir les ressortissants ivoiriens d'Ukraine, très peu d'informations ont suinté. Il indiquait en ce moment que sur les 115 africains évacués reçus en Pologne où il avait été dépêché, il y avait 79 ivoiriens sur les 500 résidents en Ukraine. Nous étions au 4 mars 2022. Il y-a-t-il eu d'autres actions et d'autres évacuations ? Qu'est-ce qui justifie ce manque d'intérêt pour l'évacuation organisée par le gouvernement ?

Des images et des témoignages vus lors de l'évacuation des premiers africains, il apparaît que les africains fuyants la guerre en Ukraine ne bénéficiaient du même traitement que les européens et les ukrainiens qui en sortaient; certains africains étant même empêchés de monter

⁴⁵ Institut National des Statistiques, 24 novembre, 2022, Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) n°154, www.ins.ci

dans les bus de transport disposés à la frontière polonaise. D'autres n'ayant aucune lisibilité sur leur sort en dehors de l'Ukraine ont peut-être souhaité rester sur place en attendant la fin de la guerre.

Il y aura fallu mutualiser les efforts au niveau de l'Union Africaine pour rendre plus efficace cette mesure plutôt que des actions isolées.

3.1.2. La subvention partielle des prix des produits pétroliers

La subvention concernait le gasoil qui est l'énergie par excellence utilisée par les transporteurs des personnes et des biens. Le but était d'éviter l'impact sur le coût de la vie car toute augmentation du coût du gasoil entraînerait l'augmentation des transports des personnes et des produits sur toute l'étendue du territoire. Un montant d'environ 55 milliards FCFA a été engagé de janvier à mars 2022. Cette mesure a été renouvelée jusqu'en novembre 2022 coûtant près de 550 milliards FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Cette mesure a été une mesure incidente puisqu'elle avait été prise depuis le mois de janvier 2022 pour trois (3) mois. Par ailleurs, l'essence super n'a pas été prise en compte. Les particuliers, qui utilisent principalement, cette énergie subissent pourtant les affres de la cherté de la vie comme tous les habitants de la Côte d'Ivoire.

3.1.3. Le plafonnement des prix de quelques produits et l'élargissement de la liste des produits de grande consommation et services

Sur une période de trois (3) mois, les prix de certains produits de premières nécessités tels l'huile de palme raffinée, le sucre, le lait, le riz, la tomate concentrée, la viande de bœuf et les pâtes alimentaires ont été plafonnés. Ces coûts plafonds ne devraient pas être dépassés par les commerçants. Cette période a été prolongée jusqu'en novembre 2022.

D'autres produits dits de grande consommation ont vu aussi leurs prix réglementés. Un suivi allait par conséquent être fait pour s'assurer de l'application des règles sur ces produits.

La Côte d'Ivoire est un Etat libéral. Les lois n°91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence et n°2016-412 du 15 juin 2016 relative à la consommation consacrent ce principe de base. L'article 1 de la loi sur la concurrence précise, en effet, que « prix des biens et services échangés en Côte d'Ivoire sont librement déterminés par le jeu de la concurrence ». Par dérogation à ce principe, les articles 2 et 3 de cette même loi prévoient la faculté au gouvernement de réglementer les prix des produits de grande consommation ou de première nécessité après avis de la Commission de la Concurrence.

C'est conformément à ces dispositions que le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a décidé de plafonner les coûts de certains produits considérés produits de première nécessité ou de grande consommation. Cela part certes de la bonne intention et dans ses compétences d'agir pour une réduction des prix mais vient mettre une pression sur les acteurs du monde du commerce. C'est ce qui justifie que les coûts communiqués par le gouvernement ne sont pas ceux pratiqués dans les commerces.

Cependant les producteurs, distributeurs et autres commerçants supportent tous les coûts directs et indirects afin de mettre les différents produits à la disposition des consommateurs finaux sans soutien de l'Etat. C'est l'ensemble de ces coûts qui devraient se traduire dans les prix fixés souverainement par eux. L'Etat, ne les finançant pas, devrait donc s'interdire d'interférer dans leurs actions commerciales.

Devant la grande pression subie du fait des agents du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie et des accusations de surenchères du grand public, une grève a été initiée par la FENACCI (Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire) pour le 14 novembre 2022 pour protester. Il y avait, selon les commerçants, des contrôles intempestifs avec des rackets induits. Elle voulait marquer ainsi son désaccord devant la lenteur du traitement de leurs préoccupations par le gouvernement. Finalement la grève a été suspendue après une rencontre entre la faîtière des commerçants, le Ministre en charge du Commerce et le Premier Ministre.

3.1.4. La soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation

Certains produits de grande consommation sont exportés par la Côte d'Ivoire. Ce sont entre autres la banane plantain, le manioc et dérivés (attiéké, placali,), l'igname, le riz local. Pour permettre une meilleure desserte des marchés intérieurs, ces produits ont été soumis à une autorisation avant toute exportation. Il ne serait pas normal d'exporter des produits vivriers de grande consommation alors qu'il y a pénurie en Côte d'Ivoire.

Mais aucun critère n'a été indiqué quant à accorder ou refuser l'autorisation ; d'où la crainte des décisions discrétionnaires. Les producteurs, transformateurs et distributeurs de ces produits vendent à l'extérieur avec des bénéfices plus importants. Ils devraient par conséquent être libres de vendre leurs produits où ils tireraient les meilleurs dividendes. Il reste au gouvernement la possibilité d'aider au financement ou à la subvention de ces produits aux différentes phases de la production.

3.1.5. Le renforcement de l'offre nationale de produits vivriers et de protéines animales et halieutiques

Pour renforcer l'offre nationale de produits vivriers, le gouvernement a décidé de faire un appui financier aux acteurs du vivrier. Ainsi le gouvernement a doté les coopératives de vivriers d'équipements et d'intrants agricoles, d'un coût global de plus de 2,5 milliards de FCFA⁴⁶. Le journal Le Patriote indique aussi que du matériel d'une valeur de 326 millions FCFA a été remis à 197 organisations le lundi 17 octobre 2022, au siège de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV)⁴⁷. Abidjan.net a aussi fait un reportage sur des dons du gouvernement le 18 octobre 2022⁴⁸. Selon ce journal en ligne, ce sont 197 organisations professionnelles agricoles, dont 14 faîtières et 183 coopératives provenant de 22 régions qui ont reçu des dons (163 tricycles, 14 broyeuses, 20 décortiqueuses et 50 paniers) pour une valeur globale de 326 millions FCFA. Un Programme d'appui au secteur vivrier en Côte d'Ivoire (PASVCI) avait déjà été financé à hauteur de 13 milliards de FCFA en 2020 en pleine crise de la covid-19.

Un soutien devrait aussi être apporté aux acteurs de la production et de la distribution de protéines animales et halieutiques. Cela devrait faciliter l'approvisionnement des marchés et préserver le pouvoir d'achat des populations.

Cette décision devrait permettre d'appuyer la mesure précédente pour aller vers l'autosuffisance. Encore faudra-t-il prévoir un mécanisme et des critères clairs d'appui à ces secteurs inscrits dans une vision conçue et partagée avec toutes les parties prenantes. Pour l'instant, ces actions ressemblent plus à des actions ponctuelles pour pallier les urgences.

⁴⁶ Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2022, https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13422

⁴⁷ Le Patriote, 10 novembre 2022, Appui aux acteurs du vivrier du matériel d'une valeur de 326 millions FCFA remis à 197 organisations, https://www.lepatriote.ci ⁴⁸ Abidjan.net, 2022, appui aux acteurs du vivrier : le ministre Souleymane Diarrassouba remet des tricycles et broyeuses à 197 organisations de commercialisation du vivrier, https://news.abidjan.net/articles/713592/

3.1.6. Le démantèlement des barrages routiers illégaux et information des acteurs économiques et des populations sur les barrages réguliers

Les nombreux barrages de police et de gendarmerie sur les routes étant source de racket des transporteurs et des commerçants, le gouvernement a décidé de démanteler, avec effet immédiat, tous les barrages routiers illégaux et donner la bonne information des barrages réguliers aux acteurs économiques et aux populations. Des actions d'envergure ont été menées. Cela a réduit considérablement le nombre des barrages même si quelques-uns continuent d'être présents dans des lieux où ils n'étaient pas censés être.

Cette décision est en soi la reconnaissance d'actes illégaux posés par les forces chargées de garantir l'ordre et la sécurité des biens et des personnes. Les informations sur les barrages réguliers ne sont par ailleurs pas disponibles et accessibles à toute la population. Cela rend difficile le suivi de l'effectivité de la mesure et la dénonciation des abus.

3.1.7. L'intensification de la communication et instauration du principe de l'information préalable et de la concertation

Des incompréhensions naissant du fait d'un manque d'information, le gouvernement a voulu anticiper par une intensification de la communication en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation et l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international. Le faisant, le gouvernement respecte l'article 3 de la loi relative à la consommation qui impose d'informer les consommateurs sur les contrats et les caractéristiques des produits mis à sa disposition.

Le gouvernement s'est aussi engagé, pour une période de six (6) mois, à se concerter avec les différents acteurs et à informer les consommateurs avant toute augmentation de prix des denrées de grande consommation. La concertation ne devrait pas se limiter à cette période.

3.1.8. Le maintien de la veille et de la concertation avec l'ensemble des acteurs, pour la mise en œuvre des mesures arrêtées

Pour que toutes ces mesures soient mises en œuvre, le gouvernement prévoit maintenir la veille pour faire des ajustements en cas d'alerte. Il maintient aussi la concertation avec l'ensemble des acteurs pour s'assurer de la bonne exécution de ces décisions.

La concertation est une mesure très pertinente du fait des grands intérêts en jeu. L'Etat doit aider chaque partie prenante à sauvegarder ses intérêts par ce mécanisme. Cette mesure est à saluer et doit se traduire dans les faits par la bonne foi de toutes les parties prenantes.

3.2. Les mesures postérieures à mars 2022

Les mesures précédentes sont les premières mesures prises en mars 2022 au début de la crise de l'Ukraine. Avec l'évolution de la situation, le gouvernement a initié d'autres mesures.

3.2.1. La revalorisation du traitement des fonctionnaires et agents de l'Etat

La revalorisation du traitement des fonctionnaires a été sans nul doute la mesure la plus populaire des mesures gouvernementales pendant cette guerre en Ukraine. Un peu plus de 77% des personnes interrogées dans le cadre de la présente étude reconnaissent être informées de cette mesure.

La trêve sociale signée entre le gouvernement et les syndicats de fonctionnaires en 2017 était arrivée à son terme et les remous sociaux latents commençaient à être de plus en plus audibles ;

menaçant ainsi la paix sociale. Pour éviter que les effets pervers de la cherté de la vie ne viennent envenimer la situation, le gouvernement a ouvert les négociations avec les syndicats de fonctionnaires et agents de l'Etat. Ces négociations ont abouti à des accords portant nouvelle trêve sociale de 2022 à 2027. Les mesures suivantes ont été adoptées :

- Adoption d'un nouveau statut général de la Fonction Publique ;
- Extension du bénéfice de l'indemnité contributive au logement à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat à hauteur de 20.000 FCFA ;
- Revalorisation de l'indemnité d transport de 5.000 FCFA ou 7.000 FCFA à 10.000 FCFA, 15.000 FCFA et 20.000 FCFA selon les régions ;
- Revalorisation de l'allocation familiale de 2.5000 FCFA à 7.500 FCFA par enfant et par mois ;
- Et l'instauration d'une prime exceptionnelle de fin d'année équivalant à 33% du salaire indiciaire de base.

Ces décisions ont été communiquées par le Chef de l'Etat le 6 août 2022 dans son discours de la veille de la fête de l'indépendance.

Les fonctionnaires et agents de l'Etat ont vu leur traitement revalorisé. C'est effectivement une bonne mesure pour accroître leur pouvoir d'achat.

Cependant la mesure ne devrait pas être isolée car les fonctionnaires ne sont pas l'effectif le plus important des travailleurs en Côte d'Ivoire. Ils représentent un peu plus de 200 000 travailleurs quand le secteur privé formel emploie environ un million les travailleurs⁴⁹. La Fonction Publique ne crée pas la richesse dans un pays libéral puisqu'elle assure les services de l'intérêt général. Revaloriser le traitement des fonctionnaires et agents de l'Etat en oubliant les travailleurs du secteur privé ne permet donc pas d'adresser suffisamment le problème de la cherté de la vie.

En outre, la communication outrancière qui en a été faite après (émissions télé, réseaux sociaux, affichages de grandes pancartes dans toutes les villes de la Côte d'Ivoire, ...) frisait la propagande et était frustrante pour les autres travailleurs ; surtout qu'aucune négociation n'avait été initiée pour améliorer les salaires du secteur privé.

Les grands syndicats associés à la signature de cette trêve exposaient leur satisfaction sans mentionner la nécessité de revaloriser les rémunérations des travailleurs du privé. Des syndicats, auparavant méconnus, ont saisi cette opportunité pour se faire entendre. Ainsi une grève de trois (3) jours, largement suivie, a secoué la grande zone industrielle de Yopougon du 20 au 22 octobre 2022⁵⁰.

Enfin, une augmentation opportune et ponctuelle des salaires pour combattre l'inflation et la cherté de la vie peut être contreproductive car elle pourrait au contraire alimenter l'inflation. Il conviendrait par conséquent d'intégrer tous les paramètres nécessaires à l'augmentation des salaires du secteur privé.

3.2.2. L'instauration de l'obligation d'enrôlement à la CMU

La couverture Maladie Universelle (CMU) est un engagement du gouvernement pour permettre d'améliorer le système de santé et de couvrir les soins de santé de tous les habitants de la Côte d'Ivoire. Instituée par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014, elle n'est pas rentrée dans sa phase d'exécution du fait du peu d'intérêt manifesté par une grande majorité de la population malgré les campagnes de sensibilisation faite.

 ⁴⁹ SIKA FINANCE, 8 juin 2022, Côte d'Ivoire: 1,24 million d'emplois formels enregistrés à fin mars 2022, https://www.sikafinance.com/marches/35026
 50 Presse Côte d'Ivoire, 2022, Zone Industrielle de Yopougon: les travailleurs du privé en grève, la-police-les-disperse, https://www.pressecotedivoire.ci/article/14864

La Couverture Maladie Universelle est une initiative qui peut aider à l'amélioration du système de santé et à l'extension de la protection sociale. Il n'est pas encore opérationnel. Cela justifie le doute de beaucoup d'habitants de la Côte d'Ivoire et alimente les thèses de ceux qui y sont opposés.

L'obligation d'enrôlement désormais actée ne facilitera pas l'adhésion populaire et l'exclusion de tous ceux qui ne se seraient pas faits enrôlés du bénéfice de certains services étatiques proclame la marginalisation officielle d'une couche de la société ivoirienne ; celle qui en a le plus besoin.

3.2.3. La déclaration forfaitaire du personnel domestique

Le personnel domestique est une couche de travailleurs qui bénéficie rarement de la déclaration auprès de l'Institution de Prévoyance Sociale Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS). Ainsi ces travailleurs ne bénéficient pas :

- d'une prise en charge en cas d'accident du travail;
- d'une allocation familiale pour ses enfants ;
- du paiement intégral de son salaire en cas de congés de maternité ;
- d'une pension de retraite à la retraite.

Dans son désir d'améliorer le système de protection sociale et de l'étendre à ces travailleurs, l'IPS-CNPS a institué, en mai 2022, une déclaration avec paiement mensuel d'un montant de 13.050 FCFA pour le personnel domestique. Cela vient après l'institution, en 2021, du statut de travailleur indépendant qui permet aux personnes individuelles installées à leur propre compte de se faire immatriculer auprès de cette institution et de payer des cotisations pour bénéficier de la couverture sociale.

Du fait de la prédominance de l'informel, du manque de considération et de la faible réglementation de ce secteur d'activités, pourtant si important pour notre société, peu de travailleurs domestiques bénéficient d'une protection sociale. La mesure prise par l'IPS-CNPS devrait inciter les employeurs à s'y soumettre.

Le but final de ces mesures de prévoyance sociale est de permettre aux habitants de Côte d'Ivoire, notamment les plus vulnérables, de faire face aux crises exogènes comme la crise en Ukraine.

3.3 Les résultats de l'enquête sur les effets des mesures gouvernementales

La présente analyse commanditée par la Friedrich Ebert Stiftung est une première puisque nos recherches n'ont pas permis de retrouver des études faites par le gouvernement pour évaluer la pertinence et les effets des mesures prises pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les populations vivant en Côte d'Ivoire. Les partis politiques, les associations de consommateurs ou les organisations de la société civile n'ont pas non plus avoir initié de telles études. Nos recherches n'ont pas permis d'avoir plus d'informations. Les faîtières des organisations d'employeurs y songeraient selon nos sources mais cela serait encore au stade de projet.

Le peu de données disponibles sur le sujet et le temps imparti pour l'étude sollicitée nous ont obligés à mener une enquête.

3.3.1. Méthodologie et caractéristiques de l'étude

Cette enquête avait pour but était d'avoir leur perception sur les mesures gouvernementales prises pour soulager les populations devant la hausse des prix des divers produits. Pour participer à cette enquête, il fallait :

- Vivre en Côte d'Ivoire ;
- Savoir lire et écrire ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;

Et être connecté à internet à travers les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, WhatsApp et Telegram. Ce sont les moyens par lesquels ce questionnaire a été distribué.

Nous avons choisi d'utiliser les nouvelles techniques d'information et de communication parce que cela nous permettait d'atteindre une population plus importante en peu de temps. Le questionnaire a été monté sur Microsoft form.

Les moyens d'information principaux sont les sites d'informations sur internet (38,24%) en balance avec les posts sur les réseaux sociaux que sont Facebook, twitter et Instagram (37,39%) suivis de loin par la TV et la radio (19,33%). L'entourage (5,04%), les journaux (2,10%) et les rumeurs (2,10%) sont des moyens les moins utilisés par les personnes enquêtées. Ces résultats ne sont pas surprenants puisque le questionnaire a été adressé par internet et les réseaux sociaux. Cela dénote de la disqualification progressive des anciens moyens d'information.

TABLEAU 2: SOURCES D'INFORMATIONS

QUELLE EST VOTRE PRINCIPALE SOURCE D'INFORMATION ?				
SOURCE	NOMBRE	%		
Sites d'information sur internet	91	38,24%		
Posts sur les réseaux sociaux	89	37,39%		
TV/radio	46	19,33%		
Entourage	12	5,04%		
Rumeur	5	2,10%		
Journaux	5	2,10%		

Le questionnaire était anonyme et la personne recevant le questionnaire devait marquer son accord pour participer à l'enquête avant de poursuivre. Les vingt-deux (22) questions portaient sur les informations générales, la situation socio-professionnelle et l'impact des décisions gouvernementales. Le questionnaire était ouvert sur trois (3) jours allant du mardi 1er novembre à 07h30 mn au vendredi 4 novembre à 07h30 mn

3.3.2. Situation socioprofessionnelle des personnes enquêtées

Ce sondage n'est pas représentatif. Pour donner une idée du milieu social sur lequel il nous informe, nous présentons la caractéristique sociale des enquêtés. 263 personnes ont répondu au questionnaire dans les délais sus-indiqués. 251 personnes dont 163 hommes (soit 65%) et 88 femmes (soit 35%) ont effectivement accepté de participer à l'enquête.

La tranche d'âge ayant le plus participé à l'enquête est celle entre 35 et 50 ans avec 143 personnes (soit 57%). Elle est suivie par la tranche des 18 à 35 ans avec 69 participants (soit 27%) et la tranche des plus de 50 ans avec 39 participants (soit 16%).

189 personnes sur les 251 personnes sont en couple (soit 75%) des personnes enquêtées. 232 des personnes ayant répondu au questionnaire ont des personnes en charge (soit 92%). 204 parmi les participants résident à Abidjan soit 81% et 235 ont un revenu soit 94%. 109 exercent dans le secteur public (soit 47%) pendant 126 sont dans le secteur privé (soit 53%).

Les revenus mensuels sont assez disparates :

- 13 ont moins de 100.000 FCFA par mois soit 6%;
- 85 ont un revenu compris entre 100.000 FCFA et 300.000 FCFA soit 36%;
- 52 ont un revenu compris entre 300.001 FCFA et 500.000 FCFA soit 22%;
- 51 ont un revenu compris entre 500.001 FCFA et 1.000.000 FCFA soit 22%;
- 34 ont un revenu supérieur à 1.000.000 FCFA soit 14%

Pour résumer, les enquêtés sont plus vieux que la moyenne. Ils travaillent et tendent à avoir une revenue élevée sans être affluents. Ils vivent en couple et ont d'autres personnes à prendre en charge. Ils sont relativement bien informés et instruits, et un fort pourcentage travail dans le secteur public. En résume, on y trouve des caractéristiques de la moyenne classe, une couche pas défavorisée mais loin d'être épargné des difficultés économiques.

3.3.3. Impact des décisions gouvernementales

Toutes les personnes enquêtées (100%) soient les 251 personnes ressentent la cherté de la vie. Pour les personnes enquêtées, la cherté de la vie est liée aux effets conjugués de plusieurs facteurs. Par ordre d'importance on aura :

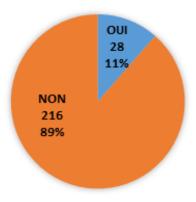
- 1- La fiscalité ;
- 2- La mauvaise gouvernance;
- 3- La spéculation des commerçants ;
- 4- La guerre en Ukraine ;
- 5- Les effets de la COVID-19.

Pour eux, la crise en Ukraine n'est pas la cause principale de la cherté de la vie mais plutôt la fiscalité, la mauvaise gouvernance et la spéculation des commerçants.

244 personnes enquêtées sont informées que des mesures ont été prises par le gouvernement. Parmi les mesures prises par le gouvernement, l'augmentation des salaires des fonctionnaires est la mesure la plus connue puisque 77,18% des personnes interrogées sont informées de cette mesure. Parmi les personnes enquêtées, seules 28 personnes (soit 11%) estiment que ces mesures ont permis d'améliorer leur pouvoir d'achat et faire face à la cherté de la vie.

ILLUSTRATION 1: IMPACT SUBJECTIVE DES MESURES

CES MESURES ONT-ELLES AMELIORE VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?



Selon les résultats obtenus lors de l'enquête, différentes poches de dépenses ont subi des augmentations. Les denrées alimentaires et le transport sont les dépenses qui ont subi les plus fortes hausses.

TABLEAU 3: AUGMENTATIONS DE COUT

POCHES DE DEPENSE AYANT SUBI DES AUGMENTATIONS	OUI SUR LES 251
DENREES ALIMENTAIRES	226
TRANSPORT	206
EDUCATION	178
EAU ELECTRICITE	172
SOINS DE SANTE	133
LOYER	125
TEL INTERNET	123

219 personnes enquêtées soit 88% indiquent qu'elles ont dû modifier leurs habitudes de consommation, réduire certaines dépenses et même renoncer à des produits d la consommation courante pour pouvoir gérer le quotidien.

Sur les 251 personnes enquêtées, un certain pourcentage a simplement réduit ou renoncé à la consommation de certains produits :

TABLEAU 4: REDUCTION DE CONSOMMATION

CATÉGORIE DE PRODUIT	
Pourcentage qui réduit ou renonce	
PRODUITS LAITIERS	65,56%
VIANDE	65,15%
HUILE	56,85%
CARBURANT	50,21%
TEL INTERNET	43,57%
FRUITS LEGUMES	39,42%
PAIN	34,02%
RIZ	26,56%

En somme, la crise en Ukraine a des effets sur l'économie ivoirienne et le pouvoir d'achat des consommateurs. L'impact des mesures prises par le gouvernement n'est pas encore ressenti par les populations qui ont dû adapter leur budget aux réalités des marchés.

Cela nécessite d'autres mesures pour avoir une économie plus résiliente vis-à-vis des crises d'origine externe.

4. LES RECOMMANDATIONS

Dans la recherche pour mener à bien cette étude, nous avons pensé à certaines recommandations. A l'issue de l'enquête, les personnes enquêtées ont fait d'autres propositions.

4.1. Les recommandations du consultant

Selon notre enquête, les mesures suivantes peuvent aider à lutter contre la cherté de la vie :

MESURE LA PLUS PERTINENTE POUR AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT ?			
MESURES GOUVERNEMENTALES	OUI	% OUI	
FINANCEMENT DES PRODUCTEURS LOCAUX	179	74,27%	
VALORISATION DU CONSOMME LOCAL	168	69,71%	
NEGOCIATION	139	57,68%	
SUBVENTION GOUVERNEMENTALE A DES PRODUITS IMPORTES	129	53,53%	

4.1.1. Le financement de la chaîne de production locale

La Côte d'Ivoire a un sol riche où poussent toutes les cultures tropicales propres à la consommation des populations ivoiriennes. Elle a aussi une végétation diversifiée pour l'élevage et est traversée par beaucoup de cours d'eaux (mer atlantique, fleuves, rivières...) pour les ressources halieutiques. Avec une politique de financement adéquat des producteurs et des distributeurs le pays pourrait être autosuffisant en produits agricoles et en protéines animales et halieutiques nécessaires à l'alimentation de la population.

4.1.2. La valorisation du consommé local

C'est le pendant au financement de la chaîne de production locale. Afin de réduire la quantité des produits importés, l'alimentation des ivoiriens devrait être tournée vers des produits locaux. Si le marché est bien approvisionné en produits locaux à de bons coûts, il faudra faire des campagnes pour inciter les populations à réorienter leur consommation vers ces produits. Cette idée a déjà commencé à être exploitée avec le mois d'octobre 2022 déclaré Mois du consommé local par le Ministère en charge du Commerce.

4.1.3. La négociation

La négociation est un mode de gestion qui permet d'obtenir des mécanismes concertés. Tous les aménagements peuvent s'obtenir par la négociation. Il faudra donc privilégier la mise en place de plateforme d'échanges à tous les niveaux des échanges commerciaux pour établir les équilibres bénéficiaires pour toutes les parties prenantes. Devant des crises exogènes, la société est plus résiliente avec des mesures obtenues par la négociation.

4.1.4. La subvention gouvernementale à des produits importés

La Côte d'Ivoire n'est pas autosuffisante dans beaucoup de produits agricoles de premières nécessités. En outre, les besoins de premières nécessités des ivoiriens ne sont pas que des produits agricoles. La Côte d'Ivoire n'étant pas un pays industrialisé, elle a besoin d'importer quelques produits manufacturés. Pour faciliter l'acquisition des biens nécessaires au quotidien et venant de l'extérieur, le gouvernement devrait réduire les taxes sur ces produits de premières nécessités et/ou octroyer des subventions.

4.2. Les recommandations issues de l'enquête

En plus des mesures proposées par le consultant, les personnes enquêtées ont proposé ce qui suit :

4.2.1. Les réformes fiscales

- 1- la réforme du système d'imposition des revenus
- 2- la réduction des impôts et taxes pour les PME locales exerçant dans la production et la transformation des produits agricoles, des produits de première nécessité et de grande consommation
- 3- la réduction des taxes sur les produits pétroliers ;
- 4- la baisse de la TVA;

4.2.2. Le soutien à la production locale

- 1. La définition de zones de priorités agricoles ;
- 2. La transformation locale des produits agricoles ;
- 3. L'ouverture des voies villageoises pour le transport des produits ;
- 4. La subvention de l'importation d'intrants agricoles de qualité;
- 5. L'appui financier aux centres de recherche agronomique ;
- 6. L'ouverture des pistes villageoises ;
- 7. La mécanisation de la production agricole ;
- 8. La formation professionnelle agricole de masse ;
- 9. La mécanisation de l'agriculture ;
- 10. La substitution des céréales importées par des céréales locales.

4.2.3. La politique sociale et de santé

- 1. La revalorisation salariale dans le secteur privé ;
- 2. La revalorisation de la pension des retraités ;
- 3. L'amélioration du système de santé à travers l'amélioration du plateau technique médical et la généralisation des centres de santé dans le pays ;
- 4. La prescription prioritaire des médicaments génériques ;
- 5. Le renforcement de la formation des agents de santé de proximité ;
- 6. L'amélioration du fonctionnement de la CMU
- 7. Le renforcement et la vulgarisation du cadre opérationnel des centres sociaux.

4.2.4. Les mesures diverses

- 1. La déconcentration des services gouvernementaux pour désengorger Abidjan et réduire le coût de la vie dans cette ville ;
- 2. La professionnalisation du travail domestique et du travail agricole ;
- 3. La formation et une meilleure organisation des consommateurs ;
- 4. L'intensification du contrôle des prix en intégrant les autres acteurs du commerce (consommateurs, producteurs et commerçants);
- 5. L'initiation de prix pour récompenser les acteurs locaux.

5. CONCLUSION

La crise ukrainienne démontre l'interconnexion entre toutes les économies et les sociétés à travers le monde. Elle impacte négativement l'économie mondiale. Les coûts des céréales et des produits pétroliers ont connu une hausse importante ; aggravant ainsi l'inflation dans la plupart des pays du monde.

En Afrique, il y a une forte crainte d'insécurité alimentaire et de crise économique dans beaucoup d'Etats. Le gouvernement de Côte d'Ivoire, quant à lui, combat la cherté de la vie ressentie dans les marchés et dans la vie des habitants de ce pays. Cela se caractérise par l'augmentation des coûts des produits locaux et importés de grande consommation et de premières nécessités. Cependant le manque de lisibilité dans le conflit ukrainien ne facilite pas la prise de mesures qui ait un impact pérenne sur la vie des populations.

Dès les premiers jours de la crise, le gouvernement ivoirien a pris certaines mesures. Ce sont l'évacuation des ivoiriens vivant en Ukraine, la subvention partielle des prix des produits pétroliers, le plafonnement des prix de quelques produits et l'élargissement de la liste des produits de grande consommation et service, la soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, le renforcement de l'offre nationale des produits vivriers et des protéines animales et halieutiques,

le démantèlement des barrages routiers illégaux et information des acteurs économiques et des populations sur les barrages irréguliers, l'intensification de la communication et l'instauration du principe de l'information préalable et de la concertation et enfin le maintien de la veille et de la concertation avec l'ensemble des acteurs.

D'autres mesures ont été prises dans la gestion des effets de la crise ukrainienne. Ces mesures vont de la revalorisation du traitement salarial des fonctionnaires et agents de l'Etat, de l'instauration de l'obligation d'enrôlement à la CMU et la déclaration forfaitaire du personnel domestique.

Ces mesures sont diversement appréciées et les effets ne sont pas encore perceptibles. Pour les rendre plus efficaces et en pérenniser les effets sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des populations, il conviendrait de les compléter avec d'autres mesures économiques, sociales et politiques et de les intégrer dans une vision à long terme.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Arrêté interministériel 077/MCIPPME/MEF/MBPE/du 16 novembre 2022 plafonnement de certains produits de grande consommation figurant sur la liste des produits soumis à la réglementation de la concurrence et des prix

Décret N° 2017-410 du 21 juin 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de Lutte contre la Vie chère

Décret n°2022-169 du 9 mars 2022 portant plafonnement de certains produits de grande consommation

Loi n°2016-412 du 15 juin 2016 relative à la consommation Loi n°91-999 du 27 décembre 1991 relative à la concurrence

ARTICLES EN LIGNE

Abidjan.net, le 18 octobre 2022, Appui aux acteurs du vivrier : le ministre Souleymane Diarrassouba remet des tricycles et broyeuses à 197 organisations de commercialisation du vivrier, https://news.abidjan.net/articles/713592/

Agence Ecofin, 08 août 2022, 08 août 2022, Côte d'Ivoire : le Président Alassane Ouattara annonce de nouvelles mesures pour lutter contre la vie chère, https://www.agenceecofin.com/gouvernance-économique/0808-100306

Banque Africaine de Développement (BAD), consulté le 24 novembre, 2022, Rapport de l'ONU: 41 pays d'Afrique sont exposés à une crise tridimensionnelle en raison de la guerre en Ukraine, https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/ 51074

Banque Africaine de Développement (BAD), Pays de l'Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, consulté le 24 novembre 2022, https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-de-louest/cote-divoire

Conseil National de Lutte Contre la Vie Chère (CNLVC), Magazine Les échos du marché, numéros du 14 février au 21 novembre 2021

EURONEWS, 31 mai 2022, Avec la guerre en Ukraine et les sanctions, l'inflation atteint un nouveau record en Europe, https://fr.euronews.com/2022/05/31/

EURONEWS, 5 octobre 2022, Pétrole : l'OPEP va réduire sa production de 2 millions de barils par jour en novembre, https://fr.euronews.com/2022/10/05/

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 5 mars 2022, Lutte contre la vie chère : 9 mesures fortes du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des populations, https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13217

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 7 avril 2022, Lutte contre la vie chère : le Ministre Souleymane Diarrassouba poursuit l'opération de contrôle des prix dans la région de la Marahoué, http://www.commerce.gouv.ci/actualite.php?id=987

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 21 avril 2022, Appui au secteur vivrier : 53 marchés de proximité, de gros et de relais pour renforcer la chaine de ravitaillement sur le territoire national, https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13422

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 05 juillet 2022, Lutte contre la vie chère : des mesures à impact direct, https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13739&d=1

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 13 juillet 2022, Lutte contre la cherté de la vie : le ministère des transports échange avec les transporteurs, https://www.transports.gouv.ci/actualites/

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 22 septembre 2022, Mise en cohérence des agrégats macroéconomiques 14e édition : une cinquantaine de spécialistes, https://www.dge.gouv.ci/slide/

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 27 octobre 2022, Situation économique : le ministre de l'économie et des finances dans cette interview exclusive fait des clarifications et rassure les populations sur la bonne santé de l'économie ivoirienne, https://finances.gouv.ci/actualites/organigrammes/65-contenu-dynamique/ actualité/ 899

Institut National des Statistiques, consulté le 24 novembre, 2022, Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) n°154, www.ins.ci

Le Courrier International, 10 novembre 2022, Conflit : selon les Etats-Unis, la guerre en Ukraine a fait 200.000 victimes chez les soldats, https://www.courrierinternational.com/ article/

Le Patriote, 10 novembre 2022, Appui-aux-acteurs-du-vivrier-du-materiel-dune-valeur-de-326-millions-fcfa-remis-a-197-organisations, https://www.lepatriote.ci

Le Point, 1er juin 2022, Guerre en Ukraine : l'Afrique met la pression sur l'Union Européenne https://www.lepoint.fr/afrique/ -01-06-2022-2477947_3826.php#11

Organisation Internationale Travail (OIT), 11 mai 2022, Près de 5 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe, https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_844633/lang-fr/ index.htm

Presse Côte d'Ivoire, 12 octobre 2022, Zone industrielle de Yopougon : les travailleurs du privé en grève la police les disperse, https://www.pressecotedivoire.ci/article/ 14864-

Radiotélévision Ivoirienne 1 (RTI1), Magazine « C'est combien ? » du 13 février au 20 novembre 2022

SIKA FINANCE, 30 janvier 2022, classement des 10 biens de consommation les plus importés en Côte d'Ivoire, https://bit.ly/3U93LCS, Consulté le 24 octobre 2022

SIKA FINANCE, 25 février 2022, Quand-les-prix-des-produits-alimentaires-flambent-sur-les-marches-abidjanais_33079, https://www.sikafinance.com/marches, Consulté le 24 octobre 2022

SIKA FINANCE, 8 juin 2022, Côte d'Ivoire : 1,24 million d'emplois formels enregistrés à fin mars 2022, https://www.sikafinance.com/marches/35026, consulté le 20 novembre 2022

ANNEXE : Collection d'articles en ligne sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur la Côte d'Ivoire

Appui au secteur vivrier : 53 marches de proximité, de gros et de relais pour renforcer la chaine de ravitaillement sur le territoire national, 21 avril 2022 https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?Recordid=13422

Appui aux acteurs du vivrier : Le Ministre Souleymane Diarrassouba remet des tricycles et broyeuses à 197 organisations de commercialisation du vivrier ; 18 octobre 2022 https://news.abidjan.net/articles/713592/appui-aux-acteurs-du-vivrier-le-ministre-souleymane-diarrassouba-remet-des-tricycles-et-broyeuses-a-197-organisations-de-commercialisation-du-vivrier

Appui aux acteurs du vivrier : Du matériel d'une valeur de 326 millions FCFA remis à 197 organisations ; 10 novembre 2022

http://www.lepatriote.ci/appui-aux-acteurs-du-vivrier-du-materiel-dune-valeur-de-326-millions-fcfa-remis-a-197-organisations/

Avec la guerre en Ukraine et les sanctions, l'inflation atteint un nouveau record en Europe ; 31 mai 2022

https://fr.euronews.com/2022/05/31/avec-la-guerre-en-ukraine-et-les-sanctions-l-inflation-atteint-un-nouveau-record-en-europe

Guerre en Ukraine : l'Afrique met la pression sur l'Union européenne ; 01 juin 2022 https://www.lepoint.fr/afrique/guerre-en-ukraine-l-afrique-met-la-pression-sur-l-union-europee nne-01-06-2022-2477947_3826.php#11

Le président Alassane Ouattara annonce de nouvelles mesures pour lutter contre la vie chère ; 08 août 202

https://www.agenceecofin.com/gouvernance-economique/0808-100306-cote-d-ivoire-le-president-alassane-ouattara-annonce-de-nouvelles-mesures-pour-lutter-contre-la-vie-chere

Lutte contre la cherté de la vie : Le ministère des transports échange avec les transporteurs ; 13 juillet 2022

https://www.transports.gouv.ci/actualites/lutte-contre-la-cherte-de-la-vie-le-ministere-destransports-echange-avec-les-transporteurs

Lutte contre la vie chère : 9 mesures fortes du gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des populations, 05 mars 2022

https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?Recordid=13217

Lutte contre la vie chère : des mesures a impact direct ; 05 juillet 2022 https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?Recordid=13739&d=1

Lutte contre la vie chère : le Ministre Souleymane Diarrassouba poursuit l'opération de contrôle des prix dans la région de la Marahoué, 07avril 2022 http://www.commerce.gouv.ci/actualite.php?ld=987

Mise en cohérence des agrégats macroéconomiques/14e édition : Une cinquantaine de spécialistes réunis a grand-bassam ; 22 septembre 2022

https://www.dge.gouv.ci/slide/mise-en-coherence-des-agregats-macroeconomiques14e-edition-une-cinquantaine-de-specialistes

Pétrole : L'Opep+ va réduire sa production de 2 millions de barils par jour en novembre ; 05 octobre 2022

https://fr.euronews.com/2022/10/05/petrole-lopep-va-reduire-sa-production-de-2-millions-de-barils-par-jour-en-novembre

Près de 5 millions d'emplois ont été perdus en Ukraine depuis le début de l'agression russe 11 mai 2022

https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_844633/lang--fr/index.htm

Rapport de l'ONU : 41 pays d'Afrique sont exposés à une « crise tridimensionnelle » en raison de la guerre en Ukraine

https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/rapport-de-lonu-41-pays-dafrique-sont-exposes-une-crise-tridimensionnelle-en-raison-de-la-guerre-en-ukraine-51074

Situation économique - Le ministre de l'économie et des finances, dans cette interview exclusive, fait des clarifications et rassure les populations sur la bonne santé de l'économie ivoirienne ; 27 octobre 2022

https://finances.gouv.ci/actualites/organigrammes/65-contenu-dynamique/actualite/899-situation-economique-le-ministre-de-l-economie-et-des-finances-dans-cette-interview-exclusive-fait-des-clarifications-et-rassure-les-populations-sur-la-bonne-sante-de-l-economie-ivoirienne

Zone industrielle de Yopougon : Les travailleurs du prive en grève, la police les disperse ; 12 octobre 2022

https://www.pressecotedivoire.ci/article/14864-zone-industrielle-de-yopougon-les-travailleurs-du-prive-en-greve-la-police-les-disperse

LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET COUTS DE VIE EN CÔTE D'IVOIRE : PRATIQUES ET OPPORTUNITES POUR LE LOGEMENT DECENT ET ACCESSIBLE

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude tire son fondement sur les difficultés qu'ont les ivoiriens à se loger décemment sur le territoire national mais spécifiquement à Abidjan d'une part et la flambée des coûts de la vie observée depuis quelques années d'autre part.

La collecte des données a eu lieu du 25 octobre 2022 au 07 novembre dans l'ensemble des 31 régions du pays et des deux districts autonomes du pays, Abidjan et Yamoussoukro.

La collecte des données s'est faite au moyen de deux (02) techniques : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Les informations recherchées portaient sur la gestion foncière urbaine et la politique de logement en Côte d'Ivoire de la période coloniale à nos jours, l'arsenal de textes juridique et réglementaire qui a été élaboré pour régir le développement urbain, le processus d'acquisition des logements urbains et sociaux dans le cadre du programme présidentiel des logements sociaux et économiques lancé en 2014 et les déterminants de la hausse des coûts du logement.

Les résultats de l'étude se structurent autour de trois (03) principaux points.

Un projet de développement urbain résolument moderniste et freiné par la crise économique : Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire, l'État a opté pour un modèle de logement élitiste. Il constitue le reflet du progrès économique et la réalisation d'un urbanisme moderne. Á la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, l'État réalise son projet urbain par le biais d'une manne financière reposant sur les produits d'exportation, notamment le café et le cacao. Il met en place un cadre institutionnel, juridique et financier pour orienter le projet urbain. Cependant à l'orée des années 1980, la montée des cours du pétrole et la chute internationale des cours de ces produits des matières premières agricoles, tels le café et le cacao, assèche le Trésor public et plonge la Côte d'Ivoire dans une crise économique sans précédent. L'Etat est sommé par les bailleurs de fonds, à la suite des fameux plans d'ajustement structurel (PAS) de se retirer de la production du logement et de libéraliser le secteur de l'immobilier.

Le retour en puissance de l'État post-crise dans l'initiative au développement immobilier : Après les crises militaro-politiques de 2002 à 2011 et post-électorale, le déficit cumulé en logements est estimé à environ 550 000 unités en 2016 dont plus de la moitié à Abidjan. Les sociétés de constructions immobilières (SCI) suscitées, par les plans d'ajustement structurel, en remplacement de l'État n'ont pu satisfaire les demandes des citoyens. Ainsi, pour résorber cette préoccupation l'Etat lance un programme de logements sociaux et économiques qui a connu un échec.

Les déterminants de la hausse des coûts des logements : Il est avéré que depuis les dix (10) dernières années, les coûts du logement ont connu une hausse substantielle qui ne favorise pas l'accès d'un logement décent à tous. Les facteurs sont entre autres, la forte concentration de la population et de l'économie urbaine à Abidjan et dans le grand Abidjan, la spéculation foncière, l'augmentation significative des coûts des matériaux de construction dans un contexte de hausse de la fiscalité, doublée par la Covid-19 et la crise Russo-Ukrainienne et le jeu trouble des intermédiaires dans la filière.

L'analyse propose les initiatives politiques suivantes :

Encourager à une politique décentralisation et d'aménagement du territoire décisif capable de réduire la polarisation économique et psychologique sur Abidjan : Abidjan est le seul véritable pôle économique et administratif du pays. Pour la majorité des travailleurs, avoir donc une maison à Abidjan est relativement devenu synonyme de réussite. Érigée en capitale depuis 1983, soit près de quarante (40) années, Yamoussoukro est privée des institutions politiques, des ministères, des représentations diplomatiques, de l'Assemblée nationale. Ils sont encore localisés à Abidjan. La délocalisation véritable de la capitale vers Yamoussoukro aura, sans doute, un effet d'entrainement.

Susciter à l'émergence de pôles de croissance et de développement « intérieur ». Il s'agit de favoriser l'émergence de véritables pôles économiques compétitifs (PEC) à l'intérieur du pays.

Souhaiter le développement des infrastructures des transports urbains et inter-urbains efficaces permet d'améliorer la mobilité des populations et de créer les conditions de logements abordables.

Encourager la promotion des lotissements sociaux à équipement minimum (LSEM) subventionnés au profit des couches aux revenus modestes dans le Grand Abidjan et à l'intérieur du pays.

Sensibiliser les citoyens et les promotions immobilières à une construction verticale à renforcer.

Travailler en collaboration avec des chercheurs et/ou ingénieur afin qu'ils mettent sur le marché des produits innovants notamment la valorisation des matériaux locaux pour faire chuter le coût des logements.

1. INTRODUCTION

Déclenchée tardivement, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'urbanisation du tiers monde et particulièrement de l'Afrique connait un essor spectaculaire. De 14,5% en 1950, son taux est passé à 33% et 40% successivement en 1992 et 2010 et sera de 61,60% en 2050 selon World Urbanisation Prospect The 2009 révision citée par K.S.Y. Koffi, J.K. Kra et T.C. Mel (2017, p.21). Elle est due à l'exode rural et à une croissance démographique considérable ainsi qu'au choix de la ville comme lieu d'habitation par les autorités nationales.

En Côte d'Ivoire, de 5% en 1950, le taux d'urbanisation est passée à 32%, 39%, 42,5%, 50,3% respectivement en 1975, en1988, en 1998, en 2014 pour atteindre 52,5% en 2021 (RGP 1975, RGPH 1988, 1998, 2014 et 2021). Aujourd'hui, plus d'un ivoirien sur deux vies en ville. Abidjan, capitale économique et principale ville du pays est le reflet de cette urbanisation. Elle abrite 19,1% de la population totale du pays et 36% de la population urbanisée (RGPH, 2021). Son accroissement important est imputable à son développement exceptionnel. En effet, la ville englobe la majeure partie des activités économiques du pays, et concentre plus de 70 % de l'activité industrielle et commerciale, ce qui lui assure une position dominante dans le réseau des villes ivoiriennes et même sous régionale (A. Gnamon-Adiko et A. De, 2015, p. 608). C'est dans cette ville que se posent avec acuité les problèmes de l'urbanisation rapide que connait le pays. Les plus préoccupants sont le transport, l'emploi, la délinguance juvénile, la sécurité, l'accès aux services sociaux de base, les conflits fonciers et surtout le logement. Le déficit cumulé de logements est estimé à environ 550 000 unités en 2016 (B.N. Koné, 2019, p. 9). Pourtant, dans le souci d'offrir à tous un espace de vie saint et surtout mieux maitriser la croissance des villes, les États africains dont la Côte d'Ivoire, au lendemain des indépendances, ont mis en œuvre diverses politiques d'aménagement et d'occupation de l'espace urbain.

Quelle est la politique urbaine mise en place par la Côte d'Ivoire ? Quelle est la politique sociale du gouvernement mise en place pour permettre aux ménages à faibles revenus d'acquérir un logement décent ? Comment expliquer le coût exorbitant du loyer et du logement dans les centres urbains ? Quelles réponses pourrait-on donner pour favoriser l'habitat pour tous ?

La réponse à ces préoccupations constituera les grands axes d'analyse de cette étude.

2. MÉTHODOLOGIE

L'objectif de l'étude est d'analyser l'impact du développement urbain sur les coûts de logement dans les zones urbaines.

La collecte des données s'est faite au moyen de deux (02) techniques : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à recourir à des ouvrages, des travaux scientifiques antérieurs, des magazines et des articles de journaux pour rechercher les informations relatives au développement urbain, au niveau et au coût de vie en Côte d'Ivoire.

L'enquête de terrain a permis de faire l'observation directe du fait urbain et de réaliser des entretiens. Avec l'observation directe du terrain, il s'est agi de rechercher les informations portant sur la typologie des différents sites mis à la disposition des promoteurs immobiliers agréés dans le cadre du programme des logements sociaux et économiques, le matériau de construction, la qualité du bâti et les superficies bâties.

L'entretien a, quant à lui, consisté à échanger avec les principaux acteurs du programme des logements sociaux du programme présidentiel des logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire. Leur choix s'explique par leur implication dans le développement urbain. Du fait du temps imparti pour cette étude, deux (02) producteurs, deux (02) intermédiaires et deux (02) acquéreurs ont été interrogés à Bingerville. C'est le nouveau front urbain situé à l'ouest d'Abidjan. Auprès de chacun d'eux, il a été question de nous informer sur les déterminants de la hausse des coûts du logement, leurs attentes pour favoriser la baisse des coûts du foncier et des logements.

3. UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN RÉSOLUMENT MODERNISTE FREINÉ PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE

Au lendemain de l'indépendance, l'État ivoirien fait de la modernisation le point de mire de son projet urbain. Pour le président Félix Houphouët-Boigny, initiateur dudit projet, « La modernisation sous-entend la recherche d'un urbanisme de qualité, aux normes élevées et capables de soutenir la comparaison avec l'occident. Il faut faire grand et beau pour tous... parce que ce à quoi nous aspirons, ce n'est pas l'égalité dans la misère mais l'égalité dans la prospérité».⁵¹

A cet effet, tout en conservant le substrat du modèle urbain colonial français, il réoriente les objectifs ségrégationnistes dudit modèle au niveau social pour faire de la ville un lieu d'habiter pour tous.

Á la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, l'État réalise son projet urbain par le biais d'une manne financière reposant sur les produits d'exportation, notamment le café et le cacao. Cependant à l'orée des années 1980, la chute internationale des cours de des matières premières agricoles, tels le café et le cacao, assèche le Trésor public et plonge la Côte d'Ivoire dans une crise économique sans précédent. C'est la fin de l'État entrepreneur et le début d'une gestion étatique sous ajustement structurel qui va s'étendre sur près de deux décennies.

Le présent chapitre structuré en trois (03) sections retrace la mise en œuvre du projet urbain ivoirien.

3.1. Une politique d'urbanisation hardie et à fort relent occidental au lendemain de l'indépendance

D'après P. Antoine et al. (1987, p.80), dès l'indépendance, la politique d'urbanisation est considérée comme faisant partie de la stratégie de développement : elle est un moyen de « distribuer les fruits de la croissance ». Pour ces auteurs, c'est donc le début d'une politique sociale hardie dont l'objectif est de faire disparaître le dernier taudis de la Côte d'Ivoire d'ici dix (10) années, au plus tard, aussi bien à la ville qu'à la campagne.

3.2. L'habitat pour tous » ou la réorientation du projet urbain ivoirien à l'indépendance L'accès à un logement décent d'un plus grand nombre de la population est l'un des principaux volets de la politique urbaine ivoirienne. Pour le nouvel État, la politique « d'intégration des seuls évolués africains » au logement moderne est ségrégative et incompatible avec sa vision de développement.

⁵¹ Allocution du Président Félix Houphouët-Boigny lors de sa visite d'Etat à Korhogo le 7 mai 1965.

Dès lors les nouvelles autorités ivoiriennes se donnent pour objectifs, en rapport avec leur projet de société, de faire grand et beau pour tous. De ce fait elles entendent lutter contre les taudis et la construction d'habitat traditionnel dans les espaces urbains, édifier un cadre agréable et bon à vivre pour toutes les couches sociales et mettre en œuvre un précieux projet d'habitat pour tous.

La réalisation de la politique urbaine ivoirienne s'accompagne de la mise en place de structures administratives de gestion de l'espace urbain. Elle se caractérise par l'ampleur des moyens que le nouvel État emploie. La création de deux (02) puissantes sociétés immobilières publiques lui permet de grandement intervenir dans le bâti. Ce sont notamment la Société de Gestion Financière et de l'Habitat (SOGEFIHA) et la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI). Cependant, malgré sa volonté de satisfaire ses citoyens, l'État est freiné dans son élan par l'assèchement de ses sources de financement. Le recours à l'aide se matérialise par la mise sous des programmes d'ajustement structurel.

3.3. Mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et financier pour orienter le projet urbain

De 1960 à 1980, l'État s'est fait le gestionnaire exclusif de la politique urbaine. Pour jouer efficacement son rôle, il a mis en place un cadre institutionnel, juridique et réglementaire.

3.3.1. Le cadre institutionnel

Il est constitué d'un organisme de conception, d'exécution et de financement.

• Les structures de conception

Le ministère en charge de la construction et de l'urbanisme dont le premier, date de 1961 est l'organe de conception, d'orientation et contrôle de l'ensemble de la politique urbaine. Il est accompagné dans sa mission par le BNETD (Bureau National d'Étude Technique et de Développement), dès 1966, initialement BCET (le Bureau Central d'Étude Technique) en 1977. Le BNETD devient la Direction de Contrôle des Grands Travaux (DCGTx) en 1980. Cette structure a toujours mené les études, conçu les documents d'urbanisme et réalisé le contrôle des opérations sur le terrain. Au sein du BNETD, une cellule spéciale a toujours été réservée pour la ville d'Abidjan. Il s'agit de l'Atelier d'Urbanisme de la Région d'Abidjan (AURA) créé en 1968. En 1980, cette cellule devient l'Atelier d'Urbanisme d'Abidjan (AUA), puis la Direction de l'Aménagement Urbain et du Développement Local (DAUDL).

• Les organismes d'exécution

Pour mener les opérations de terrain, l'État a suscité la création de sociétés pour la production du sol urbain. Il s'agit de la Société d'Équipement de Terrain Urbain (SETU) née en 1971 (P. Haeringer, 1985, p.29). Elle avait pour rôle de viabiliser et d'équiper les terrains urbains. La viabilisation consiste à rendre les terrains constructifs et accessibles en toute saison par une voirie carrossable, à desservir ces terrains par le réseau d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau potable, de téléphone et de gaz. P. Haeringer (1985, p.30) fait remarquer que sous l'autorité de l'Etat, la SETU menait des négociations avec les communautés villageoises détentrices du sol péri-urbain pour l'acquisition du foncier.

Á côté de cette société de viabilisation, venait celle chargée de la construction et de la promotion immobilière, la Société d'Urbanisme et de Construction de Côte d'Ivoire (SUCCI) créée en 1959 par la caisse des dépôts et consignation. Elle a fait les 220 logements inaugurés le 07 août 1960. Cette société deviendra en 1965, la SICOGI.

La Société de Gestion Financière de l'Habitat (SOGEFIHA) a été créée en 1963 et liquidée en 1980. En outre, le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire (GFCI) fondé en 1966, la SELMER, société norvégienne, créée en 1970, la Société de Promotion Immobilière (SOPIM) en 1977, la Société Immobilière de Développement de Côte d'Ivoire (SIDECI) en 1977.

• Les organismes de financement

Pour pallier les faibles capacités de l'épargne locale, l'État ivoirien a fait appel à des capitaux extérieurs diverses origines notamment Norvégien (Port-Bouët), Israélien (hôtel Ivoire, hôtel du Golf, la cité Vridi), Libanais (Yopougon), Américain (Williamsville et Abobo), la caisse centrale de coopération économique à capitaux Français (SICOGI).

3.3.2. Le cadre juridique et réglementaire

Dès 1960, les autorités ont opté pour une politique dirigiste en matière d'urbanisme dans l'optique de maîtriser la croissance urbaine. Á cet effet, un arsenal de règles et de pratiques est édicté pour réglementer et contrôler la dynamique spatiale des villes, la création, l'aménagement et l'équipement des espaces urbains et, l'occupation des espaces urbains créés.

Ces règles et pratiques sont à respecter scrupuleusement car l'État entend sauvegarder l'ordre urbanistique de qualité hérité de la colonisation. À cet effet Le discours est clair du ministre Bamba Vamoussa (15 août 1988) est clair : « Le gouvernement ne laissera pas s'installer le désordre du cadre de vie et des intérêts publics. Des sanctions exemplaires seront prises à l'encontre de ceux qui veulent mettre l'État devant le fait accompli de l'anarchie dans l'urbanisation ». Pour mener cette politique, l'État s'est accaparé des pouvoirs et des fonctions foncières essentielles afin de se donner toutes les chances possibles d'exécuter sans obstacle son projet urbain. Les principaux monopoles que l'État s'est donnés sont :

- Le monopole de la planification de la croissance urbaine ;
- Le monopole de l'aménagement et de l'équipement de l'espace urbain ;
- Le monopole du lotissement ;
- Le monopole du foncier.

Le monopole foncier de l'État s'est manifesté par la mise en œuvre de trois types de stratégies foncières : le lotissement, les expropriations foncières et les acquisitions à titre onéreux.

Toutes ces prérogatives ont fait de l'État, le maître exclusif des terres et un acteur urbain incontournable et très puissant. Mais, le monopole foncier de la puissance publique n'a pas trouvé l'assentiment de tout le monde, en particulier des détenteurs fonciers coutumiers. D'où la naissance des crises foncières opposant la ville d'Abidjan aux villages Ébrié. Pour trouver une réponse au mécontentement des populations coutumières, l'État va instituer l'attestation villageoise dans la procédure de production du foncier urbain.

En effet, le décret n°77-906 du 6 Novembre 1977, relatif aux lotissements villageois, en son article premier évoque le cas des lotissements dans les villages compris dans les périmètres urbains, dans son dernier paragraphe.

Ce lotissement selon l'entendement des autorités ivoiriennes vise à améliorer le cadre de vie des populations dans les villages. Mais une confusion va naitre à partir du moment où les parcelles de ces lotissements sont destinées à la vente dans le cadre du développement urbain. Cette confusion va connaitre un début d'éclaircissement avec la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural modifié par la loi du 28 juillet 2004. Jusqu'à la promulgation de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, la législation dénuait les transferts de droits coutumiers sur la terre de toute valeur juridique opposable et ne reconnaissait que les transactions passées devant notaire. Cette Loi innove en acceptant de reconnaître à titre transitoire les droits coutumiers avant de les transformer entièrement en droits formels individuels et privés. Ainsi après le lotissement et la distribution ou la vente des lots, les acquéreurs de ces parcelles doivent se faire établir une attestation villageoise pour poursuivre la procédure d'établissement des documents de propriétés auprès de l'administration publique. Cette attestation est délivrée par le chef de communauté ou de village ou le propriétaire terrien et confirmé par les autorités du ministère en charge de la construction et de l'urbanisme.

L'attestation villageoise apparait donc comme la première étape et le premier document de propriété pour l'acquisition définitive d'un terrain, notamment pour les terrains issus d'un lotissement villageois. Avec les lotissements administratifs, l'attribution par la procédure de concession foncière est matérialisée par une lettre d'attribution.

Pour tenter de mettre fin à ces difficultés, au processus trop long, le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU) a mis en place l'acte qui réunit en lui seul le contenu de tous les autres titres. Il s'agit de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD).

L'ACD, nouvelle procédure simplifiée est établie par le décret n°2013-481 du 02 Juillet 2013 fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains et le décret n°2013-482 du 02 Juillet 2013, portant modalité d'application de l'ordonnance fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains ou la Loi de Korhogo.

La procédure d'obtention de l'ACD commence par un dépôt de dossier de demande au guichet unique du foncier régional ou local. Ce dossier est par la suite transmis au directeur régional pour son enregistrement puis transféré au service du domaine.

Le bilan des travaux antérieurs sur l'ACD principalement axé sur l'ordonnance du 02 juillet fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains ainsi que le décret n°2013-482 du 2 juillet 2013 portant modalités d'application de la propriété des terrains (L. Y. Kouamé, 2017, p. 222) et ainsi que certains constats fait de nos jours des disfonctionnements existent au de la procédure de l'ACD. De plus l'État ivoirien a constaté des limites dans d'application de cette réforme qui est due à la lourdeur du processus, et la durée excessive pour son obtention. C'est pourquoi, le décret n°2021-785 du 08 décembre 2021 déterminant la procédure de délivrance de l'ACD vient d'être pris pour améliorer l'ancienne disposition faisant raccourcir ainsi le processus.

3.4. Le retrait de l'État de la production de logement et l'avènement des Sociétés de Construction Immobilière (SCI) sous l'instigation des bailleurs de fonds et la fin de la promotion de l'habitat social

Afin de répondre aux exigences des bailleurs de fonds et d'obtenir l'équilibre budgétaire de son portefeuille, l'État opte à son corps défendant, soit pour la dissolution, soit pour la privation des structures publiques. Dans cette optique, dès 1987, la dissolution de la SETU est effective et l'État met en place de nouveaux instruments que sont le CDMH, le Compte des Terrains Urbains (CTU). Ces deux premiers instruments seront complétés progressivement par la BHCI, les textes sur la concession d'aménagement foncier et l'Agence de Gestion Foncière (AGEF). Dans le courant de cette même période, l'État met fin aux activités de la SOGEFIHA, l'une des chevilles ouvrières de son projet d'urbanisation. Quant à la SICOGI, elle connait une profonde restructuration.

O. Dembélé (2014, p. 446) note que face aux difficultés des autorités publiques dans la réalisation de son projet urbain, les solutions pensées, ont été le retrait de l'État de la production directe de l'urbain au profit de la délégation du financement et de la réalisation de la ville par la sphère privée et les initiatives citoyennes avec la participation directe des populations au travers des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises et des structures décentralisées afin d'obtenir par l'efficacité de la participation de tous, des villes équilibrées.

Selon J.J. Kanga (2014, p. 138), le nouvel environnement du secteur du logement est marqué par l'arrivée de nombreux promoteurs immobiliers privés sur le marché officiel du logement. En 2010, sur une soixantaine de sociétés qui avaient introduit une demande d'agrément au ministère en charge de la construction, seulement 7% d'entre elles ont été créées avant 1990, 17% environ entre 1990 et 2000, 26% entre 2001 et 2005 et 50% après 2005. Hormis la SICOGI qui est une structure parapublique, cinq (05) principales sociétés dominent le paysage de l'habitat à Abidian. Il s'agit des sociétés ABRI 2000, BATIM-CI, la SCI Les LAURIERS, la SIPIM et la SCI Les ROSIERS qui sont nées au début des années 1990. Continuant son propos, J.J Kanga (2014, p.158) rapporte que les logements proposés sont de plusieurs types et vont des studios aux logements de cing (05) pièces et plus. Les logements varient de la villa individuelle à la villa jumelée, puis à la villa en bande et aux appartements. Les villas sont soit basses, soit en duplex ou triplex. Jusqu'à une date récente, aucun promoteur immobilier ne proposait de studio en accession directe à la propriété. Cet auteur souligne également que sur les 230 opérations immobilières répertoriées, seulement une demi-douzaine comporte des immeubles collectifs de six niveaux au maximum (R+5). Toutefois, J.J Kanga (2014, p 156) observe que depuis le désengagement de l'État de la production directe du logement qui s'est notamment traduit par la liquidation de la SOGEFIHA et par la restructuration de la SICOGI, il n'existe pratiquement plus de production massive de logements locatifs.

Le nombre de programmes immobiliers agréés par le CDMH, de sa création à janvier 2010, se chiffre à 157 sur toute l'étendue du territoire national pour un total de près de 30.000 logements. La quasi-totalité de ces programmes a été réalisée dans l'agglomération d'Abidjan qui compte 152 opérations immobilières ; soit 97% de l'ensemble des programmes. Cela correspond à 190 logements par opération immobilière en moyenne (J.J Kanga, 2014, p 156).

4. RÉSURGENCE ET PARADOXES DU LOGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE EN CÔTE D'IVOIRE POST-CRISE

Ce chapitre porte sur une analyse la politique de l'habitat et le logement initiée à partir de 2014 par le gouvernement ivoirien dans le cadre du programme présidentiel de logements sociaux et économiques. Il part du principe selon lequel l'accès à un logement décent est un droit fondamental pour tous citoyens. Ce programme a-t-il permis à toutes les classes sociales d'être propriétaire de logement ? N'a-t-il pas été un projet exclusif ? Mais avant, accordons-nous sur le concept de Logement social ?

4.1. Historicité et aperçu de la notion de logement social

Le concept de logement social fait son apparition dans les politiques d'habitat de l'Europe à la suite des deux guerres mondiales (H.C.A. Engo, 2021, p.38). Le désastre occasionné par ces conflits a fait des millions de sans-abri, a amené de nombreux gouvernements à entreprendre des politiques dites sociales qui permettaient à ces nombreuses personnes démunies de pouvoir se loger. Ce modèle de logement a inspiré de nombreux pays africains dont la Côte d'Ivoire après les crises militaro-politique de 2002 à 2011 et post-électorale pour tenter de résorber le déficit cumulé en logements estimés à environ 550 000 unités en 2016 (B.N. Koné, 2019, p. 9).

En France, ce concept est explicité par des textes juridiques ou administratifs afin de cerner les bénéficiaires. Dans la loi française, le logement social est « un logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé » (T.P. Komo, 2014, p. 4). Ce sont donc des personnes dont les revenus sont les plus bas.

Or, en Côte d'Ivoire, il faut esquisser une définition qui n'est consignée dans aucune loi ou document juridique officiel. Selon H.C.A. Engo (2021, p.38), le logement social est un logement construit par l'Etat, par le biais de ses organismes publics ou parapublics, destinés à une catégorie socio-professionnelle. C'est dans tous les cas, un logement dont les prix sont inférieurs aux loyers du secteur privé ajoute-t-il. Pour le ministre ivoirien du MCLU, B.N. Koné (2019, p.9) le logement social est réalisé pour faciliter l'accès au logement à toute la population ivoirienne, en particulier les moins nantis, notamment ceux vivant dans les quartiers précaires. Abondant dans le même sens, K.S.Y. Koffi, J.K. Kra et T.C. Mel (2017, p.28) relèvent qu'un logement social est un logis créé à la suite de certaines initiatives, publiques ou privées, destinées aux personnes moins aisées, qui auraient des difficultés à se loger.

Nous ne remarquons qu'aucun de ces auteurs ne s'est appesanti sur une évaluation monétaire minimale des élus au projet des logements sociaux.

Pour cette analyse, nous retiendrons que le logement social est le logement destiné aux économiquement faibles.

4.2. Les clauses spécifiques pour l'accès aux logements sociaux et économiques

Les travaux de K.S.Y. Koffi, J.K. Kra et T.C. Mel (2017, p.28) ont notifié que des dispositions institutionnelles ont été définies pour permettre d'accéder à un logement décent. Pour eux, pour avoir droit à un logement social en Côte d'Ivoire, il faut être de nationalité ivoirienne,

avoir pour le couple, un revenu mensuel du ménage maximum de 400 000 FCFA, n'être pas propriétaire d'un logement ou copropriétaire d'un logement en Côte d'Ivoire, être salarié du secteur public ou privé, exercer une profession libérale du secteur informel à revenu régulier ou irrégulier, avoir un compte contribuable, être à jour de ses impôts et avoir un compte bancaire. Ces logements sociaux et économiques sont des deux (02), trois (03) et quatre (04) pièces.

En cas non-éligibilité au programme des logements sociaux et économiques, l'État a mis en place des mesures d'accompagnement pour récupérer les franges des ménages issus en partie des 132 quartiers précaires dénombrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2014 (A. Gnamon-Adiko et A. De, 2015, p. 609). Ainsi, le Centre de Facilitation des Formalités d'Accès au Logement (CEFFAL) a procédé au lancement d'un type de logement dénommé « LEM » : lotissement à équipement modéré.

Il s'agit d'un aménagement de l'espace où les Commodités (voirie, eau, assainissement, électricité) sont réalisées avec une amorce du bâtiment livré au niveau de la plateforme à son acquéreur qui est chargé de poursuivre les travaux jusqu'à terme. L'apport initial est de 1,5 million FCFA.

4.3. Un projet en décalage avec les évidences économiques et sociales du pays

Selon l'enquête sur l'enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire en 2015 (ENV, 2015), l'on identifie le pauvre comme la personne qui dépense moins de 737 FCFA par jour, soit 269 075 FCFA par an (INS et DGPLP, 2015, p. 9) par an. De 10% en 1985, le taux de pauvreté est à 36,8% en 2002 et à 48,9% en 2008 avant de baisser sensiblement à 46,3% en 2015 en raison des effets conjugués des crises politico-militaires et postélectorales.

Dans le paysage abidjanais, la pauvreté urbaine se traduit dans le paysage urbain avec la présence accrue de 132 précaires en 2014. Ils concentrent 20% de la population abidjanaise, soit 1 400 000 personnes, auxquels il convient d'ajouter les habitants des sites épars dans la ville (A. Gnamon-Adiko et A. De, 2015, p. 610). Si dans les 1980, les ivoiriens étaient minoritaires dans ces quartiers, la tendance s'est inversée selon les recherches de K. Atta, M. Koné et J.K. KRA, 2015, p. (196). Pour eux, aujourd'hui, 59% des ménages des quartiers précaires sont des ivoiriens. Cela s'expliquerait, d'une part, par l'accentuation conjuguée des crises militaropolitique de 2002 et post-électoral de 2011 qui a suscité le départ de nombreux étrangers dans leurs pays d'origine. D'autre part, la cherté des loyers dans les quartiers planifiés, l'exode rural et l'augmentation du chômage ont poussé plus d'ivoiriens à y résider (K.S.Y. Koffi, J.K. Kra et T.C. Mel, 2017, p.29). En dépit de cela, 41% des résidents de ces quartiers précaires sont non ivoiriens, donc pas éligibles au programme des logements sociaux et économiques. Par ailleurs, lorsque l'on sait que 46,3% de la population ivoirienne vivent en dessous du seuil de pauvreté, ils sont d'emblée exclus dudit projet.

En plus de la souscription de 30 000 FCFA, K.S.Y. Koffi, J.K. Kra et T.C. Mel, 2017, (p.29) font remarquer qu'il faut verser 150 000 FCFA auprès de son opérateur immobilier et 3,5% du coût du logement sur le compte séquestre de cet opérateur comme fonds de garantie. Initialement, le coût le plus bas annoncé pour un logement social était de 5 millions FCFA. Mais, dans les faits, il faut débourser 8 900 000 FCFA (S3I et Lys de Marie, 2016) correspondant au coût le plus bas présenté par les opérateurs immobiliers. Ces logements doivent être acquis sur trois (03) années maximums. Dans ce contexte conjugué de crise économique et de corollaire de la crise militaro-politique, il est illusoire pour 46,3% d'ivoiriens de posséder un toit.

En outre, le revenu mensuel maximum de 400 000 FCFA exigé pour l'acquéreur ou le couple est difficilement tenable. Cela exige d'exercer une activité formelle dans le public ou le privé pour bénéficier d'un compte bancaire où l'organisme payeur pourra verser les émoluments mensuels des travailleurs. Selon le ministère de l'économie des finances (MEF, 2022), le taux de bancarisation est de 19,3% et seulement 7% de cette population ont un compte chèque essentiel pour bénéficier d'un prêt bancaire. C'est donc au moins 80% de la population qui est fort clos. En cas d'éligibilité du demandeur et du consentement de la banque de lui octroyer un prêt pour acquérir son logement, il lui faudra encore s'acquitter de 10% minimum de la valeur du logement pour l'apport initial.

En extrapolant sur un travailleur formel rémunéré en moyenne à 150 000 FCFA mensuellement, notifié par le MEF, qui souscrit au projet pour un logement de 8 900 000 FCFA (S3I et Lys de Marie), la situation n'est pas aisée. Supposons qu'il s'acquitte des 10% d'apport initial, il lui reste 8 010 000 FCFA à solder en 36 mois au plus. Omettant le taux du prêt bancaire et les frais annexes qui peuvent avoisiner 500 000 FCFA, cet acquéreur doit verser 222 500 FCFA par mois à l'opérateur. Ce qui, de toute évidence, est hors de portée du travailleur formel au salaire mensuel de 150 000 FCFA qui ne peut donc souscrire au projet. Le mode d'acquisition est inapproprié.

Il convient de noter que le programme présidentiel de logements sociaux et économiques postcrise a connu un échec. Les responsabilités peuvent être partagées. Comme le reconnait le ministre de la construction du logement et de l'urbanisme, B. N. Koné (2019, p.9), les détenteurs de droits coutumiers ont manqué de flexibilité, retardant les travaux sur les chantiers ; la majorité des promoteurs sélectionnés n'avaient pas réelles capacités techniques et financières ; la nonindustrialisation du système de production des logements a été une réelle faiblesse ; le système de financement et l'implication du secteur bancaire a fait défaut, les ressources budgétaires affectées ont été insuffisantes.

5. LES DÉTERMINANTS DE LA HAUSSE DES COÛTS DES LOGEMENTS ET LA GESTION FONCIÈRE ET SOCIALE DES PROJETS URBAINS

Ce chapitre présente les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts des logements en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, il faire la situation des populations impactées dans le cadre des investissements publics initiés par différents acteurs notamment les bailleurs de fonds, l'Etat et les collectivités locales.

5.1. Une forte concentration de la population et de l'économie urbaine à Abidjan et dans le Grand Abidjan : un facteur aggravant l'insuffisance et les spéculations foncières et immobilières

Les résultats globaux du 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021 de la Côte d'Ivoire montrent la population totale de la Côte d'Ivoire s'élève à 29 389 150 habitants.

La majorité de cette population vivant sur le territoire national réside dans les villes, soit 15 428 957 personnes (52,5%), contre 13 960 193, vivant dans les localités rurales (47,5%). La ville d'Abidjan, pôle majeur de l'urbanisation nationale, avec 5 616 633 habitants

concentre à elle seule 36% de la population urbaine du pays, suivie de la ville de Bouaké qui concentre 4,7% de la population urbaine. Le District autonome d'Abidjan, qui est la plus grande région urbaine du pays, avec la ville d'Abidjan et ses zones d'appui (Songon, Brofodoumé, Anyama, et Bingerville) concentre 6 321 017 habitants soit près de 40,97% de la population urbaine du pays (Tableau 1).

TABLEAU 1: LA POPULATION URBAINE EN COTE D'IVOIRE ET A ABIDJAN EN 2021

Rubrique	Nombre d'habitants	Proportion dans la population urbaine du pays (%)	
Ville d'Abidjan	5 616 633	36 %	
District d'Abidjan	6 321 017	40,97 %	
Grand Abidjan	6 872 224	44,54 %	
Population urbaine de la Côte d'Ivoire	15 428 957	52,5 %	
Population totale de la Côte d'Ivoire	29 389 150	100 %	

Source: INS, RGPH-2021

Cette forte concentration de la population urbaine dans le Grand Abidjan en général et dans la ville d'Abidjan entretient le déficit de logements. Ce déficit estimé à environ 550 000 logements en Côte d'Ivoire selon B.N. Koné (2019, p. 9), ministre ivoirien de la Construction, du logement et de l'urbanisme, se creuse d'environ 40 à 50 000 unités par année. Ce déficit est particulièrement marqué dans la zone du Grand Abidjan. Selon les projections, le besoin en logements se renforcera avec le temps : si environ 5 millions de personnes vivent actuellement dans la zone, ce chiffre devrait être de 7712 000 en 2030 (S. Giroud, F. Boileve, J. Otro, 2017, p. 4). Cette hyper-concentration de la population urbaine dans le Grand Abidjan s'explique par le poids économique majeur de la région d'Abidjan dans l'ensemble national, entraine de plus en plus un regroupement des sociétés civiles immobilières (SCI) dans cette zone. Le reste du pays est un « désert » d'implantation de ces entreprises. Ainsi, plus de 95% des Sociétés foncières et immobilières privées sont concentrées dans le Grand Abidjan. Cette concentration massive et flagrante est source de spéculations foncières et immobilières.

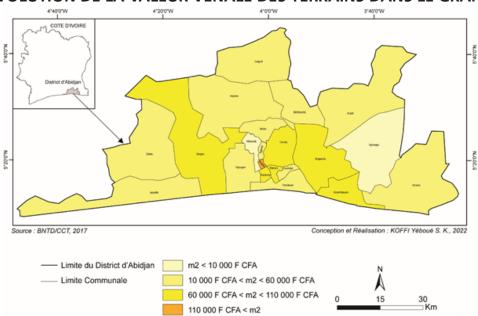
En outre, le Grand Abidian, équipé d'infrastructures macro-économiques et industrielles, est véritablement le seul poumon économique du pays. Selon Brou (2015) cité par F. S. Ayenon (2017, p. 345), le trafic du Port Autonome d'Abidjan (PAA) contribue à 90% des recettes douanières et à 60% des revenus de l'Etat. Pour lui, 65% des unités industrielles du pays sont localisées autour de ce port (...). 70% du PIB ivoirien passe par le port d'Abidian. Abidian, centre d'affaires de la Côte d'Ivoire mais également de la sous-région ouest-africaine est ainsi, la 6ème métropole du continent (Banque Afrique pour le Développement, 2016, p. vi). Ces chiffres font du Grand Abidian, la seule région fonctionnelle ou polarisée du pays. L'ambition des années 1970 de créer des pôles d'équilibre secondaire, notamment Bouaké, Man, San Pedro, Korhogo-Ferkessédougou auxquels on peut ajouter Yamoussoukro, pour contrebalancer le poids excessif d'Abidjan, n'est pas encore une réalité dans le paysage économique et urbain de la Côte d'Ivoire. La Ville portuaire de San Pedro qui devrait être le moteur de la naissance d'une région économique équipée d'un chemin de fer relié au port, n'a pas tenu ses promesses. La ville de Bouaké qui n'a pas bénéficié d'un projet urbain étatique véritable pour être un véritable pôle de compétitivité a été fragilisé par la crise militaro-politique. Le bipôle Korhogo-Ferkessédougou secoué par cette crise ne connait pas encore des investissements massifs capables de déclencher son industrialisation et son attractivité économique. Cette crise a d'ailleurs renforcé la place économique et démographique d'Abidjan.

Enfin, la ville de Yamoussoukro qui souffre du non transfert de la capitale ne connait pas un décollage économique. Par conséquent, il n'est pas exagéré de parler du Grand Abidjan et le désert ivoirien.

En somme, la région du Grand Abidjan concentre 20% de la population nationale, 80% des emplois formels et 90% des entreprises formelles (Banque Mondiale, 2020). Cette concentration économique dans le Grand Abidjan entraine ipso facto une forte population dans une petite partie du pays. Ce qui suscite des problèmes de logements et entretient les conflits fonciers.

5.2. La hausse vertigineuse du coût du foncier urbain

Les données de terrain montrent que le mètre carré des terrains évolue de 10 000 F CFA à plus de 110 000 F CFA dans le Grand Abidjan (carte 1). Elles confirment les résultats des travaux réalisés par I. W. Siyali (2012, p. 164) qui attestent que les prix des terrains dans la ville d'Abidjan étaient en hausse. Ils sont compris entre 5 000 F CFA et plus de 100 000 F CFA en 2011, même si avec le temps l'on note une relative en 2022. Cette évolution des prix est fonction du statut des localités, de la situation géographique des lots vendus, de la disponibilité des terrains urbains et de la dotation en infrastructures et en équipements de l'espace concerné.



CARTE 1: ÉVOLUTION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS DANS LE GRAND ABIDJAN

Comme on peut le relever, quatre groupes se dégagent conformément aux données collectées sur le terrain. Le premier est composé uniquement de la commune du plateau dont le coût du mètre carré excède 110 000 F CFA. Le deuxième groupe composé des communes de Cocody, Marcory, Treichville et des sous-préfectures de Bingerville et, de Songon. Dans ces territoires, le prix du mètre carré oscille entre 60 000 F CFA et 110 000 F CFA. L'on peut remarquer un transfert des prix des terrains urbains vers les villes satellites comme Bingerville, Grand-Bassam et Songon. Ces localités ont été retenues dans le cadre du programme présidentiel de construction de logements sociaux et économiques dans le district d'Abidjan. En effet, les constats effectués à Bingerville, nouveau front urbain, confirment la tendance évolutive des coûts moyens du foncier urbain dans le temps (figure 1). Anciennement de 600 m², les lots mis à la disposition des acquéreurs sont passés aujourd'hui à la moyenne de 400 m². En dépit de ce fait, les prix des terrains urbains ne font qu'augmenter dans le temps. De 1950 à 1990, le coût du lot évolue lentement passant de 5 000 FCFA à 350 000 FCFA. Ainsi, le coût moyen du lot passe respectivement à 1 200 000 F CFA en 2000, à 4 000 000 F CFA en 2009, à 10 000 000 F CFA en 2015 pour atteindre 20 000 000 F CFA en 2022.

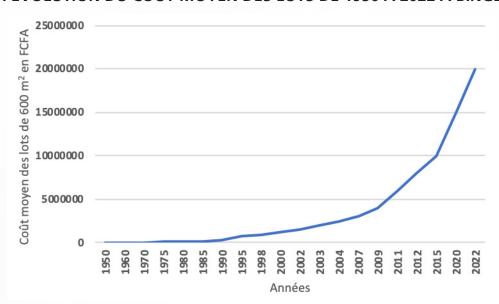


FIGURE 1: ÉVOLUTION DU COUT MOYEN DES LOTS DE 1950 A 2022 A BINGERVILLE

Source: K.S.Y. KOFFI, 2022

Cette surenchère constatée sur le foncier urbain s'explique par le désir ardent des citoyens d'avoir un toit, la situation géographique des parcelles, le statut du lotissement (approuvé ou non) du terrain à commercialiser et de la présence de nombreux intermédiaires dans la transaction foncière. Ceux-ci obtiennent leur gain équivalent à 10% du prix de vente du lot auprès du propriétaire. Cette activité est pratiquée par de nombreux citoyens, nationaux et non nationaux.

Le troisième groupe se constitue de douze (12) localités. Les prix des terrains varient entre 10 000 FCFA et 60 000 FCFA. Le quatrième groupe est composé de la commune d'Attécoubé et de la sous-préfecture d'Oghlwapo, où l'on devrait débourser moins de 10 000 FCFA pour acquérir un mètre carré de terrain.

En tout état de cause, l'on peut remarquer qu'une bonne frange des ivoiriens notamment les ménages pauvres et modestes sont d'emblée exclus de l'accès à la propriété foncière avec la surenchère constatée. De même, dans les capitales régionales dotées d'infrastructures universitaires et économiques majeures (Yamoussoukro, Korhogo, San Pedro, Bouaké), on constate de plus en plus une augmentation exagérée des coûts du foncier et de l'immobilier.

5.3. Une augmentation significative des coûts des matériaux de construction dans un contexte de hausse de la fiscalité, doublé par la Covid-19 et la crise Russo-Ukrainienne

Le secteur de l'immobilier connait une attractivité du secteur privé et des particuliers en Côte d'Ivoire depuis la crise postélectorale de 2011 et surtout le projet de logements sociaux et économiques lancé par le gouvernement en 2014. Cependant, les prix de plusieurs matériaux de construction notamment le ciment, le fer à béton, le sable, les tubes orange, les fils électriques et les câbles ont connu une hausse relative de 2018 à 2022 (tableau 2). La quasi-totalité des prix des matériaux est croissante dans le temps excepté le prix de la tonne de ciment qui a évolué en dent de scie.

L'on peut remarquer quatre phases d'évolution du prix de la tonne de ciment depuis 2018. La première phase allant de 2018 à 2019 est caractérisée par une décroissance du prix du ciment. En effet, le coût de la tonne de ciment est passé de 95 000 FCFA à 73 000 FCFA, soit une baisse de 22 000 FCFA. Cette période a été marquée par une dynamique du nombre de cimenteries et de la production de ciment en Côte d'Ivoire. La deuxième phase, qui s'étend de 2019 à 2020, a enregistré une hausse considérable du coût du ciment qui est passée de 73 000 FCFA en 2019 à 100 000 FCFA en 2020, soit une hausse de 36,9%. Ce résultat était imputable aux effets de la COVID-19. La troisième phase de 2020 à 2021 est caractérisée par une baisse substantielle de 20,5% mais demeure toujours plus élevée que le prix de la tonne de 2019. Enfin, la quatrième phase (2021 à 2022) s'est traduite par une nouvelle hausse passant de 85 000 FCFA à 95 000 FCFA. La raison évoquée pour expliquer ce renchérissement du prix de la tonne de ciment est la crise Russo-Ukrainienne.

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU COUT MOYEN DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DE 2018 A 2022 EN FCFA

		2018	2019	2020	2021	2022
La tonne de Ciment		95 000	73 000	100 000	85 000	95 000
Une botte de Fer à béton		45 000	46 000	50 000	60 000	62 000
Un chargement de Sable		55 000	60 000	65 000	80 000	90 000
Un rouleau de tube	Diamètre 11 mm	16 000	16 500	21 000	21 000	25 000
orange plasticable	Diamètre 13 mm	22 000	24 000	26 000	26 000	28 000
Un rouleau de fil de	TH 1,5	16 000	16 000	16 000	18 000	18 000
courant (100 m)	TH 2,5	17 500	17 500	20 000	23 000	27 000
Un rouleau Câble	VGV 3 X 1,5 mm ²	40 000	45 000	45 000	53 000	53 000
(100 m)	VGV 3 X 2,5 mm ²	60 000	65 000	65 000	70 000	80 000
HG1000 2X6 mm ² (100 m)		120 000	150 000	180 000	180 000	200 000

Source: K.S.Y. KOFFI, 2022

Quant aux autres matériaux de construction, le taux d'évolution du prix, de 2018 à 2022, présente de grandes disparités. En effet, les données observées montrent que les prix du fil HG100 2X6 mm², du chargement de sable de 12 roues, du tube orange diamètre 11 mm, le rouleau de fil de courant « plasticable » TH 2.5, la botte de fer à béton, le rouleau de câble VGV 3X2.5 ont connu une augmentation respective de 66,7%, 63,6%, 56,3%, 54,3%, 37,8% et de 33,3%.

Cette période a connu une conjugaison de facteurs exogènes et endogènes qui ont favorisé la hausse des prix. Les crises dues à la COVID-19 en 2020 et au conflit Russo-Ukrainien ont contribué à la flambée des prix à l'international ayant pour corollaire une forte inflation dans de nombreux dans le monde dont la Côte d'Ivoire. Pour autant, la hausse de la fiscalité constatée, au niveau national, pour permettre à l'État de faire face à ses nombreux engagements internationaux a contraint les opérateurs économiques à faire supporter cette charge aux consommateurs. Le sable utilisé pour la confection des briques, du béton, le montage, le crépissage et produit localement en est l'illustration parfaite.

Les perspectives ne rassurent pas non plus. Le 03 novembre 2022, les députés membres de la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) ont ratifié l'ordonnance instituant des taxes parafiscales sur certains matériaux de construction que sont le ciment (10 FCFA / kg), le fer à béton (90 FCFA / Kg) et le marbre (3 000 FCFA/m²). Ce qui sous-entend, à n'en point douter, à une prochaine augmentation des matériaux de construction qui influenceront le coût des loyers de logement et la qualité du bâti. Ces ressources, dit-on, vont être dédiées au financement de la politique de l'habitat social, précisément à la purge des droits coutumiers, à la réalisation des VRD primaires, à la garantie des crédits acquéreurs et promoteurs entre autres (Inter, 04/11/2022, p.4).

5.4. Le jeu trouble des intermédiaires dans la transaction foncière et la location de logements

L'intermédiaire est une personne physique ou morale dont le rôle consiste à mettre en relation les principaux acteurs de l'acquisition et/ou de location de logements et de parcelles. Il s'agit pour lui de créer le contact entre l'acquéreur, le locataire et le producteur foncier, le propriétaire. Vivant dans la majeure partie des cas des commissions des différentes transactions faites entre producteurs du foncier, propriétaires de logement et acquéreurs, qui s'élèvent à environ 10% de la vente du terrain ou du coût mensuel du loyer, l'intermédiaire veut gagner plus. Pour un lot que le propriétaire veut vendre à 8 000 000 FCFA, il peut le vendre à 10 000 000 FCFA, voire au-delà. L'idée est de faire plus de profit. De même, certains intermédiaires encouragent les propriétaires de logements à augmenter la location mensuelle de leur maison afin qu'ils puissent avoir une quotité plus importante.

6. PLAIDOYER POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MODÈLE DE LOGEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE LIBÉRAL ET D'URBANISATION RAPIDE

L'accès à un parc de logements diversifiés, de qualité et abordable pour les ménages constituera le socle d'une croissance inclusive. Pour la plupart des ménages, l'achat ou la construction d'un logement est la plus importante des dépenses qu'ils auront à effectuer dans leur vie. Une maison est aussi généralement le bien le plus important des ménages et un investissement qui peut prendre de la valeur au fil du temps, peut servir de garantie pour un emprunt et constituer un élément important du transfert intergénérationnel de la richesse par héritage (Banque Mondiale, 2015, p.1). L'emplacement d'un logement à proximité d'écoles, d'emplois et d'un accès à des moyens de transport influe directement sur la qualité de la vie urbaine et les perspectives de mobilité sociale.

Et ce, d'autant plus que sur le plan de la demande de transport, l'enquête de l'Agence Japonaise de coopération internationale (JICA, 2013) indique que les ménages du Grand Abidjan utilisent, à 88% le transport public pour leurs déplacements (Banque Africaine pour le Développement, 2016, p. 9). Ainsi, la question de la mobilité doit être intégrée dans les projets de logements sociaux et économiques.

La création des conditions favorables à la baisse des coûts et à l'accès à des logements abordables pour les ménages aux revenus modestes exige plusieurs mesures à la fois politiques, économiques, spatiales et sociales.

6.1. Une politique décentralisation et d'aménagement du territoire décisif capable de réduire la polarisation économique et psychologique sur Abidjan

Abidjan est le seul véritable pôle économique et administratif du pays. Pour la majorité des travailleurs, avoir donc une maison à Abidjan est relativement devenu synonyme de réussite. Réduire la polarisation psychologique et la propension des populations à vouloir construire et habiter à Abidjan est indispensable. La ruée vers Abidjan, consolidée encore par dix (10) années de crise militaro-politique, est devenue une tendance lourde à combattre par des décisions politiques courageuses. Parmi ces décisions, on peut retenir :

- Le transfert effectif de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro ;
- L'émergence de pôles de croissance et de développement « intérieur »;
- Le développement des infrastructures des transports urbains et inter-urbains.

6.2. La régulation et l'accès à la propriété foncière et le développement de la locationvente de logements

Le marché foncier en Côte d'Ivoire en général et dans le District d'Abidjan en particulier est marqué par la spéculation excessive et les conflits fonciers. Pour un État qui veut promouvoir l'accès au logement abordable dans un contexte libéral, il faut surtout favoriser l'accès au foncier pour permettre aux ménages aux revenus modestes de prendre leur temps pour construire leurs maisons sans avoir recours aux conditions des sociétés immobilières privées. Pour cela, il faut que l'AGEF trouve d'importants moyens sur le marché financier public ou privé national ou international pour se constituer un vaste patrimoine foncier à revendre aux ménages aux revenus modestes à des coûts acceptables. Une politique sociale d'accès au foncier à moindre coût est indispensable.

Par ailleurs, la politique de la location-vente subventionnée par l'État est susceptible d'améliorer l'accès aux logements sociaux et économiques.

6.3. La construction d'un nouveau modèle économique de « logement pour tous » sur la base des réalités économiques et socio-professionnelles du pays

Toute politique de logement social et économique repose sur la prise en compte du niveau de développement économique du pays et la situation socio-professionnel des ménages. C'est sur la base des indicateurs de développement économique et social qu'un modèle pertinent et cohérent de logement social et économique doit être construit. Il doit tenir compte de la prééminence du secteur informel dans le tissu économique ivoirien. Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Côte d'Ivoire de 2017 (Ministère du Plan et du Développement, INS, 2019, p. 38) montrent que :

- Le taux d'emplois informel est de 88,4% : Les emplois en Côte d'Ivoire, sont dominés par les emplois informels, particulièrement les emplois privés.
- Le taux de salarisation est de 23% : Le taux de salarisation qui mesure le degré de formalisation des relations du travail en Côte d'Ivoire, est deux fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

- Le taux de pauvreté : il est passé de 55,01% en 2011 à 39,45 % en 2018 pour atteindre 35% en 2020. C'est une baisse significative mais insuffisante pour favoriser un développement inclusif.
- Le taux de bancarisation reste faible : Selon le Ministère de l'Economie et des Finances (2021), le taux de bancarisation en Côte d'Ivoire est passé de 7,1% en 2007 à 19,1% en 2019 et à 20,5% en 2020. Quant au taux de pénétration dans le secteur de la Microfinance, il s'établit à 15,5% à fin 2020 contre 14,3% en 2019.

6.4. Une politique « d'habitat pour tous » à revisiter sur la base des modèles réussis Selon les études de l'Institut National de la Statistique (2017, p. 86), 71,8 % des ménages du District autonome d'Abidjan habitent dans des logements locatifs contre 33,7% au niveau national. Au niveau strictement urbain, dans le pays, 54,6% des ménages louent des logements. En Côte d'Ivoire, environ 80% des fonctionnaires sont dans des logements locatifs. Ce qui offre de grandes possibilités de développement de l'industrie de la construction.

Le marché est donc marqué par une forte demande sociale en logements pour la propriété immobilière. Les logements sociaux prévus entre 5 et 7 millions sont passés entre 12 et 15 millions de FCFA, or le salaire moyen est inférieur à 300 000 FCFA par mois. Par conséquent, les politiques de « logement social » conduites par les États après la période des indépendances, puis sous l'influence des bailleurs de fonds, ont presque toujours bénéficié aux catégories les plus aisées (A. Biehler, A. Choplin et M. Morelle, 2015, p. 1). Dans ce contexte libéral, s'inspirer des modèles des autres pays dans les possibilités financières de l'État de Côte d'Ivoire est nécessaire. La politique de logement social doit être une politique de solidarité nationale.

Les modèles relativement réussis de politiques de logements sociaux et économiques existent dans les pays développés, émergents ou en voie de développement. Quatre (4) cas ont retenu notre attention : l'Allemagne pour les pays développés, le Brésil pour les pays émergents, le Vietnam pour les pays en voie de développement et le cas spécifique de Singapour.

La doctrine du « logement social » en Allemagne préfère le terme « logement subventionné par l'État » plus conforme aux textes législatifs. En matière de logement social, l'Allemagne se distingue par son système original « d'usage social temporaire » des bâtiments neufs. En effet, la loi de 1956 (Soziale markwirtschaft) permettait aux porteurs de projet de construction de bénéficier de prêts de l'Etat à taux très réduits ; en échange, les logements construits devaient être mis à disposition de locataires sociaux, désignés par la commune en fonction de leur niveau de revenu. Une fois le prêt remboursé, quelques dizaines d'années plus tard, ces « logements sociaux à durée limitée » revenaient dans le marché privé. Face à la crise actuelle du logement et à l'incapacité des landers et des municipalités, l'Etat Fédéral intervient fortement pour soutenir la politique du logement social (Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, 2014, p. 18).

Dans un pays émergent comme le Brésil, la politique sociale du logement s'appuie sur une forte générosité de l'Etat. Ainsi, le programme d'habitat social brésilien « Minha Casa Minha vida » consiste à offrir un logement aux plus démunis en échange d'une somme modique. C'est une sorte d'Etat-providence dans le secteur du logement dans un pays ultra-libéral mais où la montée de la montée de la pauvreté peut générer non seulement une fracture et une exclusion sociale mais entrainer des crises préjudiciables à la cohésion et à l'unité nationale. Cette politique a eu le mérite de sortir des milliers de ménages des favelas en leur offrant un logement « digne » qu'ils ne pouvaient jamais acquérir au prix d'un marché très libéral et spéculatif.

Dans un pays en voie de développement comme le Vietnam, les fonds provenant du budget de l'État permettaient la construction de logements subventionnés. Ces logements étaient offerts presque gratuitement aux bénéficiaires, les charges de logement ne devant pas dépasser 1% du salaire. En fait, Je logement n'était pas considéré comme un bien économique, mais comme un bien social, un avantage social lié au travail. L'État a établi un Programme national de logement visant à fournir le logement à ceux qui travaillaient dans le secteur de l'économie étatique. Aujourd'hui avec la libéralisation du marché, la politique sociale du logement, telle que conçue actuellement, permet la construction de logements collectifs à coût réduit ; cependant, ceux-ci sont davantage destinés aux personnes à revenus modestes mais fixes. L'Etat exerce un contrôle strict sur les prix des logements vendus sur le marché pour s'assurer que ces logements sont accessibles aux ménages ayant des revenus modestes.

Dans le modèle singapourien, grâce au Housing and Development Board (HDB), les logements sont achetés sous un bail emphytéotique d'au plus 99 ans. Il faut être de nationalité singapourienne ou être résident permanent pour y avoir droit. Leur prix varie selon leur localisation et en fonction des capacités financières de chaque ménage. Le programme connaît un réel succès, permettant aux singapouriens d'accéder à la propriété à un coût raisonnable, grâce à des prêts octroyés par l'État. Cette politique a permis à Singapour de voir sa population passer, en 60 ans, d'environ 1,6 million d'habitants à 5,7 millions en 2019, soit 4 millions de plus, sans crise du logement ni aurification.

Pour la Côte d'Ivoire, des propositions pertinentes suivantes peuvent être faites :

- La mise en place d'un Fonds de Solidarité Nationale pour l'accès aux logements sociaux et économiques. Instrument de solidarité nationale, ce fonds sera mobilisé à partir de plusieurs entités: les cotisations des travailleurs (fonctionnaires du secteur public, travailleurs privés, etc.), l'État, les bailleurs de fonds internationaux, des fondations et des philanthropes. Ça va permettre de mutualiser les efforts de lutte contre une urbanisation anarchique. Ce fonds doit être au cœur de la construction d'un modèle économique pour l'accès d'une majorité de ménages aux logements.
- Mettre sur le marché des logements sociaux et économiques aux coûts variant entre 6 et 8 millions de FCFA. Cela est possible puisque les logements sociaux étaient prévus pour le départ entre 5 et 7 millions FCFA.
- Limiter le recours aux banques commerciales très libérales qui financent les logements aux conditions sévères du marché ou réduire les taux d'intérêt à 2% ;
- La promotion de la location-vente de logements sociaux et économiques. En effet, ce qui est très difficile pour le travailleur, c'est de payer 2 fois le loyer mensuel notamment du logement locatif où réside le ménage actuel et le loyer de la maison qu'on veut acquérir dans le futur ;
- -La promotion des lotissements sociaux à équipement minimum (LSEM) subventionnés au profit des couches aux revenus modestes dans le Grand Abidjan et à l'intérieur du pays. Les coûts des lots doivent varier en fonction du mètre carré de 1 à 1,5 million FCFA dans le district d'Abidjan et de 100 000 à 500 000 FCFA dans les capitales régionales. Ces lotissements sociaux doivent être desservis par des routes bitumées ou autoroutes pour permettre la mobilité des populations vers le centre-ville d'Abidjan et des capitales régionales.
- Sensibiliser les citoyens et les promotions immobilières à une construction verticale à renforcer;

- La valorisation des matériaux locaux peut considérablement faire chuter le coût des logements. L'idée est d'accéder à un logement à bas coût avec une combinaison de terre et de ciment pour produire des briques de terre non cuites. Selon, les experts cette solution peut permettre de baisser de 20% à 30% les coûts des logements avec des matériaux accessibles. Cette stratégie est utilisée par l'entreprise LafargeHolcim au Nigéria dans la confection de logements avec le Géo béton pour répondre aux besoins grandissants de la population.

7. CONCLUSION

La politique urbaine appliquée en Côte d'Ivoire, après l'indépendance, était une politique très dirigiste surtout dans le domaine du foncier et de l'habitat. Le modèle a reposé sur une base vulnérable car bloqué par la crise économique de 1980. Les services de financement ayant disparu, la plupart des organismes ont fait faillite (SOGEFIA, SICOGI, SOPIM, SIDECI). Le désengagement de l'État du secteur de l'habitat au profit du privé n'a pas donné les réponses escomptées. Le déficit en logement s'est considérablement accru. Le stock global en termes de déficit 2008 est d'environ 400 000 logements dont 200 000 à Abidjan et 200 000 à l'intérieur du pays.

Le modèle ivoirien d'urbanisation a donc fini par monter ses limites. La plus grande proportion de la population du pays, surtout abidjanaise, s'est vue éliminée de l'accès à la propriété foncière et immobilière. Seuls les économiquement forts étaient favorisés, quitte aux autres d'être des locataires. La politique et les pratiques foncières de l'État ont donc recalé de nombreux abidjanais mais aussi les ont poussés à contourner les lois et les règlements pour se diriger vers les banlieues où les propriétaires fonciers coutumiers sont disposés eux aussi, à tirer parti du développement urbain, jouaient le jeu. La conséquence, c'est le développement d'une urbanisation spontanée et d'une demande accrue de la population à se loger décemment. La réponse apportée par le programme présidentiel des logements sociaux et économiques à partir de 2014 a donné des résultats très mitigés. Les citoyens se sentant floués dans un programme immobilier mal ficelé. Des mesures à la fois politiques, économiques, spatiales et sociales pour réguler le marché foncier et l'accès à l'habit pour tous sont à envisager.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOINE Philippe, DUBRESSON Alain et MANOU-SAVINA Annie, 1987, Abidjan « côté cours » Pour comprendre la question de l'habitat, Karthala-ORSTOM, 288 p.

ATTA Koffi, KONE Moussa et KRA Joseph Kouadio, 2015, La nouvelle configuration de l'habitat dans les quartiers précaires d'Abidjan : cas de Jean Folly, Zoé Bruno et Sagbé, European Scientific Journal, vol. 11, n°14, p.191-203

AYENON Ferdinand Séka, 2017, « Le port, plaque tournante de l'industrie pétrolière en Côte d'Ivoire », in Le port dans la ville, Collection Afrique Atlantique, Editions EMS, Fondation SEFACIL, IGT, pp. 343-357

BIEHLER Alexandra, CHOPLIN Armelle et MORELLE Marie, 2015, « Le logement social en Afrique: un modèle à (ré)inventer ? », Métropolitiques, 18 mai 2015. URL http://www.metropolitiques. eu/Lelogement-social-en-Afrique-un.html.

Banque Africaine pour le Développement, 2016, Projet de transport urbain d'Abidjan, pays : Côte d'Ivoire, Rapport d'évaluation, BAD, Département OITIC, 38 p.

Banque Mondiale, 2015, Bilan du secteur du logement en Afrique subsaharienne, Défis et opportunités, BIRD/Banque Mondiale, Washington, 140 p.

COTTEN Anne-Marie, 1974, « Un aspect de l'urbanisation en Côte-d'Ivoire » in Les Cahiers d'Outre-Mer, 27-106 pp. 183-193

DEMBÉLÉ Ousmane, (2014), Que peut-on faire ensemble pour les villes d'Afrique francophones Par rapport aux objectifs d'HABITAT 2, Rencontres RESAUD - Octobre 2014, non paginé

DEMBÉLÉ Ousmane, (1997), « Le modèle d'urbanisme ivoirien face à la crise économique : observation à propos de l'habitat métropolitain », in CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTE Harris., Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions, KHARTALA-ORSTOM, Paris, pp.483-513.

ENGO Assoumou Hugues Cyrille, 2021, « Les paradoxes du logement social au Gabon », in Promotion immobilière post Ajustement Structurel au Sud du Sahara, Paris, Paari éditeur, pp. 37-51

Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, 2014, France, Allemagne, Angleterre : le logement social en question, 1630 Conseil Attali et Associés, 65 p.

FORTIN Valérie, 2017, la gestion coopérative d'habitations à Hanoï d'initiative citoyenne à entreprise sociale, université de Montréal, 4 p.

GIMAT Matthieu et MAROT Bruno, 2020, Etat des connaissances sur la vente des logements sociaux en Europe (Allemagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni), Université de Paris, Bruno Marot Conseil et Recherche, Institut pour la Recherche, 203 p.

GIROUD Silvio, BOILEVE Félix et OTRO Jacques, 2017, Revue du secteur du bâtiment en Côte d'Ivoire, Focus sur la construction de logements dans le Grand Abidjan, 82 p.

GNAMON-ADIKO Agnès et DE Aissata, 2015, les quartiers précaires en Afrique et en Côte d'Ivoire : Diagnostics et orientations stratégiques, in Développement durable et émergence de l'Afrique, GRANDVAUX, Mayenne, 603-624

HAERINGER Philippe, 1985, « vingt-cinq ans de politique urbaine à Abidjan ou la tentation de l'urbanisme intégral », in politique africaine, pp. 20-40

JARRET Marie-France et MAHIEU François-Régis. Ajustement structurel, croissance et répartition: l'exemple de la Côte d'Ivoire. In : Tiers-Monde, tome 32, n°125, 1991. pp. 39-62

KANGA Jean-Jacques, 2014, Développement de la promotion immobilière dans l'agglomération d'Abidjan : désengagement de l'Etat et privatisation de la production de l'espace urbain, thèse de doctorat, université de Bordeaux Montaigne, 337 p

SIYALI Wanlo Innocents, 2012, Le marché foncier et immobilier à Abidjan, Thèse de Doctorat Unique en Géographie urbaine et Aménagement, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, IGT, 351 p.

SOUMAHORO Christelle, « Modèle et types d'habitat à loyers modérés à Abidjan : l'État propose, les habitants et les constructeurs disposent » in CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTE Harris., Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions, KHARTALA-ORSTOM, Paris, pp 515-528

Thi Huong Giang Ho, 2006, Le Comité populaire et la question du logement, Maitrise en études urbaines, Université du Québec, Montréal, Institut National de Recherche Scientifique Urbanisation, Culture et Société, 130 p.

VALETTE Alain, 1994, L'évaluation des programmes d'ajustement structurel (PAS) : quelques repères sur les outils et méthodes in Courade Georges (ed.) Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, Paris : Karthala, pp 137-147.

POLITIQUE SOCIALE DE L'ETAT EN FAVEUR DUMONDE RURAL IVOIRIEN FACE AUX CRISES ECOLOGIQUES

Kouassi Combo MAFOU

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente étude porte une réflexion sur la politique sociale de l'état en faveur du monde rural ivoirien face aux crises écologiques. En Côte d'Ivoire, l'essentiel des ressources mobilisées pour financer le développement national provient du secteur agricole. Alors que l'analyse des rapports du niveau de pauvreté des populations montre que les populations rurales sont plus pauvres que les populations urbaines. Selon les résultats de l'ENV en 2015, le taux de pauvreté en milieu urbain est de 35,9% contre 56,8% en milieu rural. Plus loin l'étude souligne que ce sont 56,8% de personnes qui vivent sous le seuil national de pauvreté et 14,7% sous celui d'extrême pauvreté.

Par ailleurs, l'analyse selon les lieux de résidence des populations révèle que 68% des revenus nationaux sont logés en milieu urbain contre 32% pour le milieu rural (MPD/ ONP, 2022). Forts de ces statistiques, il convient d'observer qu'en Côte d'Ivoire, le milieu rural se caractérise encore par des inégalités, des écarts en termes de dotation en équipements et infrastructures socio de base comparativement au milieu urbain malgré les orientations stratégiques mises en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations rurales.

L'analyse ancrée sur la politique sociale en milieu rural démontre que l'Etat a pris les mesures suivantes au cours des 5 décennies après l'indépendance : une politique adéquate d'encadrement du monde paysan, un cadre législatif et règlementaire actualisé selon le contexte en lien avec la modernisation de l'agriculture, un outil de développement rural notamment le projet FRAR. Cette volonté de l'Etat continue de s'afficher.

Ainsi, des actions se sont multipliées pour réduire le niveau de pauvreté en témoigne le programme social du gouvernement (PSGouv) qui a mobilisé 3 182,4 milliards de FCFA dont 574,2 milliards en 2022 et 1297 milliards en 2023 et 1 281,7 milliards de FCFA en 2024 ((www.psgouv.ci, T. M., 2021). Le cumul des revenus des pays est passé de 3 000 Milliards de FCFA en 2012 à 3 000 Milliards de FCFA e en 2016 (www.gouv.ci, K. N., 2018).

Dans cet élan, en juin 2022, un projet de microfinance pour aider les populations rurales est en cours. Il s'agit du projet AVEC (Association Villageoise d'Epargne et de Crédit) piloté par le ministère de la solidarité et CARE International Côte d'Ivoire.

Cependant des limites sont enregistrées. La problématique du cacao ivoirien avec la question des mineurs travailleurs dans les exploitations agricoles à laquelle s'ajoute aujourd'hui l'origine des productions taxées d'être issues des domaines classés voire l'agriculture zéro déforestation, agriculture durable.

L'absence du secteur privé en milieu rural surtout les structures bancaires, craignant l'insécurité foncière, la non qualification des acteurs du monde paysan utilisant encore des techniques archaïques avec un mode de production traditionnel, rudimentaire et la non professionnalisation du secteur, l'assurance santé, prime aux paysans et la mévente des productions eu égard à la crise sur l'assurance qualité des produits notamment le cacao.

Le milieu rural reste victime de ses richesses. L'absence d'écoute des paysans et la non consultation des acteurs en ce qui concerne les actions à mener en leur faveur est une préoccupation majeure. Les points de vue ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des plans de développement. La non sécurisation des terres n'assure pas une garantie suffisante en matière d'investissement. La non régulation des conflits agriculteurs-éleveurs paysans continuent d'alimenter les tensions ethniques et sociales. La vulnérabilité des populations paysannes reste féroce et se matérialise par les crises d'accès aux ressources telles que l'eau potable et aux centres de santé.

Face à cette réalité, les recommandations suivantes ont été formulées. Il s'agit de l'assurance d'une mise en application efficace des politiques et des réglementations (AAEPR), de la gouvernance locale des ressources naturelles selon le principe de la justice sociale (GLRNPJS) et du renforcement de la cohésion sociale (RCS).

1. INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est un pays essentiellement agricole avec 60% de sa population qui vit de l'agriculture. Dans le cadre des pratiques agricoles, des mouvements de déplacement des populations se sont effectués sur l'ensemble du territoire ivoirien. Généralement ces mouvements se sont déroulés en direction des zones forestières, propices au développement des cultures de café, de cacao, d'hévéa, de palmier à huile, etc. (Mafou, 2012).

Le paysage démographique a été modifié du fait certainement de la densification des espaces ruraux, qui ont servi de cadre de développement de ces activités agricoles. Alors que l'agriculture, telle que pratiquée en Côte d'Ivoire emploie beaucoup d'hommes ou une main d'œuvre agricole nombreuse. Les populations du nord, fuyant les faibles possibilités de faire l'agriculture dans leur zone, se dirigent vers le sud forestier. Cela occasionne l'augmentation de l'effectif de la population.

Plusieurs raisons sont à la base de ces conflits. Avec pour origine, la méconnaissance de la législation foncière, les difficultés pour obtenir, dans des délais raisonnables, les titres de propriété pour faciliter les transactions. De même que l'abus de certaines autorités locales qui enlèvent ou attribuent les terres selon leurs intérêts, au détriment des propriétaires coutumiers ou autres, ainsi que le coût élevé d'obtention du certificat foncier rural.

L'intensification des conflits fonciers suite à la crise post-électorale, l'occupation illégale des forêts classées au vu et au su des administrations concernées, les conflits liés à la délimitation des terroirs des villages, le port d'armes en public par des personnes non autorisées, , le climat politique délétère qui impacte considérablement de manière négative les relations entre les populations, la divulgation de rumeurs et d'informations fausses via internet, l'incivisme et la défiance des jeunes à l'autorité administrative ou coutumière, la manipulation de la jeunesse désœuvrée et corvéable à souhait sont également autant d'indicateurs de menace de la paix et de la cohésion sociale, gage du développement local et régional.

L'orientation de la politique de développement rural se structure autour de l'équipement espace rural et l'amélioration des revenus. Ces deux éléments doivent aboutir à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Le milieu rural, cadre de production par excellence de richesse bénéficie-t-il des actions de l'Etat ? Si oui, quelles sont ces actions ? En d'autres termes, quelle est la politique sociale de l'Etat en direction du monde rural ivoirien ?

1.1. Contexte de l'étude

Le monde paysan africain est en crise. Depuis, les campagnes agricoles visant à exploiter les richesses naturelles, ce milieu est constamment en mutation. Ainsi la mise en valeur des territoires, a laissé des empruntes tant au plan économique, social, démographique qu'environnemental. Dans ce projet, le volet environnemental est au cœur de nos recherches. Les pratiques agraires se développent sur des terres arables rencontrées principalement dans les régions qui abritent des massifs forestiers et/ou des espaces savanicoles propices.

En Côte d'Ivoire, la dépendance du pays de l'économie agricole est une option de développement économique d'après indépendance. Des actions se sont ainsi multipliées pour faire de l'agriculture le piler de l'économie ivoirienne. Cette pratique en revanche est consommatrice d'espace. Elle sollicite les espaces ruraux pour son développement et son extension.

L'intensité et la forte implication des populations dans les activités économiques occasionnent la dégradation de la biodiversité. Au fil des ans, les paysans notent que la réduction des espaces susceptibles d'accueillir des plantations. Ils observent aussi que les quantités de pluie tombées baissent considérablement. Les tensions autour de la terre s'amplifient. Les acteurs en présence sont de plus en plus hyper-mobiles eu égard aux risques et aux variations climatiques énormes. Face à ces contraintes majeures, le monde paysan tente de trouver des solutions qui se résument en une reconversion économique agricole à travers la pratique des plantes qui ont une faible exigence hydrique ou à une mobilité professionnelle inter/intersectorielle. Le constat est que cette tentative n'arrive pas à solutionner leurs problèmes. Le monde paysan n'arrive pas seul, à réunir les moyens d'adaptation au changement climatique.

Après plus de la moitié d'un siècle, quel bilan peut-on faire en termes de politique sociale à destination du monde rural ivoirien ?

Dans un contexte de surexploitation des terres, de saturation foncière, de crise climatique ou de changement climatique et de résilience des populations paysannes, éclairer la communauté sur les dynamiques et les effets de la politique sociale de l'Etat pour le monde rural est une contribution attendue.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif de cette étude est d'analyser la politique sociale de l'Etat en faveur du monde rural ivoirien.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Identifier les mesures prises par l'Etat s'inscrivant dans la politique sociale en direction du milieu rural
- Analyser les impacts de la politique sociale à l'épreuve des crises écologiques
- Faire des recommandations en vue d'atténuer les risques encourus par les populations rurales

2. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'étude a privilégié la recherche documentaire. La recherche de certaines informations fines a nécessité le recours la réalisation d'entretien individuel.

La recherche documentaire a pour centre d'intérêt les axes suivants : Législation en matière de politique sociale en Côte d'Ivoire (I), les évolutions de la politique sociale en Côte d'Ivoire (II) et les impacts de la politique sociale aussi bien en milieu de forêt que de savane en Côte d'Ivoire (III). Ces recherches ont été axé sur les travaux de recherche académique ; les travaux journalistiques; les études professionnelles ; les documents de politiques ; et les textes règlementaires, etc.

Les entretiens ont également été centrés sur ces axes ci-dessus mentionnés. Les acteurs ciblés au cours de ces entretiens sont : Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale (Responsable), Acteurs du développement rural (Experts) et les Acteurs du développement du milieu rural (Producteurs).

Des indicateurs d'analyse de la politique sociale ont été convoqués. Il s'agit entre autres de la justice sociale : accès aux ressources naturelles, de la réhabilitation des routes /pistes rurales, de l'accès à l'éau potable, de l'accès aux soins de santé, de l'accès à l'éducation.

3. MESURES PRISES EN FAVEUR DU MONDE RURAL

3.1. Une politique d'encadrement des acteurs du monde rural

L'Etat ivoirien a mis en place une politique d'encadrement des acteurs du monde paysan. En effet, des structures de recherche, d'encadrement et de vulgarisation des matières premières ont aussi été créés : la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte-d'Ivoire (SATMACI), la Société de Développement Forestier (SODEFOR), la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT), l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA), etc.

A partir de 1980, l'Etat a mis l'accent sur l'exécution des projets de développement intégrés avec le projet Nord-ouest, le projet soja, le projet BAD ouest et les opérations sectorielles. En effet, « Le projet a été conçu comme un projet de développement rural intégré, basé sur les cultures vivrières avec une modernisation de l'agriculture. Comme la composante principale agricole prendrait du temps pour donner des résultats, à cette composante principale, ont été associées les installations de stockage, les routes de dessertes, et l'hydraulique villageoise de façon à améliorer dans l'immédiat les conditions de vie rurale des habitants de la région. La conception du projet était d'établir une stratégie de développement possible dans les savanes du Nord-Est. Il s'agissait de la fourniture de services d'encadrement, de crédit et de commercialisation pour des agriculteurs pour la culture de riz de bas-fonds et autres cultures vivrières, et formation d'agriculteurs à la culture attelée, de la promotion des cultures pluviales traditionnelles sur les terres de plateaux, du développement des coopératives et de la commercialisation, de l'amélioration de 273 Kms de pistes desserte et de l'hydraulique villageoise (MEMPD (DGDER)-UE (PSDAT), 2006) ».

Cette même source précise que le Nord-Ouest l'Etat a entrepris plusieurs projets de développement de cultures vivrières et de cultures de rente. Les filières coton, riz et soja sont priorisées.

En plus, on note entre autres les projets BAD-éducation, BAD-santé, ainsi que sur la construction de routes et de logements sociaux, l'électrification villageoise, etc.

Dans la décennie quatre-vingt-dix, l'essoufflement des structures s'annoncent et se manifestent par une restructuration par la création de l'ANADER en juin 1994 et le CNRA en avril 1998. Ces deux entités ont des missions différentes mais complémentaires. L'ANADER assure l'encadrement et la formation du monde paysan. Il reste à ce jour le partenaire privilégié du monde rural, un moteur du développement du monde rural. Quant au CNRA, il se préoccupe des activités de recherche dans le secteur agricole. Dix ans plus tard, voit le jour le FIRCA qui assure le financement des activités de recherche et de conseils agricoles.

Pour l'amélioration des revenus, le choix de l'agriculture comme première source de revenu et de création de richesses basé sur le binôme Café-cacao au sud du pays a été acté. Cela a permis aux paysans du sud d'avoir d'importants revenus contrairement aux paysans du Nord. Pour corriger cet état de fait, l'état a procédé à une politique de diversification en vue de contrebalancer le poids entre les producteurs du Nord et ceux du sud. Il faillait entre autres permettre une diversification des revenus avec d'autres spéculations et rééquilibrer les donnes dans la mesure où le Nord a été victime de départ massif de contingent important de migrant vers le sud très dynamique et attractif. Ainsi sont apparus dans le paysage des cultures le palmier à huile et l'hévéa d'une part et d'autre part le coton. Cette politique a continué avec l'anacarde qui pilule les espaces du nord principalement (Nord-Est), nouvelle économie locale.

3.2. Projets « fonds régionaux d'aménagement rural »

« La Côte d'Ivoire reste, trop souvent, un monde de distorsions, d'inégalités et de déséquilibres; distorsions entre Abidjan et le reste du pays, entre les villes et la campagne, entre les savanes du Nord et les forêts du Sud, entre les divers secteurs qui concourent à la production et entre les différentes catégories sociales (FHB, Fraternité Matin, 1971) ». Ce texte fait appel à une intervention de l'Etat pour tenter réduire des disparités. Ainsi, le projet « FRAR » se positionne dans la décennie soixante-dix comme un outil de financement des communautés rurales, un outil de dotation en équipement et infrastructures du milieu rural.

Le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. En fait, l'institution FRAR fut chargée d'améliorer le niveau et les conditions de vie des populations ainsi que des collectivités locales bénéficiaires, contribuant ainsi à la réduction des disparités inter et intra régionales. Cette initiative a permis d'investir dans le Nord-Est ivoirien couvrant les zones de Bouna, Bondoukou et Tanda de 1974 à 2002, un montant total de 5 368 372 000 FCFA investi dans le Nord-Est de 1974-2002. Ces investissements ont ciblé les secteurs de l'Education, de la Santé, de l'Electrification, des Postes et télécommunications.

Les équipements économiques (10,83%) tels que les étangs piscicoles, les fermes ou les magasins de stockage des produits agricoles censés donner un dynamisme aux villages centres ont été très peu réalisés (K. Sanaliou, 2013).

La mise en place des infrastructures et équipements de base en milieu rural sous les initiatives du projet FRAR avec l'ouverture des pistes pour faciliter la circulation des populations et l'acheminement des productions des bassins de production vers les marchés de vente. L'évaluation de ce projet montre qu'il a abouti à créer des micro-pôles de développement ruraux, à l'équipement des villages satellites qui sont pour la plupart devenus des chefs-lieux de sous-préfectures ou des chefs-lieux de préfecture (Mafou, 2012).

3.3. Une politique agricole régie par un large éventail de texte

Une série de texte, de loi accompagne le monde rural en vue de moderniser l'agricole dont la finalité est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

- 1- La loi coopérative N° 97-721 du 23 décembre 1997. Cette loi vise une meilleure prise en compte des populations rurales vulnérables dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité. Elle envisage permettre la liberté de négociation des prix des productions sur le marché national et international par les professionnels que sont les producteurs eux-mêmes.
- 2- La loi n°2012-1177 du 27 décembre 2012 portant Plan National du Développement et programmation des investissements pour la période 2012-2015 (PND). Ce texte de loi aborde plusieurs aspects. Notre analyse retient qu'il prône un secteur agricole performant en vue de réduire l'extrême pauvreté et la faim conformément à l'OMD 1. La mise en œuvre de cette loi révèle qu'un montant de 940 338 Milliards a été investi pour la période 2012-2015.
 - **1.** La loi d'orientation agricole de Côte d'Ivoire, loi N° 2015-537 du 23 juillet 2015. Cette loi devrait constituer la boussole qui aidera à la définition et à la mise en œuvre des actions en matière de promotion et de développement agricoles.
 - 2. Le Programme National d'Investissement Agricole de la Côte d'Ivoire (PNIA) 2010-2015. Ce programme ambitionne réduire la pauvreté rurale. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015) prévoit de focaliser les actions et interventions sur la promotion du métier d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur; et surtout la réduction des inégalités sociale, économique et culturelle entre les femmes, les groupes vulnérables et les hommes.
 - **3.** Le Programme National d'Investissement Agricole de la Côte d'Ivoire (PNIA) **2010-2015**. Ce PNIA 1 vise à créer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et augmenter les revenus des paysans. Par ailleurs, il entend entreprendre la structuration des filières et renforcement des capacités des organisations professionnelles ; l'appui aux opérateurs, à l'organisation professionnelle et à la cohésion sociale ; et le renforcement des capacités de gestion du secteur forestier.
 - **4. Un Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA) 1992-2015**. Les objectifs assignés à ce plan traite de l'amélioration de la compétitivité (notamment par la croissance de la productivité) ; de la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire ; de la diversification poussée des productions agricoles; du développement des pêches maritimes, lagunaires et continentales et la réhabilitation du patrimoine forestier.

En définitive, le PDDA sert également de base aux stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Les actions conjuguées dans sa mise en œuvre s'inscrivent dans l'élaboration du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP 1997-2000). Cela s'est soldé par la rédaction du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I) en 2002.

- **5. Programme National d'Investissement Agricole de la Côte d'Ivoire (PNIA 2, 2018-2025)**. « Cette vision appelle aussi à une approche de développement des territoires ruraux qui rompt avec celles du passé. Notre approche est en effet une approche systématique qui calibre la réalisation des infrastructures et équipements économiques, et celles des services de base sur le développement des chaînes de valeurs agricoles, ainsi que les besoins nouveaux des populations qui naissent de la croissance agricole créée dans les territoires ruraux (MSC, MADR) »
- **6. Programme National d'Investissement Agricole de la Côte d'Ivoire (PNIA 2, 2018-2025)**. Ce programme 2 est axé autour de 4 vecteurs de changement identifiés. Il s'agit entre autres de la structuration des filières et leur articulation avec les marchés dans les territoires ruraux; de la vitalisation des dynamiques de production à travers des filières ciblées et la promotion de la transformation locale des produits agricoles ; de l'implication des institutions locales et régionales ou non (OPA) ; et de la prise en compte de nouveaux besoins des services agricoles et services de base (MSC, MADR, 2018).

4. LA POLITIQUE SOCIALE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN A L'EPREUVE DES CRISES ECOLOGIQUES QUELS IMPACTS ?

4.1. Vers un échec de la politique d'encadrement du monde paysan

Les structures d'encadrement du monde paysan ont fini par laisser apparaître des faiblesses voire des limites. La mission accordée à l'ANADER est vaste. Elle cumule les fonctions de conseil agricole, d'encadrement, de formation et d'appui aux organisations professionnelles.

Les stratégies de développement mises en place se heurtent à la problématique de la gouvernance, du suivi, de l'exécution et de l'évaluation. Les décisions, les textes de loi, s'appliquent peu. L'on note une difficile mise en œuvre et une inefficacité des textes de régulation des activités dans le monde rural. En se référant à la loi sur loi n°98-750 du 23 décembre 1998, elle entretient un flou juridique sur les droits d'usage des terres et les droits de propriété à tel enseigne que les utilisateurs des terres, s'appuyant sur ce flou d'une part et d'autre part sur la durée moyenne d'usage qui est de 25 ans, considèrent qu'ils sont propriétaires.

Par ailleurs, la multiplication des structures étatiques intervenant dans le milieu rural rend inefficace les actions ; une sorte de conflits de compétences entre les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, les Eaux et Forêt.

L'instabilité des revenus des paysans dérivent de la faiblesse de l'organisation structurelle réussie du milieu rural. D'une campagne agricole à une autre, la probabilité d'avoir les mêmes prix d'achat est faible. Cela ne permet pas aux acteurs de faire des projections sur le court terme : l'»insécurité financière» est perceptible. Les effets induits de ce fait, est la vulnérabilité renfoncée des populations rurales notamment les jeunes et les femmes.

Cette insécurité s'amplifie avec la pression sur les terres qui débouchent généralement sur les conflits fonciers. Selon Jean-Pierre Chauveau et Paul Mathieu (2017, p. 243), évoquant les conflits fonciers, « divers termes désignent les phénomènes de tensions et compétitions pour les ressources naturelles et les affrontements qui peuvent en résulter :

concurrences, désaccord, litiges, différends, oppositions déclarées ou affrontements violents (la violence symbolique étant aussi importante que la violence physique) sont probablement présents de façon quasi importante que dans les sociétés rurales contemporaines en Afrique. Il n'y a cependant de conflit ouvert et déclaré que lorsque la charge de de violence symbolique ou physique dépasse ce qui est considéré comme tolérable dans la vie sociale quotidienne ».

Par ailleurs, la crise de l'économie de plantation et l'émergence de l'orpaillage sont source de conflits. L'orpaillage est une forme artisanale d'exploitation illégale de l'or qui connaît une expansion incontrôlée dans presque toutes les régions du pays. Les retombées économiques rapides que cette pratique génère aux exploitants suscitent beaucoup d'engouements auprès des populations agricoles surtout les migrants agricoles.

L'orpaillage est générateur de dynamiques conflictuelles entre groupes sociaux. Les conflits liés à cette pratique opposent très souvent d'une part les populations constituées d'agriculteurs pour la plupart et les orpailleurs et d'autre part les forces de l'ordre et les orpailleurs. La dégradation des ressources foncières et halieutiques qu'occasionne l'exploitation aurifère artisanale entraine dans certaines régions des oppositions des populations quant à l'installation des exploitants clandestins. Ces oppositions induisent par moment des violences entre orpailleurs et populations qui s'accompagnent de perte en vies humaines et de dégâts matériels. Les antagonismes entre les agriculteurs et orpailleurs illégaux sont principalement dus, en réalité, à la convoitise des mêmes ressources foncières dont l'accès et le contrôle débouchent sur un ensemble de privilèges sociaux.

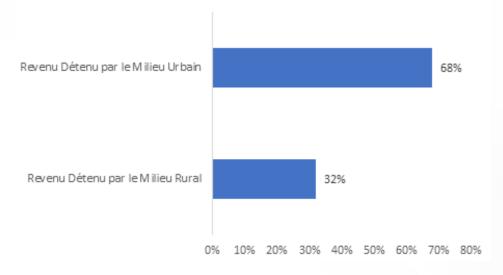
Les conflits fonciers sont de plusieurs natures en Côte d'Ivoire. Ils existent dans toutes les régions du pays. On a principalement deux types : les conflits fonciers urbains et les conflits fonciers ruraux. Dans le cadre de cet exercice, notre attention est focalisée sur les conflits fonciers ruraux, issus de la migration agricole.

Les migrations agricoles se sont effectuées en direction des zones forestières du sud du pays. Ces espaces sont envahis à cause de leur potentialité agro-pédologique. C'est dans ces espaces que les cultures de café, de cacao, d'hévéa, de palmier à huile se pratiquent et réussissent ; du coup, ils sont convoités.

Plus loin, l'iinvasion de sites interdits et exploitation illicite de certaines ressources naturelles des domaines classés par les populations rurales est souvent perçue comme une norme eu égard à l'inaction des services de l'Etat. En effet, la méconnaissance de la législation foncière, les difficultés pour obtenir, dans des délais raisonnables, les titres de propriété pour faciliter les transactions sont les mobiles qui apparaissent comme facteurs explicatifs des agissements des populations. De même que l'abus de certaines autorités locales qui enlèvent ou attribuent les terres selon leurs intérêts, au détriment des propriétaires coutumiers ou autres, ainsi que le coût élevé d'obtention du certificat foncier rural.

Au regard de l'ampleur de la succession des problèmes, de leurs ampleurs et de leurs conséquences qui en découlent, l'Etat n'arrive plus à les réguler efficacement. La politique d'encadrement des acteurs semble atteinte ses limites. L'illustration suivante témoigne des écarts de développement entre les populations urbaines et les populations rurales.

FIGURE 1: REPARTITION DES REVENUS NATIONAUX DETENUS SELON LES MILIEUX



Source : MPD/ ONP, 2022

La figure 1 montre que 68 % des revenus nationaux sont logés en milieu urbain contre 32% seulement en milieu rural. Le taux de pauvreté demeure élevé en milieu rural avec 56,8% (ENV, 2015).

4.2. Une dotation en équipements et infrastructures a la charge des populations rurales

L'Etat ivoirien, dès l'indépendance a piloté les programmes d'investissement en équipement et infrastructure. Le projet FRAR a connu des succès significatifs. Cependant, des limites sont observées. En réponse à ces limites, l'implication des populations rurales à la réalisation et des infrastructures est sollicitée; et, ce, avec l'avènement des conseils généraux. Cette réalité est corroborée par le propos ci-après. « Mais toutefois, nous exhortons le conseil général de Boundiali, à instaurer une contribution des populations villageoises en nature dans les coûts de réalisation des infrastructures socio-économiques (centres de santé, écoles, lotissement, routes, etc.) dans leurs localités » (Traoré Brahima, 2010 https://www.memoireonline.com).

Les populations villageoises se sont regroupées en mutuelle de développement pour non seulement constituer une force mais surtout impulser une nouvelle dynamique au développement de leurs différentes localités. Selon KOFFI Kouassi Antoine et al. (2019), les mutuelles de développement « se présentent actuellement comme de véritables associations de développement locales incontournables dans la réduction des disparités régionales de développement ». Cette approche laisse entrevoir le retrait progressif de l'Etat dans la mise en place des instruments de développement du milieu rural.

L'accès à l'eau potable, à la santé en milieu rural est devenu un produit de luxe. Le milieu rural, selon LT, (2022), 27% des populations rurales n'ont pas accès à l'eau potable.

L'Etat ivoirien a favorisé la pression sur les ressources en milieu rural par le fait que les déplacements des populations ne sont pas encadrés par une loi. Ainsi, la charge démographique s'est accrue alors qu'il avait une politique sociale incitative fixation des populations en milieu rural. A partir du moment où la saturation s'annonce, le milieu rural a une nouvelle identité : un espace caractérisé par la fragilisation du tissu social en milieu rural, l'émergence des problèmes de cohabitation entre communautés rurales (autochtones / allochtones / étrangères), une cohésion sociale en «pointillé»: l'insécurité.

Aujourd'hui, les techniques de résilience des populations rurales face à baisse des productions et à la non modernisation de l'agriculture est la prolifération des techniques nuisibles d'entretien et des productions agricoles. Les pesticides sont utilisés sans encadrement, sans un coaching de technicien, de spécialiste. L'on tend vers le retrait de la machette car le désherbage n'existe pratique plus (Enquêté, Novembre 2022).

L'échec des mesures d'antan se traduit par la ppaupérisation des communautés rurales avec l'appauvrissement rapide de la population, la dégradation alarmante des conditions de vie des populations notamment les jeunes et les femmes.

La fuite des productions vers le Ghana, les défis des feux de brousse cycliques (Saison sèche), la faiblesse de la sensibilisation environnementale s'ajoutent à la longue liste des limites enregistrées. Au demeurant, le milieu rural court un risque pour la stabilité sociopolitique future du pays.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A. CONCLUSION

Au terme de cette étude, les résultats suivants ont été obtenus. Une politique d'encadrement du monde paysan a permis d'accroitre les productions agricoles hissant la Côte d'Ivoire dans les premiers rangs de producteurs (Cacao ; Coton ; anacarde). Elle a permis aussi la mise en place des équipements et infrastructures de base. Malgré ces réalisations, le milieu rural reste victime de ses richesses. La faible implication des acteurs du monde rural dans l'élaboration des plans de développement, l'insécurité foncière, la faible bancarisation et la difficile régulation des conflits sont autant de vecteurs qui plombent le processus d'épanouissement économique et social des communautés rurales. Les crises d'accès aux ressources telles que l'eau potable et aux centres de santé renforcent la vulnérabilité des populations paysannes. Des mesures sociales ne prévoient pas pour l'instant une assurance maladie pour les populations paysannes.

B. RECOMMANDATIONS

1. Assurance d'une mise en application efficace des politiques et des réglementations. Le renforcement du pouvoir de contrôle de l'Etat dans le suivi et l'application des textes qui règlement les activités en milieu rural. Plusieurs structures interviennent dans le milieu rural. La clarification des rôles des ministères Eaux et Forêts, Environnement et du développement durable, Agriculture et Développement Rural aidera à avoir non seulement une visibilité des actions mais une meilleure applicabilité des décisions.

L'échec de la politique des champs écoles. La mise en œuvre de ce projet a donné beaucoup d'espoir aux populations paysannes. Le suivi a fait défaut au point où pour certains acteurs c'est un projet mort-né car l'Etat n'a pas bien penser sa volonté. Il n'y a pas eu de suivi véritable dixit un enquêté.

2. Gouvernance locale des ressources naturelles selon le principe de la justice sociale.

Le milieu rural est le support de production des richesses en Côte d'Ivoire. Pour entretenir cette dynamique, des dispositions doivent être prises pour non seulement aider à fixer d'avantage les populations mais surtout à améliorer leur situation économique et sociale. Ainsi, ces mesures sont proposées.

La création de perspectives économiques alternatives en milieu rural sera favorablement accueillie par les populations rurales dans la mesure où la transformation de produits locaux «sur place « avec des petites unités industrielles va accroitre leurs revenus maigres du fait des différentes crises qui se succèdent.

L'option de l'amélioration des productions agricoles, la capacité de production de richesse des populations rurales à travers le développement des cultures industrielles tenant compte des variations climatiques doit être intégrée dans les habitudes des populations rurales. Cette mesure contribuera de façon substantielle à l'amélioration des conditions de travail des populations rurales, et également à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales. L'individualisme paysan doit laisser la place à une organiser des agriculteurs ou des acteurs en coopérative ou organisation agricole.

La politique de financement est obsolète avec la fermeture de la BNDA. Les subventions de la production agricole ne profitent pas aux producteurs. La promotion de l'intervention du secteur privé contribuera à augmenter les opportunités d'investissement auprès des populations rurales. Ainsi, il faut promouvoir le financement des activités en milieu rural en encourageant la bancarisation. Les banques, les microfinances souhaitent investir le milieu rural. Des dispositions de garantir et d'assurer une politique de sécurisation des investissements de ces structures bancaires les mobilisera davantage. A cet effet, l'Etat doit aider à mobiliser les ressources financières pour constituer un fond de financement initial sous forme d'activités agricoles dont le montant est défini d'avance par les initiateurs ; une sorte de théorie crowdfunding. Au total, il faut développer un environnement financier, technique et social à même de contribuer à l'émergence d'entrepreneurs et d'entreprises rurales capables de mettre sur le marché un cacao de qualité, respectueux de l'environnement écologique.

3. Renforcement de la cohésion sociale.

L'incivisme et la défiance des jeunes à l'autorité administrative ou coutumière, la manipulation de la jeunesse désœuvrée et corvéable à souhait sont également autant d'indicateurs de menace de la paix et de la cohésion sociale, gage du développement local et régional. Il faut créer un cadre permanent d'écoute sociale.

Le renforcement de la cohésion sociale appelle d'élargir les options de production équitable de richesse. Il faut à termes développer une politique en vue de promouvoir l'agriculture biologique dans le but d'augmenter les revenus des producteurs. L'assurance climatique indiciaire est un modèle à implémenter en milieu rural ivoirien pour soutenir les populations paysannes.

BIBLIOGRAPHIE

Allouche Jeremy & Wandji, Dieunedort, 2021 : La vulnérabilité cumulative face aux défis socioenvironnementaux en Côte d'Ivoire, volume 21, n°3, décembre 2021,

Charpentier, H, S. Doumbia, Z. Coulibaly & O. Zano, 1999 : Fixation de l'agriculture au Nord et centre de la Côte d'Ivoire : quels nouveaux systèmes de culture ? Agriculture et développement n°21 Mars 1999

Coordination générale du programme social du gouvernement (PSGouv) Projet multisectoriel d'appui au programme social du gouvernement cadre de gestion environnementale et sociale, 2019 : Rapport final, 292 p.

FES, JADEX, 2020: Loi d'orientation agricole en Côte d'Ivoire, 80 p.

Halle, Birgit & Bruzon, Véronique, 2006 : Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire, AGRIFOR CONSULT, 150 p.

Kamagate Sanaliou, 2013 : Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien: cas du district du Zanzan, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, 2013 Edition Universitaire de Côte d'Ivoire, pp. 65-77

Kamagate, Sanaliou, 2008 : Les FRAR et le développement en Côte d'Ivoire : le cas de l'Est. Thèse unique de Géographie, Université de Cocody, Abidjan, 514 p

Koffi, Kouassi Antoine, Assi-Kaudjhis Narcisse Bonaventure & Assi-Kaudjhis Joseph P. 2019 : Les mutuelles de développement et l'habitat dans les villages de la commune de Bocanda

Léonard, Éric 1999 : Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens, pp. 393-413

Mafou, Kouassi Combo, 2012 : Mobilité de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans le département d'Aboisso (Sud-est ivoirien), Thèse Unique de Géographie, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny, 355 p

MEMPD (DGDER)- UE (PSDAT), 2006 : Pré-bilan aménagement du territoire, 91 p

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Abidjan Côte d'Ivoire, 2018 : Programme National d'Investissement Agricole de Deuxième Génération, 186 p.

Ministère du plan et du Développement, 2016 : Plan National de Développement PND 2016-2020 : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, tome 1, Abidjan, 110 p.

REPCI 2006 : Population et développement : défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire, 193 p.

Ruf, Francois & Colin, Jean Philipe, 2002 : Une économie de plantation en devenir : L'essor des contrats planter- partager comme innovation professionnelle dans les rapports entre autochtone et migrants en Côte d'Ivoire

Ruf, François, Siaka Koné & Boniface Bebo, 2019 : Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao, Cah. Agric., 28, 21

Traore, Brahima, 2010 : Processus de décentralisation en Côte d'Ivoire : quelles stratégies de planification des activités des Conseils Généraux pour un développement local participatif réussi ? Cas du Conseil Général de Boundiali en Côte d'Ivoire,

Université d'Amsterdam, 2018. « À propos de l'UVA ».

WEBOGRAPHIE

https://www.revuegeo-univdaloa.net/fr/publication/lamenagement-du-territoire-dans-les-programmes-de-geographie-du-systeme-scolaireau

https://www.inter-reseaux.org/ressource/plan-directeur-de-developpement-agricole/publié dans Ressources le 30 janvier 2010

https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/abs/2019/01/cagri180061/cagri180061.html; https://doi.org/10.1051/cagri/2019019

Base de FAOLEX https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC159246/

https://doi.org/10.4000/vertigo.34145

https://core.ac.uk/download/pdf/39834819.pdf

https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/ABS

https://www.uva.nl/en/about-the-uva.

https://core.ac.uk/download/pdf/39834819.pdf

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Le début des années 2020 a connu deux crises mondiales d'ampleur exceptionnelle, celle du COVID-19 et celle causée par la guerre de la Russie à l'Ukraine. Les répercussions ont exposé des populations déjà dans des conditions difficiles à des défis encore plus grands. Sur le plan international et Africain, les discussions sur le renforcement de la politique sociale pour augmenter la résilience, revitalisées déjà avant les crises, se sont intensifiées par la suite.

Les événements récents nous ont amené à soutenir et stimuler le débat parmi les instances ivoiriennes concernées en faisant l'état des lieux en connaissance de cause. Ainsi, des experts ivoiriens reconnus analysent les approches politiques et les perspectives dans quatre domaines de la politique et de la protection sociale.

La Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire espère que ces études renforceront le débat holistique des différentes dimensions des politiques sociales et stimuleront les discussions et formulations de politiques qui prennent en compte les défis des différents segments de la population. La politique sociale a de nombreuses facettes, et autant d'approches pour atteindre les objectifs.

Pour apporter leurs contributions à cet idéal, les auteurs mettent leurs expertises à contribution en proposant des axes de réflexion pour prévenir et stimuler la réflexion pour un idéal social meilleur.

MENTIONS LÉGALES

Friedrich-Ebert-Stiftung Côte d'Ivoire Abidjan, Cocody, Riviera Attoban 08 BP 312 Abidjan 08 Tel: +225 27 22 43 88 99

Fax: +225 27 22 43 87 54

©2023 Friedrich-Ebert-Stiftung

Illustration de couverture : Dossonmon YEO, Infographiste

Reproduction et vente sont interdites sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

